
Direction générale déléguée
Relations humaines

BILAN SOCIAL 2021



Université
de Lille



EDITO

Issu d'un travail collectif, le bilan social 2021 a été coordonné par la direction des Ressources Humaines, notamment son service Études, que je remercie pour la qualité du travail.

La publication de ce bilan constitue un rendez-vous annuel qui regroupe toutes les informations sur les personnels, les emplois, les effectifs, les rémunérations, la formation continue et les conditions de travail. Avec une présentation visuelle, aérée et parfois commentée, le bilan social permet d'apprécier la situation de l'établissement et de mesurer les évolutions intervenues ces dernières années.

J'invite chacune et chacun au sein de l'Université à le lire et à apprécier la somme d'informations qu'il apporte. Ce bilan répond certes à une obligation légale mais nous le voulons comme un document utile à l'ensemble des acteurs de la vie universitaire, venant nourrir le dialogue social, ainsi que les réflexions prospectives sur la politique de gestion des ressources humaines de l'université de Lille.

Cette politique a une forte dimension sociale qui est menée de manière volontaire et continue malgré une situation budgétaire difficile. Elle dépasse le simple respect des directives nationales. L'université souhaite assurer à tous les acteurs qui nous ont rejoint pour une mission temporaire ou pour une fonction pérenne, un encadrement social, indemnitaire, contractuel le plus solide possible. La réussite au concours des personnels BIATSS sera davantage soutenue par une offre enrichie d'accompagnement. Une école des cadres sera proposée à tous les encadrants pour soutenir et améliorer les pratiques managériales.

Ce doit être un des grands objectifs de l'Université de Lille : déployer et renforcer sa politique sociale, améliorer sa politique indemnitaire pour tous, pérenniser ses emplois, développer une véritable politique de gestion des carrières, améliorer les conditions de vie au travail. Dès cette année j'ai souhaité revaloriser les rémunérations de l'ensemble des personnels BIATSS dans le cadre de la politique indemnitaire.

Cette photographie de l'existant nous indique notre situation, nos points forts/faibles mais aussi ce qui doit ouvrir des voies d'amélioration. Il faut que le travail de chacun soit reconnu. Il nous faut aussi aller plus loin dans l'attention à tous les aspects, y compris matériels et conviviaux, du cadre de travail.

Ce bilan social doit nous guider dans notre engagement collectif au service de l'excellence sociale.

Le Président
Régis Bordet

Sommaire

ELEMENTS DE METHODOLOGIE	07		
I. PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE - CHIFFRES SIGNIFICATIFS	009		
A. Les structures	010		
B. Les étudiants et les formations	012		
C. La recherche	012		
D. Les finances	013		
E. Le patrimoine	013		
F. La vie institutionnelle	014		
II. LES EMPLOIS, LES EFFECTIFS ET LA MASSE SALARIALE	017		
A. Les emplois	018		
1 - Les plafonds d'emplois votés	018		
2 - Structuration des emplois	018		
Emplois sur plafond état des personnels BIATSS	018		
Emplois sur plafond état des personnels enseignants	019		
3 - Consommation des plafonds d'emplois	020		
B. Les effectifs en nombre physique	021		
Effectifs des personnels enseignants et BIATSS, titulaires et contractuels	021		
Evolution des effectifs titulaires et contractuels	021		
Répartition des personnels enseignants par filière, corps/contrat	022		
Répartition des personnels émérites	022		
Répartition des personnels vacataires	022		
Répartition des personnels Biatss par filière, corps/contrat	023		
Répartition des personnels Biatss par catégorie, corps/contrat	024		
Répartition des personnels enseignants titulaires par grade	025		
Répartition des personnels Biatss titulaires par grade	026		
Répartition en personnes physiques des enseignants par affectation	027		
Répartition en personnes physiques des BIATSS par affectation	028		
Répartition en personnes physiques des BIATSS et enseignants par affectation	029		
Répartition en personnes physiques des BIATSS et enseignants par direction centrale	030		
C. Les effectifs en ETP	031		
Répartition en ETP des personnels titulaires et contractuels	031		
Répartition en ETP des personnels enseignants par filière, corps/contrat	031		
Répartition en ETP des personnels BIATSS par filière, corps/contrat	032		
Répartition en ETP des personnels BIATSS par catégorie, corps/contrat	033		
		Répartition en ETP des personnels BIATSS titulaires par catégorie et grade	034
		Répartition en ETP des personnels enseignants titulaires par grade	035
		Répartition en ETP des personnels enseignants par affectation	036
		Répartition en ETP des personnels BIATSS par affectation	037
		Répartition en ETP des personnels enseignants et BIATSS par affectation	038
		Répartition en ETP des BIATSS et enseignants par direction centrale	039
		D. La masse salariale	040
		Evolution de la masse salariale globale	040
		Evolution des rémunérations principales	040
		Evolution des rémunérations accessoires	041
		Evolution des prestations sociales	042
		Evolution des cours complémentaires (y compris vacances)	042
		Cours complémentaires par type d'intervenant	042
		Masse salariale par type d'agent	042
		Répartition de la masse salariale par catégorie de dépenses et par sexe	043
		Répartition des rémunérations principales par catégorie de dépenses et par sexe	044
		Grilles de rémunération pour les agents non titulaires exerçant des missions pérennes	045
		Fourchettes de rémunération par sexe	047
		III. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION	047
		A La démographie : répartition par sexe	050
		1 - Ensemble du personnel	050
		Répartition des personnels titulaires et contractuels	050
		Répartition des personnels enseignants et Biatss par sexe	050
		Evolution de la part des Titulaires / Contractuels par type de population	051
		Effectif et part des contractuels	051
		Effectif et part selon le type de population et le sexe	051
		Nombre de personnels par filière	052
		Répartition de personnels par filière	052
		2 - Enseignants	053
		Répartition des personnels enseignants titulaires par grade	053
		Répartition des personnels enseignants contractuels	054
		Répartition des doctorants contractuels avec ou sans enseignement	054
		3 - Biatss	055
		Répartition des personnels BIATSS par catégorie et statut	055
		Répartition des personnels BIATSS titulaires par grade	056
		Répartition des personnels en groupe fonction (en %)	057
		4 - Pyramides des âges	058

B. Les métiers au 31 décembre 2021	060	B. Les congés et les modalités de service	091
1 - Enseignants titulaires	060	1 - Nombre d'agents ayant bénéficié de modalités de service suivantes	091
Répartition des personnels enseignants-chercheurs titulaires par groupe de sections CNU	060	2 - Volume horaire et nombre d'ETP correspondant aux décharges syndicales	092
Répartition des enseignants-chercheurs par sexe et par groupes de sections CNU	060	3 - Nombre d'agents ayant bénéficié d'un temps partiel	092
Répartition des personnels enseignants-chercheurs par discipline CNU	061	4 - Nombre d'agents ayant bénéficié d'un temps partiel thérapeutique	093
Taux de féminisation des disciplines CNU (en %) comparé aux données 2020 MESRI	061	5 - Nombre d'agents ayant bénéficié de congés (hors congés annuels)	093
Répartition des personnels enseignants du second degré et ENSAM titulaires par discipline	062	6 - Nombre de jours d'absences dus à des congés (hors congés annuels)	094
2 - Biatss titulaires	063	7 - Proportion d'agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé	095
Répartition des personnels Biatss titulaires par branche d'activité professionnelle (BAP)	063	8 - Nombre d'agents et de jours d'autorisations spéciales d'absence (ASA) pris en 2021	096
Personnels titulaires par BAP	064		
C. Les mouvements et le recrutement des personnels titulaires	065	C. Statistiques générales sur le contentieux	097
1 - Flux des entrées et des sorties des personnels titulaires	065	D. Prévention des risques	100
Entrées	065	1 - Les Actions de prévention	100
Sorties	066	2 - Les indicateurs	106
2 - Etude sur les départs à la retraite et sur l'âge	067	E. La médecine de prévention	111
Evolution des départs à la retraite sur 3 ans	067	1 - Les visites médicales	111
Moyenne d'âge au jour du départ à la retraite	067	2 - Les Urgences	113
3 - Mobilité et Recrutement	068	3 - Psychologue du travail	113
		4 - Ergonome	114
D. Avancement	072	F. Les personnels en situation de handicap	115
1 - Avancement de grade des personnels enseignants chercheurs	072	1 - Effectifs des personnels BOE	115
2 - Avancement de grade des personnels hospitalo universitaires	073	2 - Répartition par âge	115
3 - Avancement de corps et de grade des personnels enseignants du 1er,2nd degré et ENSAM	074	3 - Evolution du taux d'emploi et contribution FIPHP	115
4 - Avancement de corps et de grade des personnels BIATSS	075	4 - Accompagnement des agents et aménagements des postes de travail	116
E. Etude sur les personnels BIATSS contractuels	079	G. L'action sociale et la vie sociale	118
Evolution du nombre d'agents contractuels BIATSS par catégorie et par type de contrat	079	1 - Service Social des Personnels	118
Evolution des contrats BIATSS	079	2 - Les prestations d'action sociale	125
Répartition des contractuels BIATSS par âge	080	H. La formation des personnels	130
Répartition des contractuels Biatss par type de contrat et par catégorie	080	1 - Bilan de l'activité formation des personnels titulaires et contractuels	130
Répartition des contractuels BIATSS par structure	082	2 - Accompagnement des parcours professionnels	131
Nombre de contractuels BIATSS par âge et par structure (hors contrats de recherche)	082	I. La culture	132
Nombre de contractuels BIATSS par structure et par type de contrat	083	1 - Missions	132
		2 - La programmation culturelle	133
		3 - Les ateliers de pratiques artistiques	134
		4 - Les équipements	134
		J. Le sport	135
IV. LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA VIE SUR LE CAMPUS	081	V. ANNEXES	137
A. Temps de travail des personnels BIATSS	086	Sigles	138
1 - Gestion du temps	086	Libellé des sections CNU	142
2 - Le télétravail	088	Définitions	144
3 - Compte Epargne Temps	089		

Éléments de méthodologie

Ce bilan social est un état des lieux de la situation sociale et des conditions de travail des personnels en 2021. Il s'agit soit d'une photographie à un instant « t », soit d'une observation sur une période de référence.

Les données transmises par les services « sources » (cf. tableau ci-dessous) sont compilées par le bureau des études RH, qui produit et met en page le document en s'attachant à proposer une présentation attractive et intelligible.

Partie	Données	Services sources	Outils sources	Date ou période de référence
I	A - Structure de l'université		Intranet	Janvier 2021
	B - Etudiants et formation	DAPQ		15/01 2018 - 2019 - 2020 - 2021 - 2022
	C - Recherche	DAPQ		2021
	D - Patrimoine	DAPQ		2021
	E - Finances	DAPQ		2021
	F - La vie institutionnelle	DAJI - DGDRH (DPAG)		Années civiles 2019 - 2020 - 2021
II	A - Emplois	DGDRH (DPAG)	Winpaie / Harpège	Années civiles 2019 - 2020 - 2021
	B et C - Effectifs physiques rémunérés ETP personnels	DGDRH	Harpège	31 décembre 2019 - 2020 - 2021
	D - Masse salariale	DGDRH (DPAG)	Winpaie	Années civiles 2019 - 2020 - 2021
III	A - Démographie	DGDRH	Harpège	31 décembre 2019 - 2020 - 2021
	B - Les métiers	DRH MESRI	Harpège Bilan social	31 décembre 2021 2019
	C - Mouvements des personnels	DGDRH (DDGPC): - Entrées- sorties / Retraites - Mobilité et recrutement	Harpège Galaxie / Esup demat / Senorita	Années civiles 2019 - 2020 - 2021 Années civiles 2019 - 2020 - 2021
	D - Avancement des personnels	DGDRH (DGRH)	Galaxie / Compte rendu CAPA - CAPN	Années civiles 2019 - 2020 - 2021
	E - Etude sur les personnels contractuels BIATSS	DGDRH (DPAG)	Harpège	31 décembre 2019 - 2020 - 2021
IV	A - Temps de travail CET	DGDRH (DGRH)	Kélio Kélio	01/09/2021 Campagnes 2020 et 2021
	B - Congés / modalité de service	DGDRH (DPAG) MESRI	Harpège Bilan social	Année civile 2021 Année universitaire 19/20
	C - Statistiques générales sur le contentieux	DAJ		Années civiles 2019 - 2020 - 2021
	D - Prévention des risques	Direction de la prévention		Années civiles 2019 - 2020 - 2021
	E - Médecine de prévention	Médecin de prévention	Chimed	01/01/121 au 31/12/2021
	F - Personnels en situation de handicap	DGDRH (DEST)		Années civiles 2019 - 2020 - 2021
	G - Action sociale	Service social des personnels DGDRH (DEST) SCAS	AARIS	Année civile 2021 Année civile 2021 Année civile 2021
	H - Formations des personnels Gestion des compétences	DGDRH (DDGPC)		Année civile 2021
	I - Culture	Direction culture		Année civile 2021
	J - Sport	SUAPS		Année civile 2021

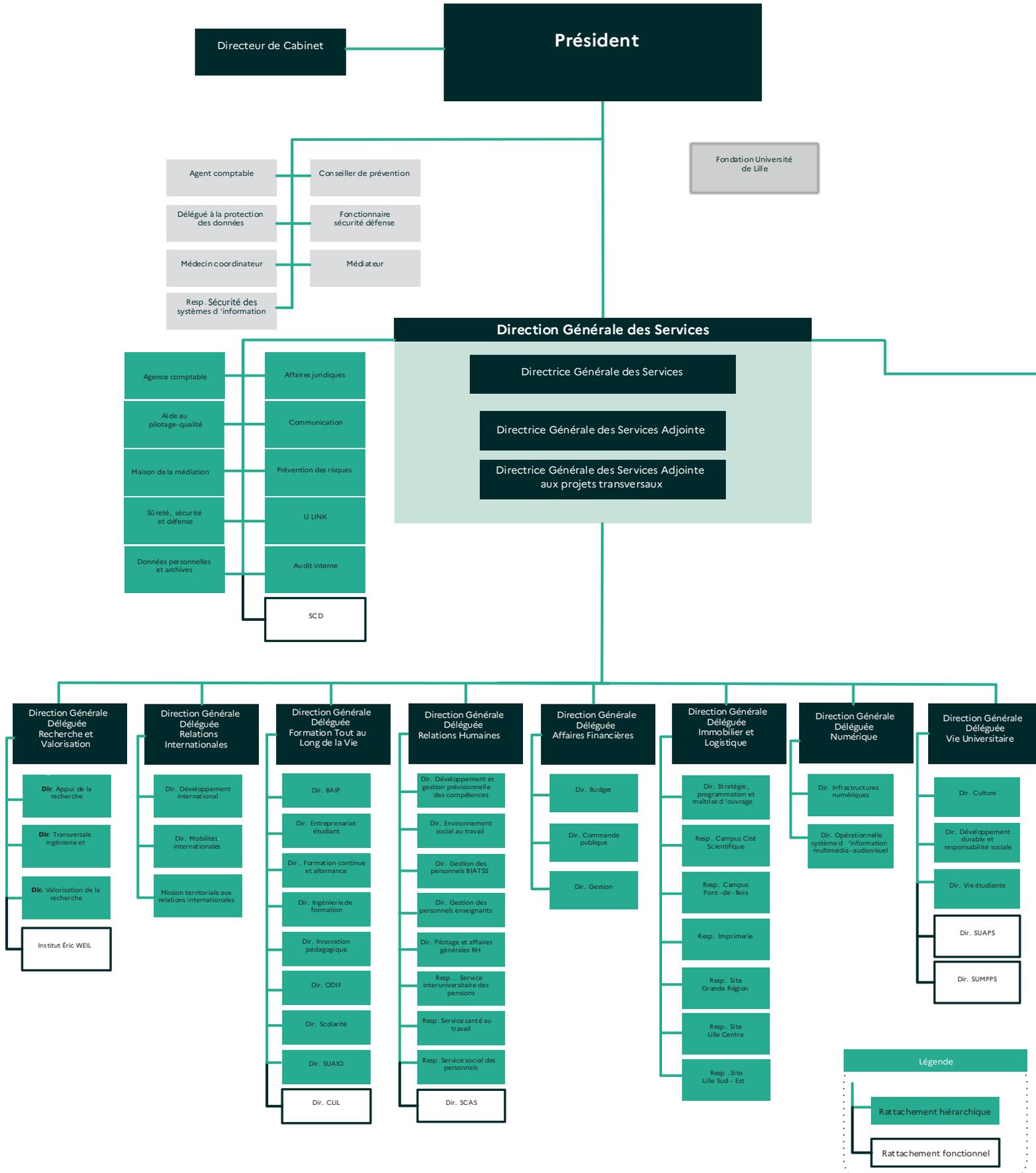


Présentation de l'Université de Lille



A. Les structures

Organigramme général



Comité de direction

Vice-présidente étudiante

Conseiller-ère - s du Président

Vie de campus et vie étudiante

Vice-présidente vie universitaire
Vice-présidente activités physiques et sportives

Rayonnement

Vice-président partenariats socio-économiques
Vice-président relations territoriales
Vice-présidente communication

Relations internationales

Vice-présidente relations internationales
Vice-présidente affaires européennes

Formation

Vice-président formation tout au long de la vie
Vice-président formation continue et alternance
Vice-présidente orientation et insertion professionnelle

Recherche

Vice-président recherche
Vice-présidente valorisation et innovation
Vice-présidente recherche (sciences et technologies)
Vice-président recherche (sciences humaines et sociales)
Vice-présidente recherche (droit, économie et gestion)
Vice-président recherche (santé)

Pilotage

Premier Vice-président en charge du pilotage
Vice-présidente Ressources
Vice-président transformation numérique

Directeurs des services d'appui

Ecole Polytech Lille
Faculté des humanités
Faculté des langues, cultures et sociétés
Faculté de psychologie, éducation et formation
Faculté des sciences économiques, sociales et des territoires
Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales
Faculté des sciences et technologies
IAE de Lille
INSPE de Lille - Hauts-de-France
IUT de Lille
UFR des sciences de santé et du sport

Composantes

Ecole polytechnique universitaire
de Lille (Polytech' Lille)

Faculté des humanités

Faculté des langues, cultures et
sociétés

Faculté de psychologie,
éducation, formation

Faculté des sciences économiques
sociales et des territoires

Faculté des sciences juridiques,
politiques et sociales

Faculté des sciences
et technologies

IAE de Lille
University school of management

INSPE de Lille - Hauts - de - France

IUT de Lille

UFR des sciences de santé
et du sport

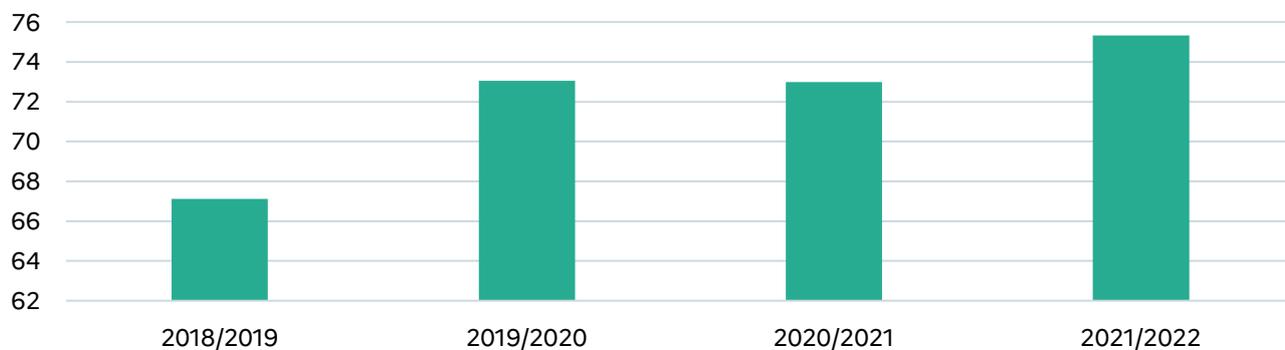
Recherche

62 unités de recherche
4 laboratoires d'excellence - LABEX (EGID, DISTALZ, CaPPA, CEMPI)
7 équipements d'excellence - EQUIPEX (Imaginex Biomed, Excelsior, Irdive, Leaf, Realcat, Ligan PM, Flux)

B. Les étudiants et les formations

1 - Les effectifs

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Inscrits	67 116	73 062	72 992	75 341



2 - Répartition par niveau

	"DUT-DEUST Bac+2"	"Licence Bac+3"	"Master- Ingénieur"	Doctorat,HDR
Inscrits	1 887	39 630	17 991	1 940

Au 15 janvier 2022

Baisse des Bac+2 et augmentation des Bac+3 dûs à la création des BUT.

diplômes délivrés en 2020-2021 : 23 122

C- La recherche

66 laboratoires en 2021 :

- 22 en sciences et technologies
- 24 en sciences de la vie et de la santé
- 7 en droit économie et gestion
- 13 en art, lettre, langue, sciences humaines et sociales

D- Les finances

En 2021, les dépenses s'élèvent à 626,82 M€ dont :

- Charges de personnels* : 490,74 M€
- Services extérieurs : 68,12 M€
- Dotations aux amortissements : 45,70 M€

Les recettes s'élèvent à 631,56 M€ dont :

- Subvention d'exploitation : 546,38 M€
- Etudes et prestations de services fournies : 57,75 M€
- Droits d'inscription : 12,03 M€

La capacité d'autofinancement (CAF) de l'université s'élève à 23,08 M€.*

*Dans les charges de personnels sont exclus les comptes 63, impôts, taxes, versements assimilés. Le montant tient compte des régularisations de fin d'exercice, telles que les charges à payer.

E- Le patrimoine

Ville / Site	Surface (en m ²)		
VILLENEUVE D'ASCQ	393 737		60,5%
CAMPUS CITE SCIENTIFIQUE	248 601		63,1%
CAMPUS PONT DE BOIS	109 034		27,7%
RECUEIL	24 917		6,3%
FLERS CHÂTEAU	11 185		2,8%
LILLE	145 525		22,3%
CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE	77 264		53,1%
CAMPUS MOULINS	44 553		30,6%
LILLE CENTRE	12 084		8,3%
IAE	10 618		7,3%
OBSERVATOIRE	1 006		1,0%
LOOS	38 937		6,0%
CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE	36 190		92,9%
EPI DE SOIL	2 747		7,1%
ROUBAIX	18 984		2,9%
CAMPUS GARE	15 351		80,9%
INFOCOM	3 633		19,1%
RONCHIN - CAMPUS SPORTS	16 307		2,5%
TOURCOING	12 505		1,9%
ARTS PLASTIQUES	2 935		23,5%
IUT B	7 110		56,9%
PLAINE IMAGES	2 460		19,7%
STATION MARINE WIMEREUX	2 925		1,0%
ARRAS	10 787		1,7%
DOUAI	2 804		1,0%
GRAVELINES	3 164		1,0%
VALENCIENNES	3 180		1,0%
OUTREAU	2 325		1,0%
TOTAL	651 180		

F. La vie institutionnelle

1 - Nombre de réunions des différentes instances

	2018	2019	2020	2021
Conseil d'Administration*	11	11	13	13
Conseil Académique*	8	6	4	3
Conseil Académique restreint	13	14	15	15
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire*	11	8	11	11
Commission Recherche*	13	9	10	9
Comité Technique	11	17	16	17
Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail	7	8	13	-
Commission Paritaire d'Etablissement	16	15	10	-
Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires	-	4	-	-
Commission Avancements BIATSS	-	-	-	7

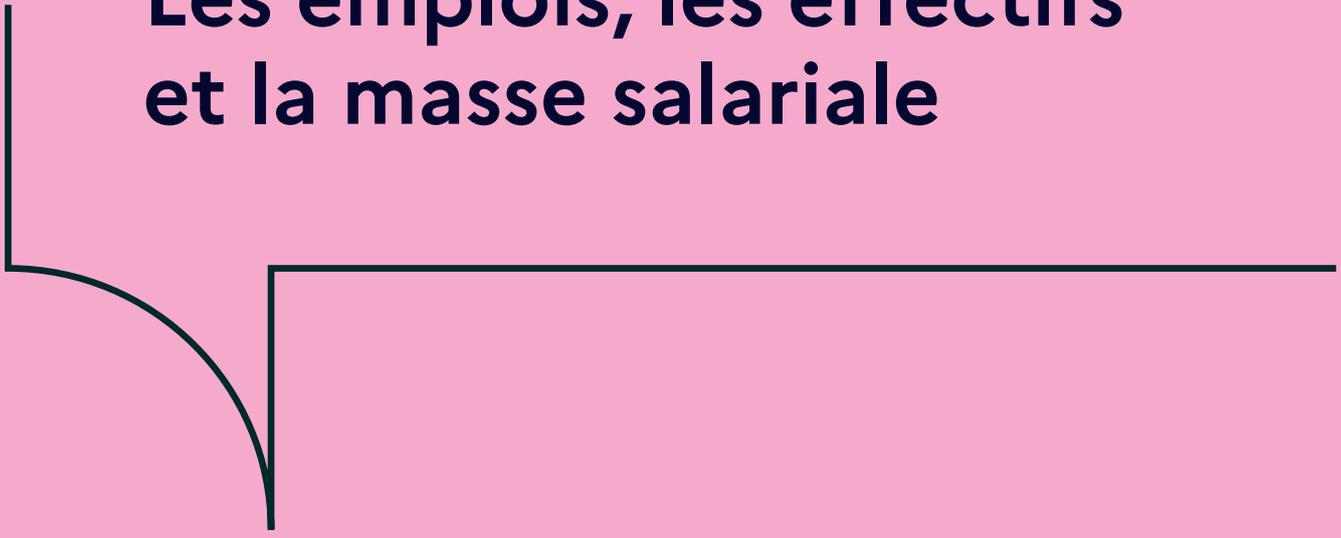
* n'ont été comptabilisées que les réunions de ces instances en formation plénière.

2- Répartition par sexe au sein des différentes instances

	2019				2020				2021			
	Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Conseil d'Administration	19	16	4	2	22	14	2	4	24	12	3	3
Conseil Académique	46	41	9	13	43	44	9	12	42	44	9	11
Conseil Académique r	24	23	-	-	25	23	-	-	24	23	-	-
CFVU	22	17	5	11	18	21	7	9	16	22	7	8
Commission Recherche	24	24	4	2	25	23	2	3	26	22	2	3

	2019		2020		2021	
	H	F	H	F	H	F
Comité Technique	9	11	9	11	11	7
CHSCT	9	9	9	9	8	8
Commission Paritaire d'Etablissement	27	55	28	54	31	53
CCCPANT	8	17	7	17	11	15
Commission Avancements BIATSS	-	-	-	-	11	18

Les emplois, les effectifs et la masse salariale



A. Les emplois

1 - Les plafonds d'emplois

		ETPT
Emplois Enseignants		3 650
Emplois BIATSS		2 606
S/Total Plafond Etat		6 256
Emplois Enseignants		185
Emplois BIATSS		758
S/Total Plafond Ressources propres		943
Emplois Enseignants		3 835
Emplois BIATSS		3 364
Plafond global des emplois		7 199

ETPT = est l'unité retenue pour fixer le plafond d'emplois et décompter les emplois des établissements d'enseignement supérieur. Le calcul de l'ETPT est annualisé en fonction des délégations de postes obtenus

- le plafond des emplois Etat incluant l'ensemble des emplois financés partiellement ou totalement par l'Etat, y compris les emplois gagés.

- le plafond des emplois financés par des ressources propres de l'université incluant notamment les personnels recrutés sur des financements Recherche ou SAIC.

2 - Structuration des emplois

Emplois sur plafond état des personnels BIATSS

		Emplois	Catégorie	2019	2020	2021
AENES et Etat	Emplois fonctionnels	A	9,0	9,0	9,0	
	Attachés de l'administration de l'Etat		64,0	69,0	69,0	
	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	B	86,0	97,0	97,0	
	Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	C	176,0	191,0	190,0	
	Adjointes techniques de l'éducation nationale		1,0	4,0	4,0	
S/Total			336,0	370,0	369,0	
ITRF	Ingénieurs de recherche	A	125,0	129,0	128,0	
	Ingénieurs d'études		309,0	342,0	343,0	
	Assistants ingénieurs		173,0	184,0	184,0	
	Techniciens de recherche et de formation	B	417,0	455,0	465,0	
	Adjointes techniques de recherche et de formation	C	705,0	785,0	779,0	
S/Total			1 729,0	1 895,0	1 899,0	
Bibliothèques	Conservateurs généraux	A	2,0	2,0	2,0	
	Conservateurs		24,0	25,0	25,0	
	Bibliothécaires		8,0	10,0	10,0	
	Bibliothécaires assistants spécialisés	B	52,0	59,0	59,0	
	Magasiniers	C	46,0	52,0	52,0	
S/Total			132,0	148,0	148,0	
Médico-sociaux	Conseillers techniques de service social	A	2,0	2,0	2,0	
	Infirmiers		12,0	14,0	14,0	
	Assistants de service social		9,0	9,0	9,0	
S/Total			23,0	25,0	25,0	
Emplois gagés			103,0	103,0	103,0	
Emplois subventionnés			62,0	62,0	62,0	
TOTAL			2 385,0	2 603,0	2 606,0	

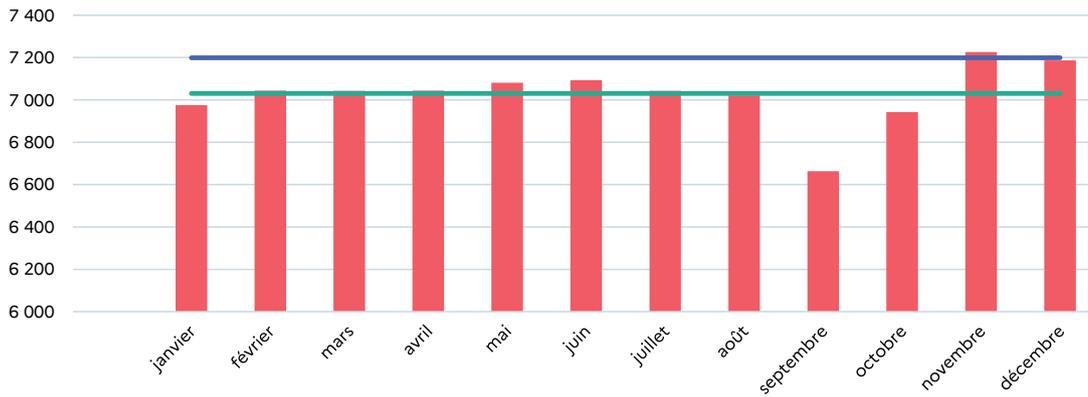
Emplois sur plafond état des personnels enseignants

	Emplois	2019	2020	2021
Enseignants-chercheurs	Professeurs des Universités	641,0	656,0	659,0
	Surnombre	3,0	2,0	2,0
	Maîtres de conférences	1 396,0	1 471,0	1 469,0
	S/Total Enseignants-chercheurs	2 040,0	2 129,0	2 130,0
Enseignants-Chercheurs Hospitalo-Universitaire	Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	161,0	164,0	164,0
	Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	5,0	5,0	5,0
	Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers de pharmacie	13,0	12,0	12,0
	Professeurs de médecine générale	1,0	1,0	1,0
	Surnombre Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	4,0	2,0	6,0
	Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers	71,0	68,0	69,0
	Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	29,0	29,0	29,0
	Maîtres de conférences - Praticiens hospitaliers de pharmacie	9,0	10,0	10,0
	Maîtres de conférences de médecine générale	2,0	2,0	3,0
	S/Total Enseignants-Chercheurs HU	295,0	293,0	299,0
Enseignants du 2nd degré	Professeurs agrégés	239,0	267,0	267,0
	Professeurs certifiés	178,0	224,0	224,0
	S/Total Enseignants du 2nd degré	417,0	491,0	491,0
Enseignants du premier degré	Professeurs des écoles	-	20,0	20,0
	S/Total Enseignants du 1er degré	-	20,0	511,0
Enseignants non-titulaires	Professeurs associés	54,5	54,5	54,5
	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche	113,5	114,5	114,5
	Lecteurs	27,0	27,0	27,0
	Maîtres de langue	7,0	7,0	7,0
	Doctorants contractuels	290,5	286,0	289,0
	S/Total Enseignants non-titulaires	492,5	489,0	492,0
Enseignants non-titulaires Hospitalo-Universitaire	Professeurs associés hospitalo-universitaires	3,5	3,0	3,0
	Praticiens hospitalo-universitaires	6,0	9,0	8,0
	Assistants hospitalo-universitaires Médecine	176,0	174,5	175,0
	Assistants hospitalo-universitaires Pharmacie	2,0	3,0	4,0
	Assistants hospitalo-universitaires Odontologie	28,0	28,0	28,0
	Assistants associés Médecine	0,0	0,0	0,0
	S/Total Enseignants non-titulaires HU	215,5	217,5	218,0
	TOTAL	3 460,0	3 639,5	3 650,0

3 - Consommation des plafonds d'emplois

Année	Plafond voté			Consommation d'ETPT (moyenne annuelle)		
	Notification Etat	Ressources Propres	TOTAL	Etat	Ressources Propres	TOTAL
2019	5 845	838	6 683	5 708,7	755,9	6 464,6
2020	6 242	841	7 083	6 052,5	801,8	6 854,3
2021	6 256	943	7 199	6 091,7	938,4	7 030,1

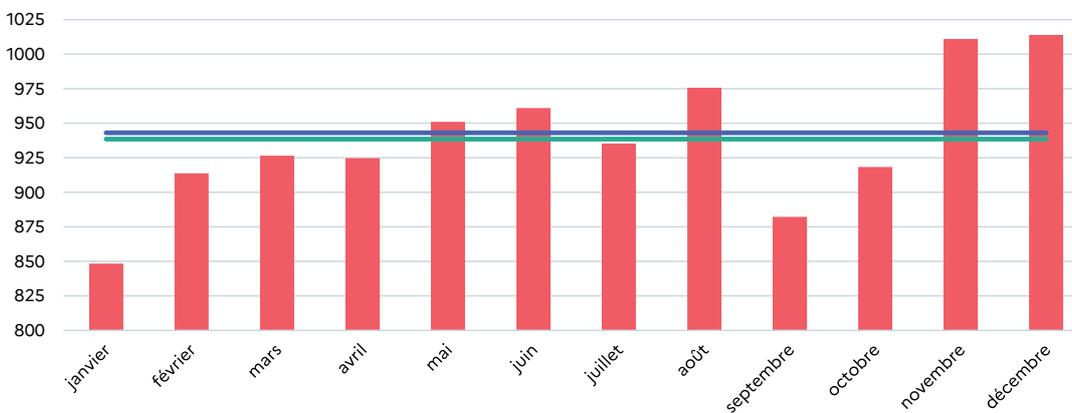
Plafond global



Plafond Etat



Plafond ressources propres



- Consommation mensuelle
- Plafond d'emplois voté
- Consommation moyenne annuelle

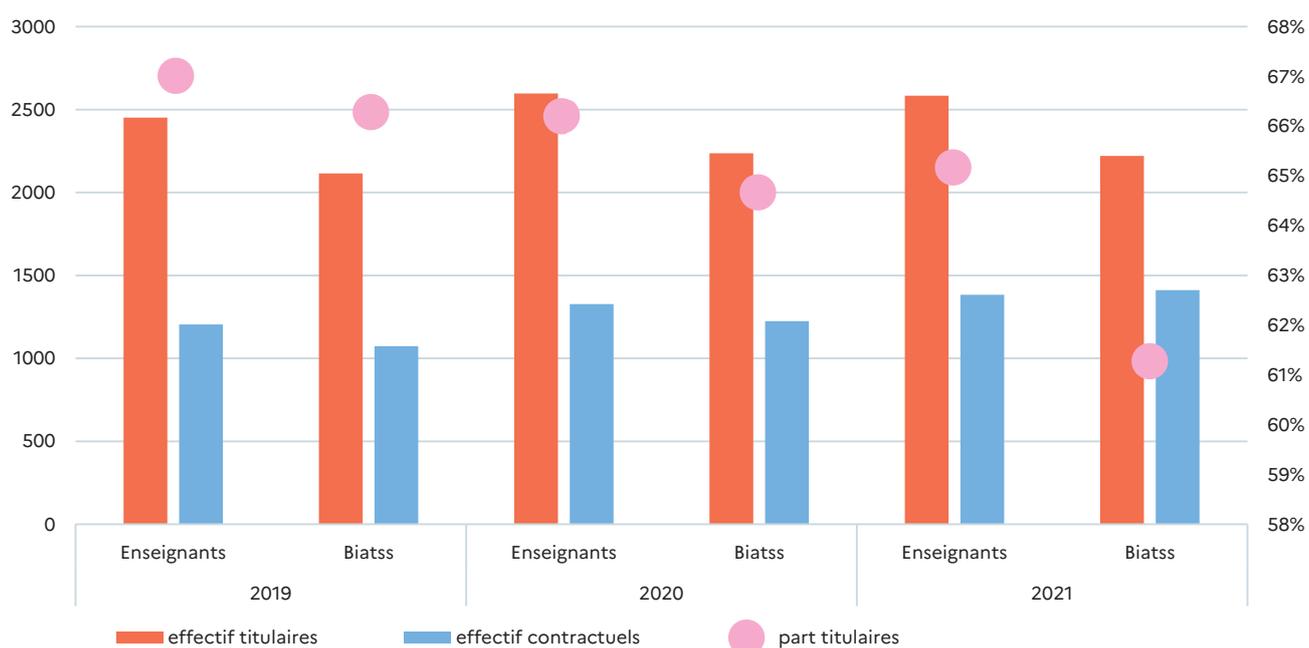
B. Les effectifs en nombre physique

Les effectifs des personnels enseignants et BIATSS, titulaires et contractuels

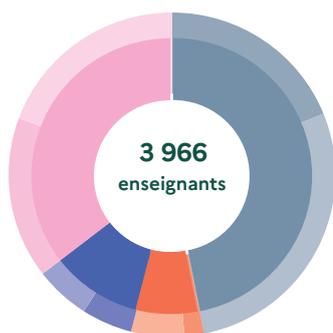
		2019		2020		2021	
		Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP
Enseignants	F	1 529	1 463,3	1 668	1 591,6	1 664	1 591,2
	H	2 127	2 049,3	2 256	2 176,1	2 302	2 208,7
	S/Total	3 656	3 512,6	3 924	3 767,7	3 966	3 799,9
Biatss	F	1 973	1 839,4	2 147	2 014,5	2 258	2 116,8
	H	1 215	1 190,5	1 314	1 287,7	1 373	1 343,4
	S/Total	3 188	3 029,9	3 461	3 302,2	3 631	3 460,2
S/Total	F	3 502	3 302,7	3 815	3 606,1	3 922	3 708,0
	H	3 342	3 239,8	3 570	3 463,8	3 675	3 552,1
	Total	6 844	6 542,5	7 385	7 069,9	7 597	7 260,1

Evolution des effectifs titulaires et contractuels

		2019		2020		2021	
		Enseignants	Biatss	Enseignants	Biatss	Enseignants	Biatss
Titulaires	Nombre	2 451	2 115	2 597	2 236	2 583	2 220
	%	67,0%	66,3%	66,2%	64,6%	65,1%	61,1%
Contractuels	Nombre	1 205	1 073	1 327	1 225	1 383	1 411
	%	33,0%	33,7%	33,8%	35,4%	34,9%	38,9%
Total		3 656	3 188	3 924	3 461	3 966	3 631



Répartition des personnels enseignants par filière, corps/contrat



1 876 Enseignants-chercheurs

F : 40% H : 60%

287 Enseignants HU titulaires

F : 27% H : 73%

420 Enseignants second degré et ENSAM

F : 48% H : 52%

1 383 Contractuels enseignants

F : 45% H : 55%

		2021		TOTAL
		F	H	
Enseignants-chercheurs	Professeurs des universités	177	410	587
	Maitres de conférences	578	711	1289
	S/Total	755	1 121	1 876
Enseignants HU titulaires	Professeurs des universités	39	145	184
	Maitres de conférences - Praticiens hospitaliers	38	65	103
	S/Total	77	210	287
Enseignants second degré et ENSAM	Professeurs agrégés	92	83	175
	Professeurs certifiés	79	91	170
	Professeurs de lycée professionnel	5	12	17
	Professeurs d'éducation physique et sportive	12	23	35
	Conseillers principaux d'éducation	1	1	2
	Professeurs des écoles	11	7	18
	Professeurs de l'ENSAM	1	2	3
S/Total	201	219	420	
Contractuels Enseignants	CDI	22	24	46
	Enseignants CDD	80	67	147
	Associés HU	2	5	7
	Chefs de clinique et Assistants HU	91	130	221
	Doctorants contractuels	277	310	587
	ATER	106	125	231
	Associés	35	79	114
	Lecteurs et Maitres de langue	18	12	30
S/Total	631	752	1 383	
TOTAL	1 664	2 302	3 966	

Répartition des personnels émérites

		2019			2020			2021		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Emérites	Professeurs des universités	21	73	94	22	77	99	23	83	106
	Maîtres de conférences	4	2	6	5	3	8	5	3	8
	Professeurs des universités -Praticiens hospitaliers	1	-	1	1	-	1	-	1	1
	Maîtres de conférences -Praticiens hospitaliers	-	-	-	1	-	1	1	-	1
TOTAL	26	75	101	29	80	109	29	87	116	

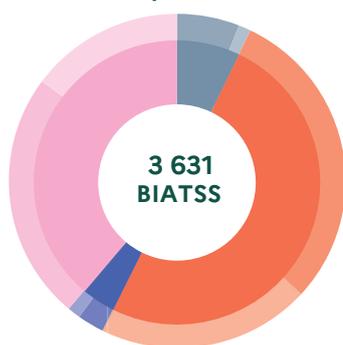
Répartition des vacataires

ATV : Agents Temporaires Vacataires

CEV : Chargés d'Enseignement Vacataires

	2019	2020	2021
Intervenants occasionnels	342	398	429
ATV étudiants	221	224	235
ATV retraités	134	123	129
CEV	4 636	4 598	4 890
TOTAL	5 333	5 343	5 683

Répartition des personnels Biatss par filière, corps/contrat



260 AENES TOS Médicaux-sociaux

F : 83% H : 17%

1 822 ITRF

F : 59% H : 41%

138 Bibliothèque

F : 67% H : 33%

1 411 Contractuels BIATSS

F : 62% H : 38%

		2021		TOTAL
		F	H	
AENES TOS Médicaux sociaux	Emplois fonctionnels	6	1	7
	Attachés de l'administration de l'Etat	28	22	50
	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	59	6	65
	Adjoint administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	103	12	115
	Infirmiers	11	-	11
	Assistants se service social	6	-	6
	Conseillers techniques de service social	2	-	2
	Adjoint techniques des établissements d'enseignement	2	2	4
	S/Total	217	43	260
ITRF	Ingénieurs de recherche	52	75	127
	Ingénieurs d'études	218	164	382
	Assistants ingénieurs	92	86	178
	Techniciens de recherche et de formation	280	192	472
	Adjoint techniques de recherche et de formation	435	228	663
	S/Total	1 077	745	1 822
Bibliothèque	Conservateurs généraux	-	1	1
	Conservateurs	16	10	26
	Bibliothécaires	6	1	7
	Bibliothécaires assistants spécialisés	44	15	59
	Magasiniers	26	19	45
	S/Total	92	46	138
Contractuels	CDI	163	97	260
	CDD sur missions permanentes	363	165	528
	CDD sur missions temporaires	157	73	230
	Contrats recherche	173	193	366
	Contrat voie titularisation	9	4	13
	Contrats aidés	7	7	14
	S/Total	872	539	1 411
	TOTAL	2 258	1 373	3 631

Répartition des personnels Biatss par catégorie, corps/contrat

		2021		TOTAL
		F	H	
A	Emplois fonctionnels	6	1	7
	Attachés de l'administration de l'Etat	28	22	50
	Ingénieurs de recherche	52	75	127
	Ingénieurs d'études	218	164	382
	Assistants ingénieurs	92	86	178
	Conservateurs généraux	-	1	1
	Conservateurs	16	10	26
	Bibliothécaires	6	1	7
	Infirmiers	11	-	11
	ASSAE	6	-	6
	Conseillers techniques de service social	2	-	2
	CDI	79	51	130
	CDD sur missions permanentes	74	40	114
	CDD sur missions temporaires	62	35	97
	Contrats recherche	165	184	349
	Contrats voie titularisation	-	-	-
	Contrats aidés	-	3	3
	S/Total Catégorie A		817	673
B	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	59	6	65
	Techniciens de recherche et de formation	280	192	472
	Bibliothécaires assistants spécialisés	44	15	59
	CDI	46	12	58
	CDD sur missions permanentes	192	53	245
	CDD sur missions temporaires	55	20	75
	Contrats Recherche	6	6	12
	Contrats voit titularisation	3	1	4
	Contrats aidés	-	1	1
S/Total Catégorie B		685	306	991
C	Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	103	12	115
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	2	2	4
	Adjoints techniques de recherche et de formation	435	228	663
	Magasiniers	26	19	45
	CDI	38	34	72
	CDD sur missions permanentes	97	72	169
	CDD sur missions temporaires	40	18	58
	Contrats recherche	2	3	5
	Contrats voie titularisation	6	3	9
	Contrats aidés	7	3	10
	S/Total Catégorie C		756	394
TOTAL		2 258	1 373	3 631

Répartition des personnels enseignants titulaires par grade

		2021		TOTAL
		F	H	
Professeurs des universités	Classe exceptionnelle	59	159	218
	1ere classe	59	156	215
	2eme classe	59	95	154
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	Classe exceptionnelle	8	59	67
	1ere classe	15	47	62
	2eme classe	11	28	39
Professeurs de médecine générale	2eme classe	-	1	1
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers de pharmacie	Classe exceptionnelle	-	1	1
	1ere classe	1	4	5
	2eme classe	3	2	5
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	Classe exceptionnelle	-	1	1
	1ere classe	-	1	1
	2eme classe	1	1	2
Maitres de conférences	Hors classe	237	299	536
	Classe normale	341	412	753
Maitres de conférences - Praticiens hospitaliers	Hors classe	7	6	13
	1ere classe	9	14	23
	2eme classe	8	19	27
Maitres de conférences de médecine générale	1ere classe	-	2	2
	2eme classe	1	-	1
Maitres de conférences - Praticiens hospitaliers de pharmacie	Hors classe	1	-	1
	1ere classe	1	1	2
	2eme classe	3	2	5
Maitres de conférences - Praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	Hors classe	-	4	4
	1ere classe	7	13	20
	2eme classe	1	4	5
Professeurs de l'ENSAM	Hors classe	-	2	2
	Classe normale	1	-	1
Professeurs agrégés	Classe exceptionnelle	16	27	43
	Hors classe	19	21	40
	Classe normale	44	43	87
Professeurs certifiés	Classe exceptionnelle	36	36	72
	Hors classe	11	10	21
	Classe normale	45	37	82
Professeurs d'éducation physique et sportive	Classe exceptionnelle	5	11	16
	Hors classe	5	5	10
	Classe normale	2	7	9
Professeurs de lycée professionnel	Classe exceptionnelle	-	6	6
	Hors classe	3	-	3
	Classe normale	2	6	8
Professeurs des écoles	Classe exceptionnelle	6	1	7
	Hors classe	1	2	3
	Classe normale	4	4	8
Conseillers principaux d'éducation	Classe exceptionnelle	1	1	2
TOTAL		1 033	1 550	2 583

Répartition des personnels Biatss titulaires par grade

			2021		TOTAL
			F	H	
A	Emplois fonctionnels	Directeur général des services	1	-	1
		Administrateurs	4	1	5
		Agent comptable	1	-	1
	Attachés de l'administration de l'Etat	Hors classe	2	1	3
		Principaux	14	14	28
		AAE	12	7	19
	Ingénieurs de recherche	Hors classe	8	16	24
		1ere classe	30	34	64
		2eme classe	14	25	39
	Ingénieurs d'études	Hors classe	75	58	133
		Classe normale	143	106	249
	Assistants ingénieurs	ASI	92	86	178
	Conservateurs généraux	Conservateurs généraux	-	1	1
	Conservateurs	Conservateurs en chef	10	6	16
		Conservateurs	6	4	10
	Bibliothécaires	Hors classe	1	-	1
		Bibliothécaires	5	1	6
	Conseillers techniques de service social	CTSSAE	2	-	2
	Infirmiers	Hors classe	3	-	3
		Classe supérieure	4	-	4
Classe normale		4	-	4	
Assistants de service social	ASSAE	6	-	6	
S/Total			437	360	797
B	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Classe exceptionnelle	14	-	14
		Classe supérieure	15	2	17
		Classe normale	30	4	34
	Techniciens de recherche et de formation	Classe exceptionnelle	36	31	67
		Classe supérieure	62	42	104
		Classe normale	182	119	301
	Bibliothécaires assistants spécialisés	Classe exceptionnelle	19	4	23
		Classe supérieure	13	7	20
		Classe normale	12	4	16
S/Total			383	213	596
C	Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Principal 1ere classe	33	3	36
		Principal 2eme classe	70	9	79
		ADJAENES	-	-	-
	Adjoints techniques de recherche et de formation	Principal 1ere classe	91	50	141
		Principal 2eme classe	252	121	373
		ATRF	92	57	149
	Magasiniers	Principal 1ere classe	5	3	8
		Principal 2eme classe	14	13	27
		MAG	7	3	10
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Principal 1ere classe	1	1	2
Principal 2eme classe		1	1	2	
S/Total			566	261	827
TOTAL			1 386	834	2 220

Répartition en personnes physiques des enseignants par affectation

	2021		TOTAL	
	F	H		
UFR3S	301	502	803	
RECHERCHE ¹	277	310	587	
FST	169	441	610	
IUT	122	197	319	
HUMANITES	131	98	229	
FLCS	133	94	227	
FASEST	95	131	226	
FSJPS	66	122	188	
INSPE	86	75	161	
POLYTECH LILLE	37	124	161	
PSYSEF	90	52	142	
CLIL	76	42	118	
IAE	47	71	118	
SUAPS	11	20	31	
INFODOC	12	9	21	
INFOCOM	9	10	19	
CFMI	2	2	4	
DIRECTIONS CENTRALES ²	-	2	2	
TOTAL	1 664	2 302	3 966	

¹ Doctorants contractuels ayant pour affectation principale une unité de recherche

² Cf page 30 pour la répartition

Répartition en personnes physiques des BIATSS par affectation

	2021		TOTAL	
	F	H		
DIRECTIONS CENTRALES²	758	555	1 313	
UFR3S	353	217	570	
FST	273	238	511	
SCD	130	82	212	
IUT	93	45	138	
INSPE	99	26	125	
FSJPS	72	49	121	
IAE	82	23	105	
POLYTECH LILLE	55	48	103	
FASEST	69	20	89	
HUMANITES	63	16	79	
PSYSEF	58	16	74	
FLCS	39	7	46	
SUMPPS	41	4	45	
HORS ULILLE	25	17	42	
CLIL	15	2	17	
INFOCOM	4	4	8	
SUAPS	6	2	8	
SCAS	7	-	7	
DECCID	6	-	6	
CFMI	4	1	5	
INFODOC	5	-	5	
ERIC WEIL	1	1	2	
TOTAL	2 258	1 373	3 631	

¹ Doctorants ayant pour affectation principale une unité de recherche

² Cf page 30 pour la répartition

³ CROUS, UNISCIEL , EXTERIEUR (MAD), FONDATION ULILLE, PRESSES SEPTENTRION, ASA-LILLE1, CNL, SATT NORD

Répartition en personnes physiques des BIATSS et enseignants par affectation

	2021		TOTAL	
	F	H		
UFR3S	654	719	1 373	
DIRECTIONS CENTRALES ²	758	557	1 315	
FST	442	679	1 121	
RECHERCHE ¹	277	310	587	
IUT	215	242	457	
FASEST	164	151	315	
FSJPS	138	171	309	
HUMANITES	194	114	308	
INSPE	185	101	286	
FLCS	172	101	273	
POLYTECH LILLE	92	172	264	
IAE	129	94	223	
PSYSEF	148	68	216	
SCD	130	82	212	
CLIL	91	44	135	
SUMPPS	41	4	45	
HORS ULILLE	25	17	42	
SUAPS	17	22	39	
INFOCOM	13	14	27	
INFODOC	17	9	26	
CFMI	6	3	9	
SCAS	7	-	7	
DECCID	6	-	6	
ERIC WEIL	1	1	2	
TOTAL	3 922	3 675	7 597	

¹ Doctorants ayant pour affectation principale une unité de recherche

² Cf page 30 pour la répartition

³ CROUS, UNISCIEL , EXTERIEUR (MAD), FONDATION ULILLE, PRESSES SEPTENTRION, ASA-LILLE1, CNL, SATT NORD

Répartition en personnes physiques des BIATSS et enseignants par direction centrale

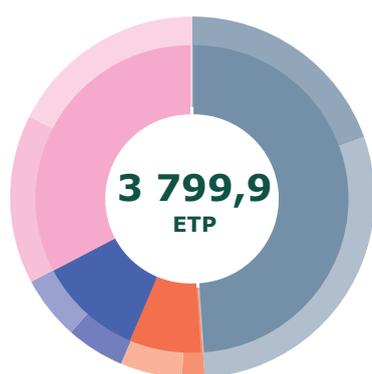
	2021		TOTAL
	F	H	
DGD IL	85	203	288
DGD FTLV	190	65	255
DGD NUM	31	157	188
DGD RH	143	13	156
DGD RECHERCHE	80	18	98
DGD VU	44	22	66
AGENCE COMPTABLE	55	10	65
DGD AF	35	13	48
DGD RI	29	11	40
COMMUNICATION	18	6	24
CABINET	9	8	17
DAPEQ	11	2	13
PREVENTION RISQUES	7	6	13
DAJ	6	5	11
DDPA	5	4	9
DGS-PRESIDENCE	4	3	7
MEDIATION	4	3	7
U LINK	2	4	6
ATELIER MECANIQUE	-	4	4
TOTAL	758	557	1 315

C. Les effectifs en ETP

Répartition en ETP des personnels titulaires et contractuels

		2019		2020		2021	
		Enseignants	Biatss	Enseignants	Biatss	Enseignants	Biatss
Titulaires	Nombre	2 432,3	2 012,1	2 574,8	2 123,8	2 556,3	2 111,7
	%	69,2%	66,4%	68,3%	64,3%	67,3%	61,0%
Contractuels	Nombre	1 080,3	1 017,8	1 192,9	1 178,4	1 243,6	1 348,5
	%	30,8%	33,6%	31,7%	35,7%	32,7%	39,0%
TOTAL		3 512,6	3 029,9	3 767,7	3 302,2	3 799,9	3 460,2

Répartition en ETP des personnels enseignants par filière, corps/contrat



1858,8 Enseignants-chercheurs

F : 40% H : 60%

284,5 Enseignants HU titulaires

F : 27% H : 73%

413 Enseignants second degré et ENSAM

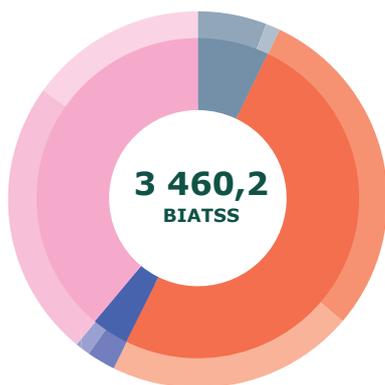
F : 48% H : 52%

1243,6 Contractuels enseignants

F : 46% H : 54%

		2021		TOTAL
		F	H	
Enseignants- Chercheurs	Professeurs des universités	176,3	408	584,3
	Maitres de conférences	567,5	707	1 274,5
	S/Total	743,8	1 115,0	1 858,8
Enseignants HU titulaires	Professeurs des universités	38,5	143	181,5
	Maitres de conférences - Praticiens hospitaliers	38	65	103,0
	S/Total	76,5	208,0	284,5
Enseignants second degré et ENSAM	Professeurs agrégés	92	82,1	174,1
	Professeurs certifiés	76,3	88,1	164,4
	Professeurs de lycée professionnel	5	12	17,0
	Professeurs d'éducation physique et sportive	12	23	35,0
	Conseillers principaux d'éducation	1	1	2,0
	Professeurs des écoles	10,5	7	17,5
	Professeurs de l'ENSAM	1	2	3,0
S/Total	197,8	215,2	413,0	
Contractuels Enseignants	CDI	18,5	23	41,5
	Enseignants CDD	54,1	47,4	101,5
	Associés HU	1	3	4,0
	Chefs de clinique et Assistants HU	91	130	221,0
	Doctorant contractuels	277	309,6	586,6
	ATER	96	105	201,0
	Associés	17,5	40,5	58,0
	Lecteurs et Maitres de langue	18	12	30,0
	S/Total	573,1	670,5	1 243,6
TOTAL	1 591,2	2 208,7	3 799,9	

Répartition des personnels Biatss par filière, corps/contrat



246,7 AENES TOS Médicaux-sociaux

F : 83% H : 17%

1 736,8 ITRF

F : 58% H : 42%

128,2 Bibliothèque

F : 65% H : 35%

1 348,5 Contractuels BIATSS

F : 61% H : 39%

		2021		TOTAL
		F	H	
AENES TOS Médicaux sociaux	Emplois fonctionnels	6,0	1,0	7,0
	Attachés de l'administration de l'Etat	26,7	22,0	48,7
	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	56,3	6,0	62,3
	Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	95,8	12,0	107,8
	Infirmiers	9,3	-	9,3
	Assistants se service social	5,6	-	5,6
	Conseillers techniques de service social	2,0	-	2,0
	Adjointes techniques des établissements d'enseignement	2,0	2,0	4,0
	S/Total	203,7	43,0	246,7
ITRF	Ingénieurs de recherche	49,7	74,9	124,6
	Ingénieurs d'études	209,3	163,0	372,3
	Assistants ingénieurs	87,0	83,7	170,7
	Techniciens de recherche et de formation	262,7	188,7	451,4
	Adjointes techniques de recherche et de formation	396,2	221,6	617,8
	S/Total	1 004,9	731,9	1 736,8
Bibliothèque	Conservateurs généraux	-	1,0	1,0
	Conservateurs	14,7	10,0	24,7
	Bibliothécaires	5,6	1,0	6,6
	Bibliothécaires assistants spécialisés	40,4	14,4	54,8
	Magasiniers	23,2	17,9	41,1
	S/Total	83,9	44,3	128,2
Contractuels	CDI	142,1	92,8	234,9
	CDD sur missions permanentes	354,6	164,1	518,7
	CDD sur missions temporaires	152,0	70,6	222,6
	Contrats recherche	161,0	187,1	348,1
	Contrat voie titularisation	7,6	3,5	11,1
	Contrats aidés	7,0	6,1	13,1
	S/Total	824,3	524,2	1 348,5
	TOTAL	2 116,8	1 343,4	3 460,2

Répartition des personnels Biatss par catégorie, corps/contrat

		2021		TOTAL
		F	H	
A	Emplois fonctionnels	6,0	1,0	7,0
	Attachés de l'administration de l'Etat	26,7	22,0	48,7
	Ingénieurs de recherche	49,7	74,9	124,6
	Ingénieurs d'études	209,3	163,0	372,3
	Assistants ingénieurs	87,0	83,7	170,7
	Conservateurs généraux	-	1,0	1,0
	Conservateurs	14,7	10,0	24,7
	Bibliothécaires	5,6	1,0	6,6
	Infirmiers	9,3	-	9,3
	ASSAE	5,6	-	5,6
	Conseillers techniques de service social	2,0	-	2,0
	CDI	69,1	48,3	117,4
	CDD sur missions permanentes	72,1	40,0	112,1
	CDD sur missions temporaires	60,4	33,6	94,0
	Contrats recherche	153,7	179,0	332,7
	Contrats voie titularisation	-	-	0,0
	Contrats aidés	-	2,6	2,6
S/Total Catégorie A		771,2	660,1	1 431,3
B	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	56,3	6,0	62,3
	Techniciens de recherche et de formation	262,7	188,7	451,4
	Bibliothécaires assistants spécialisés	40,4	14,4	54,8
	CDI	42,7	12,0	54,7
	CDD sur missions permanentes	189,3	52,6	241,9
	CDD sur missions temporaires	54,3	19,0	73,3
	Contrats Recherche	6,0	6,0	12,0
	Contrats voit titularisation	2,0	1,0	3,0
	Contrats aidés	-	0,5	0,5
S/Total Catégorie B		653,7	300,2	953,9
C	Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	95,8	12,0	107,8
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	2,0	2,0	4,0
	Adjoints techniques de recherche et de formation	396,2	221,6	617,8
	Magasiniers	23,2	17,9	41,1
	CDI	30,3	32,5	62,8
	CDD sur missions permanentes	93,2	71,5	164,7
	CDD sur missions temporaires	37,3	18,0	55,3
	Contrats recherche	1,3	2,1	3,4
	Contrats voie titularisation	5,6	2,5	8,1
	Contrats aidés	7,0	3,0	10,0
S/Total Catégorie C		691,9	383,1	1 075,0
TOTAL		2 116,8	1 343,4	3 460,2

Répartition des personnels Biatss titulaires par grade

		2021		TOTAL	
		F	H		
A	Emplois fonctionnels	Directeur général des services	1,0	-	1,0
		Administrateurs	4,0	1,0	5,0
		Agent comptable	1,0	-	1,0
	Attachés de l'administration de l'Etat	Hors classe	2,0	1,0	3,0
		Principaux	13,6	14,0	27,6
		AAE	11,1	7,0	18,1
	Ingénieurs de recherche	Hors classe	6,3	16,0	22,3
		1ere classe	29,4	34,0	63,4
		2eme classe	14,0	24,9	38,9
	Ingénieurs d'études	Hors classe	71,9	57,5	129,4
		Classe normale	137,4	105,5	242,9
	Assistants ingénieurs	ASI	87,0	83,7	170,7
	Conservateurs généraux	Conservateurs généraux	-	1,0	1,0
	Conservateurs	Conservateurs en chef	8,7	6,0	14,7
		Conservateurs	6,0	4,0	10,0
	Bibliothécaires	Hors classe	0,8	-	0,8
		Bibliothécaires	4,8	1,0	5,8
	Conseillers techniques de service social	CTSSAE	2,0	-	2,0
	Infirmiers	Hors classe	2,5	-	2,5
		Classe supérieure	3,4	-	3,4
Classe normale		3,4	-	3,4	
Assistants de service social	ASSAE	5,6	-	5,6	
		S/Total	415,9	356,6	772,5
B	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Classe exceptionnelle	13,6		13,6
		Classe supérieure	14,1	2,0	16,1
		Classe normale	28,6	4,0	32,6
	Techniciens de recherche et de formation	Classe exceptionnelle	34,5	30,0	64,5
		Classe supérieure	60,6	41,5	102,1
		Classe normale	167,6	117,2	284,8
	Bibliothécaires assistants spécialisés	Classe exceptionnelle	18,6	3,8	22,4
		Classe supérieure	11,4	6,8	18,2
		Classe normale	10,4	3,8	14,2
		S/Total	359,4	209,1	568,5
C	Adjoins administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Principal 1ere classe	30,2	3,0	33,2
		Principal 2eme classe	65,6	9,0	74,6
		ADJAENES	0,0	0,0	0,0
	Adjoins techniques de recherche et de formation	Principal 1ere classe	82,0	50,0	132,0
		Principal 2eme classe	231,7	118,0	349,7
		ATRF	82,5	53,6	136,1
	Magasiniers	Principal 1ere classe	4,6	2,8	7,4
		Principal 2eme classe	11,8	12,1	23,9
		MAG	6,8	3,0	9,8
	Adjoins techniques des établissements d'enseignement	Principal 1ere classe	1,0	1,0	2,0
Principal 2eme classe		1,0	1,0	2,0	
		S/Total	517,2	253,5	770,7
		TOTAL	1 292,5	819,2	2 111,7

Répartition des personnels enseignants titulaires par grade

		2021		TOTAL
		F	H	
Professeurs des universités	Classe exceptionnelle	59,0	159,0	218,0
	1ere classe	58,3	154,5	212,8
	2eme classe	59,0	94,5	153,5
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers	Classe exceptionnelle	8,0	59,0	67,0
	1ere classe	15,0	45,0	60,0
	2eme classe	10,5	28,0	38,5
Professeurs de médecine générale	2eme classe	-	1,0	1,0
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers de pharmacie	Classe exceptionnelle	-	1,0	1,0
	1ere classe	1,0	4,0	5,0
	2eme classe	3,0	2,0	5,0
Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	Classe exceptionnelle	-	1,0	1,0
	1ere classe	-	1,0	1,0
	2eme classe	1,0	1,0	2,0
Maitres de conférences	Hors classe	231,3	298,5	529,8
	Classe normale	336,2	408,5	744,7
Maitres de conférences - Praticiens hospitaliers	Hors classe	7,0	6,0	13,0
	1ere classe	9,0	14,0	23,0
	2eme classe	8,0	19,0	27,0
Maitres de conférences de médecine générale	1ere classe	-	2,0	2,0
	2eme classe	1,0	-	1,0
Maitres de conférences - Praticiens hospitaliers de pharmacie	Hors classe	1,0	-	1,0
	1ere classe	1,0	1,0	2,0
	2eme classe	3,0	2,0	5,0
Maitres de conférences - Praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	Hors classe	-	4,0	4,0
	1ere classe	7,0	13,0	20,0
	2eme classe	1,0	4,0	5,0
Professeurs de l'ENSAM	Hors classe	-	2,0	2,0
	Classe normale	1,0	-	1,0
Professeurs agrégés	Classe exceptionnelle	15,5	26,5	42,0
	Hors classe	17,5	19,6	37,1
	Classe normale	43,3	42,0	85,3
Professeurs certifiés	Classe exceptionnelle	36,0	36,0	72,0
	Hors classe	11,0	10,0	21,0
	Classe normale	45,0	36,1	81,1
Professeurs d'éducation physique et sportive	Classe exceptionnelle	5,0	11,0	16,0
	Hors classe	5,0	5,0	10,0
	Classe normale	2,0	7,0	9,0
Professeurs de lycée professionnel	Classe exceptionnelle	-	6,0	6,0
	Hors classe	3,0	-	3,0
	Classe normale	2,0	6,0	8,0
Professeurs des écoles	Classe exceptionnelle	5,5	1,0	6,5
	Hors classe	1,0	2,0	3,0
	Classe normale	4,0	4,0	8,0
Conseillers principaux d'éducation	Classe exceptionnelle	1,0	1,0	2,0
TOTAL		1 018,1	1 538,2	2 556,3

Répartition des ETP des personnels enseignants par affectation

	2021		TOTAL	
	F	H		
UFR3S	294,6	484,6	779,2	
FST	165,4	438,0	603,4	
RECHERCHE ¹	277,0	309,6	586,6	
IUT	115,8	182,7	298,5	
HUMANITES	125,0	92,0	217,0	
FLCS	119,7	89,4	209,1	
FASEST	85,5	120,0	205,5	
FSJPS	61,5	105,0	166,5	
INSPE	36,3	120,2	156,5	
POLYTECH LILLE	82,8	72,0	154,8	
PSYSEF	81,3	50,0	131,3	
CLIL	70,2	41,1	111,3	
IAE	45,0	64,1	109,1	
SUAPS	10,5	20,0	30,5	
INFODOC	11,5	8,0	19,5	
INFOCOM	7,1	8,0	15,1	
CFMI	2,0	2,0	4,0	
DIRECTIONS CENTRALES ²	-	2,0	2,0	
TOTAL	1 591,2	2 208,7	3 799,9	

¹ Doctorants ayant pour affectation principale une unité de recherche

² Cf page 30 pour la répartition

Répartition en ETP des personnels BIATSS par affectation

	2021		TOTAL
	F	H	
DIRECTIONS CENTRALES²	709,8	547,0	1 256,8
UFR3S	335,3	211,2	546,5
FST	258,6	233,4	492,0
SCD	121,8	80,3	202,1
IUT	86,4	45,0	131,4
INSPE	95,0	26,0	121,0
FSJPS	66,9	47,1	114,0
POLYTECH LILLE	52,6	47,7	100,3
IAE	76,6	22,8	99,4
FASEST	67,5	18,1	85,6
HUMANITES	61,1	13,3	74,4
PSYSEF	47,8	15,4	63,2
FLCS	36,9	6,3	43,2
HORS ULILLE³	24,0	16,5	40,5
SUMPPS	33,7	3,3	37,0
CLIL	14,3	2,0	16,3
INFOCOM	3,8	4,0	7,8
SUAPS	5,4	2,0	7,4
SCAS	6,3	-	6,3
DECCID	5,6	-	5,6
CFMI	2,8	1,0	3,8
INFODOC	3,8	-	3,8
ERIC WEIL	0,8	1,0	1,8
TOTAL	2 116,8	1 343,4	3 460,2

¹ Doctorants ayant pour affectation principale une unité de recherche

² Cf page 30 pour la répartition

³ CROUS, UNISCIEL , EXTERIEUR (MAD), FONDATION ULILLE, PRESSES SEPTENTRION, ASA-LILLE1, CNL, SATT NORD

Répartition en ETP des personnels BIATSS et enseignants par affectation

	2021		TOTAL	
	F	H		
UFR3S	629,9	695,8	1 325,7	
DIRECTIONS CENTRALES	709,8	549	1 258,8	
FST	424	671,4	1 095,4	
RECHERCHE	277	309,6	586,6	
IUT	202,2	227,7	429,9	
HUMANITES	186,1	105,3	291,4	
FASEST	153	138,1	291,1	
FSJPS	128,4	152,1	280,5	
INSPE	177,8	98	275,8	
POLYTECH LILLE	88,9	167,9	256,8	
FLCS	156,6	95,7	252,3	
IAE	121,6	86,9	208,5	
SCD	121,8	80,3	202,1	
PSYSEF	129,1	65,4	194,5	
CLIL	84,50	43,10	127,60	
HORS ULILLE	24,00	16,50	40,50	
SUAPS	15,90	22,00	37,90	
SUMPPS	33,70	3,30	37,00	
INFODOC	15,30	8,00	23,30	
INFOCOM	10,90	12,00	22,90	
CFMI	4,80	3,00	7,80	
SCAS	6,30		6,30	
DECCID	5,60		5,60	
ERIC WEIL	0,80	1,00	1,80	
TOTAL	3 708	3 552,1	7 260,1	

¹ Doctorants ayant pour affectation principale une unité de recherche

² Cf page 30 pour la répartition

³ CROUS, UNISCIEL , EXTERIEUR (MAD), FONDATION ULILLE, PRESSES SEPTENTRION, ASA-LILLE1, CNL, SATT
NORD

Répartition en ETP des BIATSS et enseignants par direction centrale

	2021		TOTAL	
	F	H		
DGD IL	77,1	199,0	276,1	
DGD FTLV	178,1	63,5	241,6	
DGD NUM	28,0	155,5	183,5	
DGD RH	133,5	13,0	146,5	
DGD RECHERCHE	73,7	18,0	91,7	
DGD VU	41,8	22,0	63,8	
AGENCE COMPTABLE	53,0	10,0	63,0	
DGD AF	33,1	13,0	46,1	
DGD RI	28,6	11,0	39,6	
COMMUNICATION	17,8	5,5	23,3	
CABINET	8,6	8,0	16,6	
DAPEQ	10,4	2,0	12,4	
PREVENTION RISQUES	6,0	6,0	12,0	
DAJ	6,0	5,0	11,0	
DDPA	4,5	4,0	8,5	
MEDIATION	3,6	3,0	6,6	
DGS-PRESIDENCE	4,0	2,5	6,5	
U LINK	2,0	4,0	6,0	
ATELIER MECANIQUE	-	4,0	4,0	
TOTAL	709,8	549,0	1 258,8	

D. La masse salariale

Evolution de la masse salariale globale

Masse globale	2019	2020	2021	Evolution 2020 - 2021
Rémunérations principales	225 709 491	240 915 252	247 693 489	+2,8%
Rémunérations accessoires	18 592 365	19 519 520	20 992 743	+7,5%
Prestations sociales	2 026 030	1 715 848	1 744 037	+1,6%
Cours complémentaires (Brut)	18 060 274	16 924 979	20 463 516	+20,9%
Vacations - Activités accessoires - Contrats étudiants	2 920 054	3 494 141	3 804 523	+8,9%
Charges patronales	185 012 544	196 857 213	200 818 869	+2,0%
TOTAL COUT EMPLOYEUR	452 320 757	479 426 952	495 517 177	3,4%

Rémunérations principales : il s'agit des éléments de rémunération de base de chaque agent composés du traitement indiciaire (en fonction du corps, du grade et de l'échelon d'appartenance ou des termes du contrat), de l'indemnité de résidence (résidence administrative) et du supplément familial de traitement (lié au nombre d'enfants à charge). S'ajoute éventuellement la rémunération issue de l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire liée à certains emplois comportant l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière.

Rémunérations accessoires : elles incluent l'ensemble des éléments de rémunération qui ont le caractère d'indemnité ou de prime et sont octroyées en complément de la rémunération principale sur la base du texte réglementaire spécifique qui institue chacune d'entre elles. A noter qu'à compter de 2018, elles incluent les indemnités compensatrices CSG (instaurées en compensation de la hausse du taux de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique - cf. art. 113 de la loi n°2017-1837 du 30/12/2017 de finances pour 2018).

Prestations sociales : il s'agit d'éléments particuliers tels que le versement de certaines allocations chômage, la prise en charge partielle des frais liés au transport Domicile-Travail, les sommes versées aux agents placés en congé de longue durée... Ces prestations sont différentes de celles prises en charge au titre de l'action sociale.

Cours complémentaires : il s'agit exclusivement des cours complémentaires d'enseignement réalisés par les enseignants au-delà de leur service statutaire ou par les vacataires d'enseignement. Ils peuvent être financés soit sur la dotation de l'université soit sur les ressources propres des composantes.

Vacations - Activités accessoires : cette rubrique ne regroupe que les vacances administratives, techniques et contrats étudiants, hors enseignement (participation à des activités de formation ou au fonctionnement de certains jurys).

Evolution des rémunérations principales

Rémunérations principales	2019	2020	2021	Evolution 2020 - 2021
Traitement brut	221 356 356	236 416 794	243 186 561	+2,9%
NBI	29 372	18 261	18 299	+0,2%
Indemnités liées à la résidence	2 048 740	2 185 337	2 236 181	+2,3%
Supplément familial de traitement	2 275 023	2 294 859	2 265 188	-1,3%
TOTAL	225 709 491	240 915 252	247 706 228	2,8%

Evolution des rémunérations accessoires

Rémunérations accessoires	2019	2020	2021	Evolution 2020 - 2021
Primes Enseignants	5 898 820	6 052 311	7 093 692	+17,2%
Primes BIATSS	11 439 681	11 994 737	12 151 278	+1,3%
Indemnités liées à la fonction	76 938	84 411	83 408	-1,2%
Autres indemnités	2 614 988	2 912 866	3 052 827	+4,8%
Transfert Prime/Point (PPCR)	-1 438 062	-1 524 806	-1 510 008	-1,0%
TOTAL	18 592 365	19 519 520	20 871 197	6,9%

Primes Enseignants :

Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)
 Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)
 Prime de charges administratives (PCA)
 Prime de responsabilités pédagogiques (PRP)
 Indemnité de membre de commission (CNU)

Primes Biatss :

Indemnité d'administration et de technicité
 Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
 Indemnité de sujétions spéciales en faveur des personnels de magasinage spécialisé des bibliothèques
 Indemnité forfaitaire de sujétions spéciales
 Prime de participation à la recherche scientifique
 Prime de technicité forfaitaire en faveur de certains personnels des bibliothèques
 Indemnité spéciale des conservateurs des bibliothèques
 Prime de fonctions et de résultats
 Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
 Prime agents non titulaires

Primes liées à la fonction :

Indemnité de caisse et de responsabilité
 Indemnité de régie et de régisseur
 Prime de fonction informatique
 Indemnité de charge administrative
 Indemnité de gestion
 Indemnité travaux dangereux ou salissants
 Indemnité de sortie en mer
 Indemnité habillement et chaussures
 Prime d'administration

Autres indemnités :

Prime spéciale d'installation
 Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)
 Indemnité de formation continue
 Indemnité de congés non pris
 Jours de Compte Epargne Temps (CET)
 Indemnité de participation aux opérations de recherche
 Prime pour invention ou intéressement
 Indemnité de jury et concours
 Indemnité de départ volontaire (IDV)
 Indemnité compensatrice CSG
 Indemnité de rupture conventionnelle

Transfert Prime/Point (PPCR) :

Le dispositif de transfert « primes/points » est instauré dans le cadre du protocole d'amélioration des parcours professionnels, de carrière et de rémunération des fonctionnaires (décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points »).

Il consiste à diminuer le montant des primes versées aux fonctionnaires en contrepartie d'une augmentation de leur traitement de base par le biais d'une revalorisation des grilles indiciaires.

Evolution des prestations sociales

Prestations sociales	2019	2020	2021	Evolution 2020 - 2021
Allocation de retour à l'emploi	558 179	207 060	153 319	-26,0%
Remboursement frais de transport	733 908	574 845	522 907	-9,0%
Congé Longue Durée	615 208	851 369	919 887	+8,0%
Prestations diverses	118 735	82 572	147 924	+79,1%
TOTAL	2 026 030	1 715 848	1 744 037	1,6%

Evolution des cours complémentaires (y compris vacances)

	2019	2020	2021	Evolution 2020 - 2021
Montant brut	18 060 274	16 924 979	20 463 516	+20,9%
Charges patronales	2 756 301	2 483 056	2 759 777	+11,1%
TOTAL	20 816 575	19 408 035	23 223 292	19,7%

Cours complémentaires par type d'intervenant

Montants chargés et nombre d'heures

Type intervenant	2019		2020		2021	
	Heures	€	Heures	€	Heures	€
Permanents*	225 375	9 708 179	214 649	9 227 003	290 514	12 543 845
Extérieurs**	209 031	11 108 396	194 900	10 181 032	203 572	10 679 448
TOTAL	434 406	20 816 575	409 549	19 408 035	494 086	23 223 293

Permanents* : il s'agit des personnels enseignants et enseignants-chercheurs titulaires et contractuels exerçant à l'université de Lille.

Extérieurs** : il s'agit des personnels Biatss titulaires et contractuels exerçant à l'université de Lille et des vacataires.

Masse salariale par type d'agent

Type d'agent	2019	2020	2021	Evolution 2020 - 2021
Enseignants titulaires	241 654 816	255 265 103	258 124 117	+1,1%
Biatss titulaires	114 604 689	123 026 841	122 821 294	-0,2%
Enseignants non titulaires	35 594 536	38 210 795	40 399 998	+5,7%
Biatss non titulaires	34 321 830	37 536 720	44 453 255	+18,4%
Cours complémentaires	20 816 575	19 408 035	23 223 292	+19,7%
Vacataires (hors enseignement)	4 036 188	4 838 456	5 274 091	+9,0%
Prestations sociales*	1 292 122	1 141 002	1 221 130	+7,0%
TOTAL	452 320 757	479 426 952	495 517 177	3,4%

Prestations sociales* : hors remboursements de transport (répartis par catégorie d'agent)

Répartition de la masse salariale par catégorie de dépenses et par sexe (en euros)

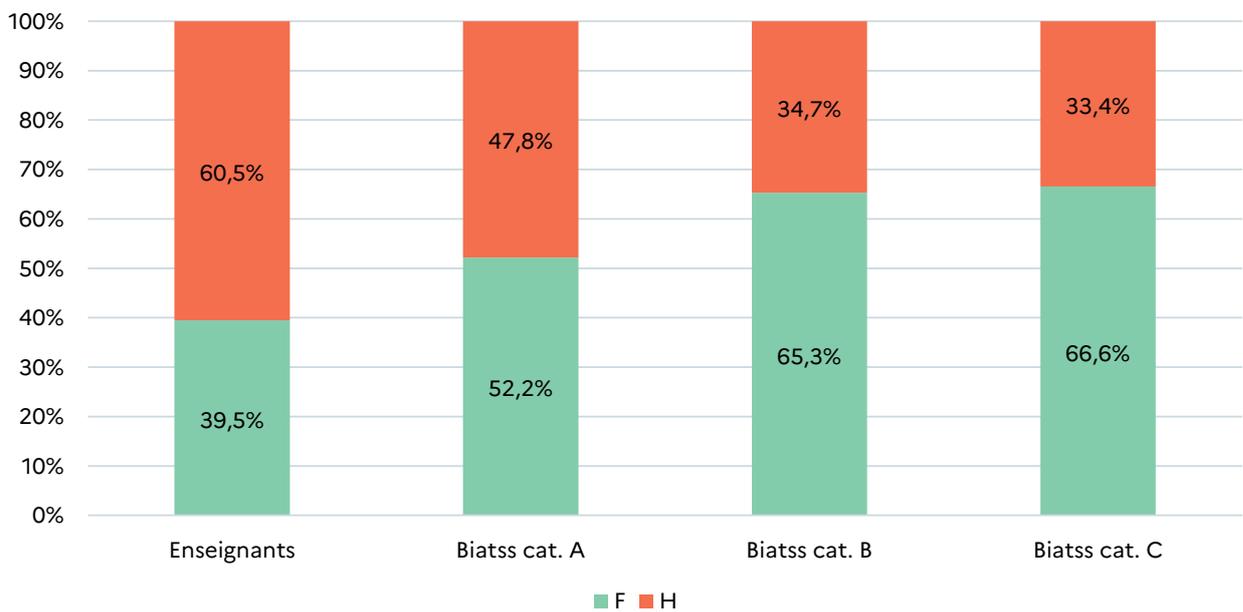
Catégorie des dépenses		Sexe				Total
		F	%	H	%	
Rémunération principale		115 115 559	46,5%	132 578 136	53,5%	247 693 695
Indemnités	Primes Biatss titulaires	6 827 422	58,1%	4 917 474	41,9%	11 744 896
	Primes Biatss ANT*	264 693	64,3%	147 069	35,7%	411 762
	Primes enseignants - PRES	1 836 783	42,5%	2 483 887	57,5%	4 320 670
	Primes enseignants - PEDR PES	805 395	34,4%	1 536 277	65,6%	2 341 672
	Primes enseignants - PCA	13 790	7,9%	160 981	92,1%	174 771
	Primes enseignants - PRP	29 360	29,4%	70 480	70,6%	99 840
	Primes enseignants - Administration	9 279	12,5%	65 048	87,5%	74 326
	Primes enseignants - PREC	4 059	54,6%	3 372	45,4%	7 431
	Primes enseignants - CNU	67 826	45,4%	81 482	54,6%	149 308
	Autres primes - CET	265 952	59,2%	183 622	40,8%	449 574
	Autres primes - FC	54 928	43,4%	71 615	56,6%	126 544
	Autres primes - Installation	4 080	66,7%	2 040	33,3%	6 120
	Autres primes - Brevet - Recherche	79 750	49,1%	82 768	50,9%	162 518
	Autres primes - IDV + Indemnité de rupture conventionnelle	96 855	48,8%	101 616	51,2%	198 470
	Transfert primes/points	-722 799	47,9%	-787 209	52,1%	-1 510 008
	Indemnités compensatrices CSG	903 497	47,0%	1 018 353	53,0%	1 921 850
Autres primes - divers	134 890	43,1%	178 110	56,9%	313 000	
S/Total Indemnités		10 675 759	50,9%	10 316 984	49,1%	20 992 743
Charges patronales	CAS pension civile + ATI	61 579 522	44,6%	76 621 154	55,4%	138 200 676
	Charges patronales (hors CAS pension civ. et ATI)	30 124 067	48,1%	32 494 126	51,9%	62 618 193
S/Total Charges patronales		91 703 589	45,7%	109 115 281	54,3%	200 818 869
Prestations sociales	Allocation de retour à l'emploi	83 340	54,4%	69 979	45,6%	153 319
	CLD	698 157	75,9%	221 730	24,1%	919 887
	Remboursement transport	276 251	52,8%	246 656	47,2%	522 907
	IJSS liées aux accidents du travail des ANT	36 059	57,7%	26 395	42,3%	62 454
	Autres prestations sociales	46 850	54,8%	38 619	45,2%	85 469
S/Total Prestations sociales		1 140 658	65,4%	603 379	34,6%	1 744 037
Vacations et activités accessoires (Brut)	Vacations administratives et techniques	1 097 538	48,1%	1 185 749	51,9%	2 283 287
	Vacations étudiants	946 539	67,5%	455 929	32,5%	1 402 469
	Activités accessoires - Conférenciers étrangers	32 406	27,3%	86 155	72,7%	118 561
S/Total Vacations		2 076 484	54,6%	1 727 833	45,4%	3 804 316
Cours complémentaires (Brut)		8 358 699	40,8%	12 104 817	59,2%	20 463 516
TOTAL		229 070 747	46,2%	266 446 430	53,8%	495 517 177

* politique indemnitaire en faveur des Biatss contractuels recrutés pour assurer des missions permanentes mise en place au 01/09/2021

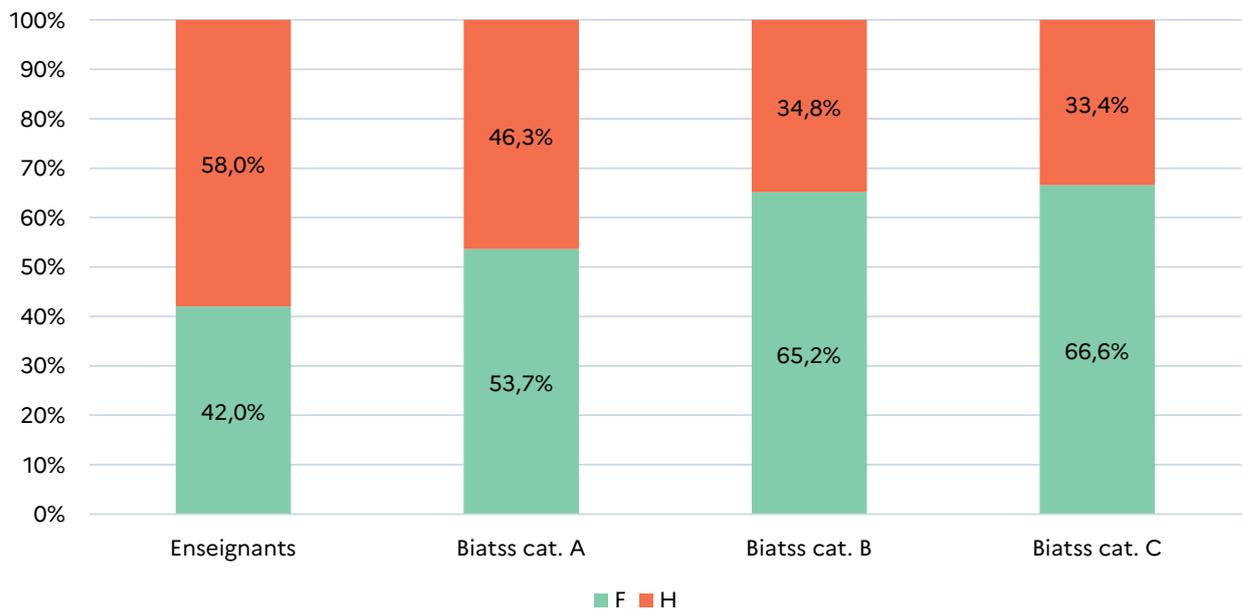
Répartition des rémunérations principales par catégorie de dépenses et par sexe (en millions d'euros)

	2019					2020					2021				
	Sexe				TOTAL	Sexe				TOTAL	Sexe				TOTAL
	F	%	H	%		F	%	H	%		F	%	H	%	
Ensemble	57,1	38,6%	91,0	61,4%	148,1	62,0	39,5%	94,9	60,5%	156,9	62,9	39,5%	96,4	60,5%	159,3
Biatss A	19,4	51,2%	18,6	48,8%	38,0	21,5	52,6%	19,4	47,4%	40,9	23,1	52,1%	21,2	47,9%	44,3
Biatss B	10,2	62,9%	6,0	37,1%	16,2	11,4	63,8%	6,4	36,2%	17,8	12,6	65,3%	6,7	34,7%	19,3
Biatss C	15,7	67,1%	7,7	32,9%	23,4	17,1	67,9%	8,1	32,1%	25,2	16,5	66,5%	8,3	33,5%	24,8
TOTAL	102,4	45,4%	123,3	54,6%	225,7	112,0	46,5%	128,9	53,5%	240,9	115,1	46,5%	132,6	53,5%	247,7

Rémunérations principales en 2021



ETP en 2021



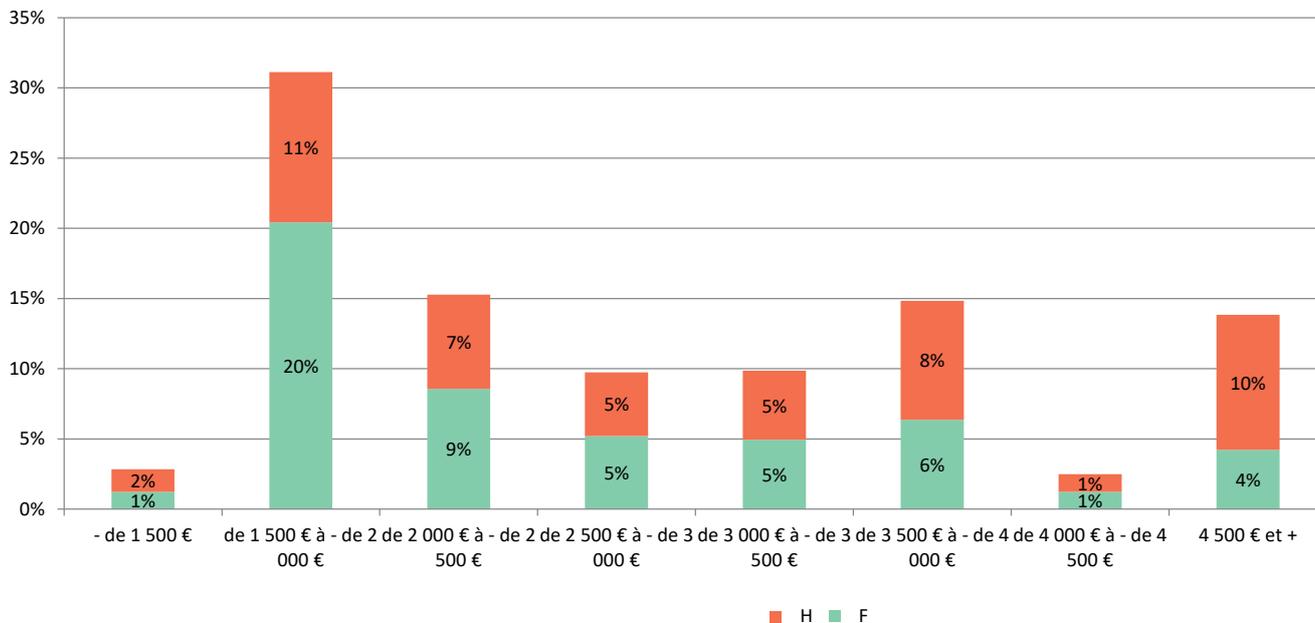
Grilles de rémunération pour les agents non titulaires exerçant des missions pérennes (Grilles en vigueur à compter du 01/01/2018)

Equivalent corps	Echelon	INM	Temps de passage échelon supérieur
IGR RF	1	421	1 an
	2	446	1 an 6 mois
	3	473	1 an 6 mois
	4	501	2 ans
	5	523	2 ans
	6	559	2 ans
	7	591	2 ans
	8	628	2 ans
	9	667	3 ans
	10	695	3 ans
	11	722	Echelon terminal
IGE RF	1	383	1 an
	2	404	1 an 6 mois
	3	414	1 an 6 mois
	4	432	1 an 6 mois
	5	455	1 an 6 mois
	6	476	1 an 6 mois
	7	499	1 an 6 mois
	8	520	2 ans
	9	541	2 ans
	10	570	2 ans
	11	583	2 ans
	12	603	2 ans
	13	625	3 ans
	14	664	Echelon terminal
ASI RF	1	361	1 an 6 mois
	2	379	1 an 6 mois
	3	395	2 ans
	4	412	2 ans
	5	431	2 ans
	6	448	2 ans
	7	465	2 ans
	8	482	2 ans
	9	498	2 ans
	10	513	2 ans
	11	530	2 ans
	12	546	2 ans
	13	559	3 ans
	14	581	3 ans
	15	612	3 ans
	16	622	Echelon terminal

Equivalent corps	Echelon	INM	Temps de passage échelon supérieur
Fonctions d'encadrement ou d'expertise			
TECH RF	1	339	2 ans
	2	344	2 ans
	3	349	2 ans
	4	356	2 ans
	5	366	2 ans
	6	379	2 ans
	7	394	2 ans
	8	413	3 ans
	9	429	3 ans
	10	440	3 ans
	11	453	3 ans
	12	474	4 ans
	13	498	Echelon terminal
ATRF	1	325	1 an
	2	326	2 ans
	3	327	2 ans
	4	328	2 ans
	5	329	2 ans
	6	330	2 ans
	7	332	2 ans
	8	336	2 ans
	9	342	3 ans
	10	354	3 ans
	11	367	Echelon terminal

Fourchettes de rémunération par sexe (brut hors impôts)

Il s'agit d'une répartition sur la base des agents titulaires ou contractuels présents dans le fichier de paye de décembre 2021 en fonction de leur seul INM (ou forfait pour certains agents non titulaires) en excluant le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence et l'ensemble des rémunérations accessoires (primes, heures complémentaires, prestations sociales) mais en incluant la NBI le cas échéant.






Les caractéristiques de la population

A. La démographie : répartition par sexe

1 - Ensemble du personnel

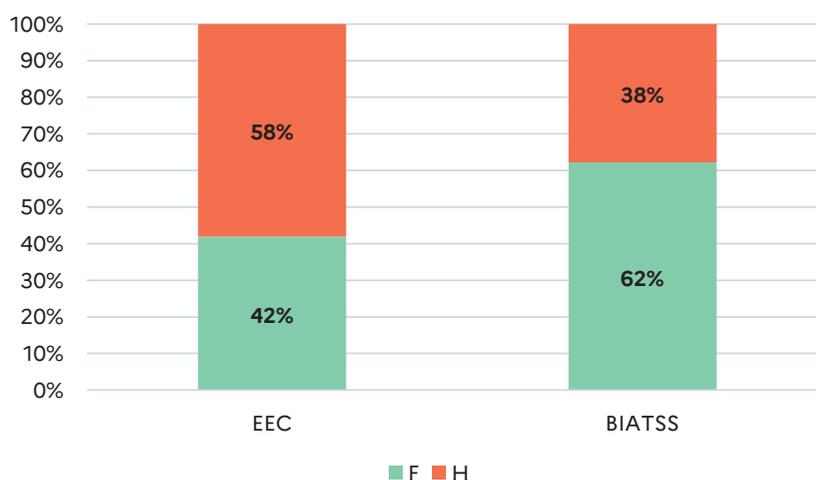
Répartition des personnels titulaires et contractuels

		2019		2020		2021	
		Enseignants	BIATSS	Enseignants	BIATSS	Enseignants	BIATSS
Titulaires	Nombre	2 451	2 115	2 597	2 236	2 583	2 220
	%	67,0%	66,3%	66,2%	64,6%	65,1%	61,1%
Contractuels	Nombre	1 205	1 073	1 327	1 225	1 383	1 411
	%	33,0%	33,7%	33,8%	35,4%	34,9%	38,9%
TOTAL		3 656	3 188	3 924	3 461	3 966	3 631
%		53,4%	46,6%	53,1%	46,9%	52,2%	47,8%

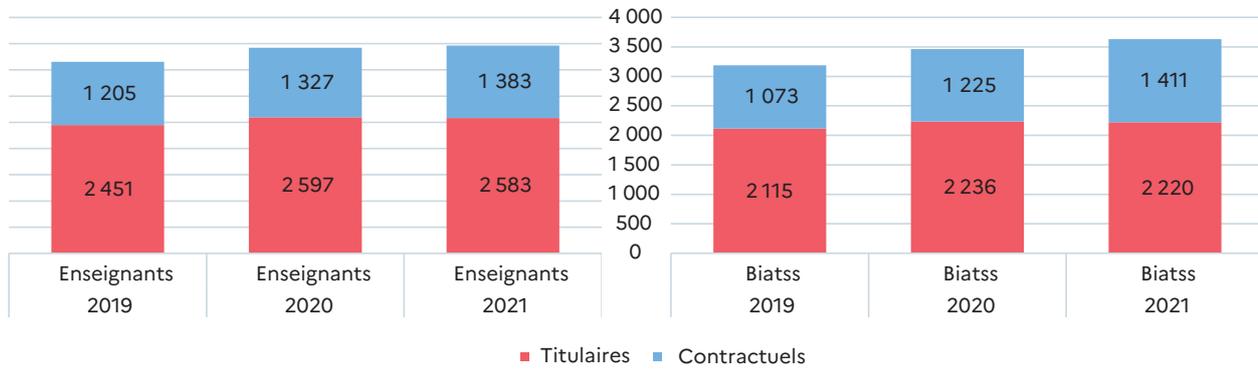
Répartition des personnels enseignants et Biatss par sexe

		2019		2020		2021	
		Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP	Nbre agents	ETP
Enseignants	F	1 529	1 463,3	1 668	1 591,6	1 664	1 591,2
	H	2 127	2 049,3	2 256	2 176,1	2 302	2 208,7
	S/Total	3 656	3 512,6	3 924	3 767,7	3 966	3 799,9
Biatss	F	1 973	1 839,4	2 147	2 014,5	2 258	2 116,8
	H	1 215	1 190,5	1 314	1 287,7	1 373	1 343,4
	S/Total	3 188	3 029,9	3 461	3 302,2	3 631	3 460,2
S/Total	F	3 502	3 302,7	3 815	3 606,1	3 922	3 708,0
	H	3 342	3 239,8	3 570	3 463,8	3 675	3 552,1
	TOTAL	6 844	6 542,5	7 385	7 069,9	7 597	7 260,1

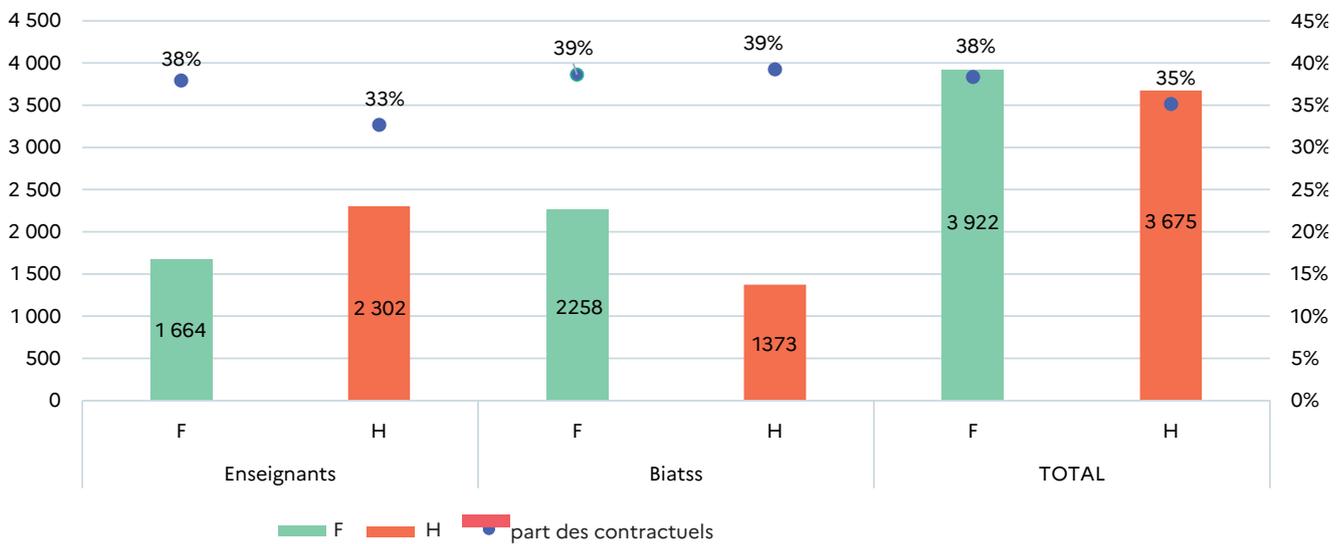
Répartition des personnels enseignants et Biatss par sexe



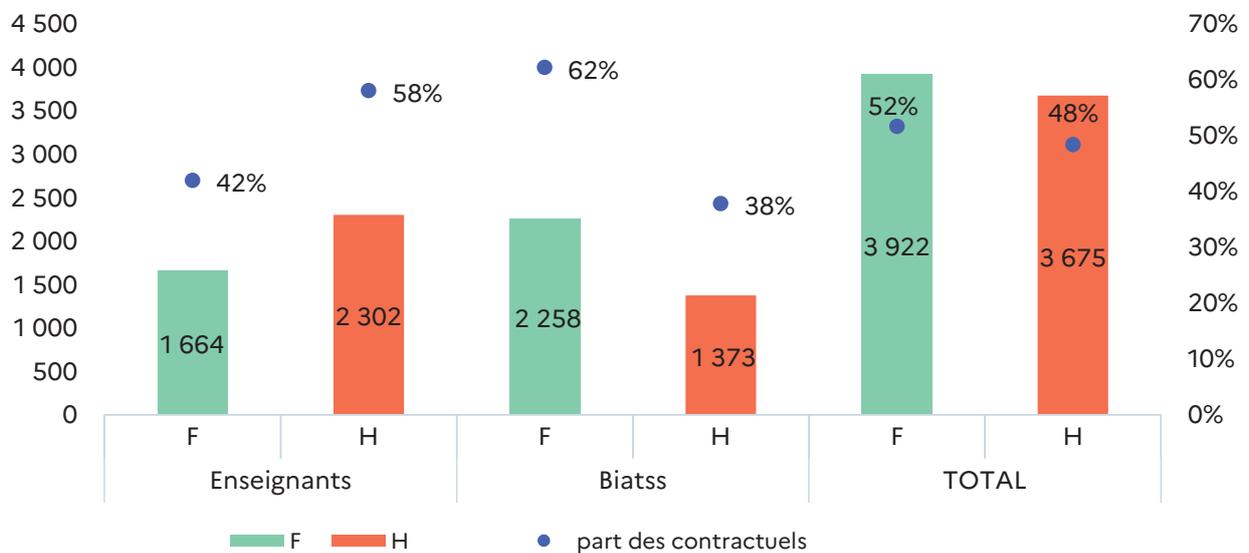
Evolution de la part des Titulaires / Contractuels par type de population



Effectif et part des contractuels



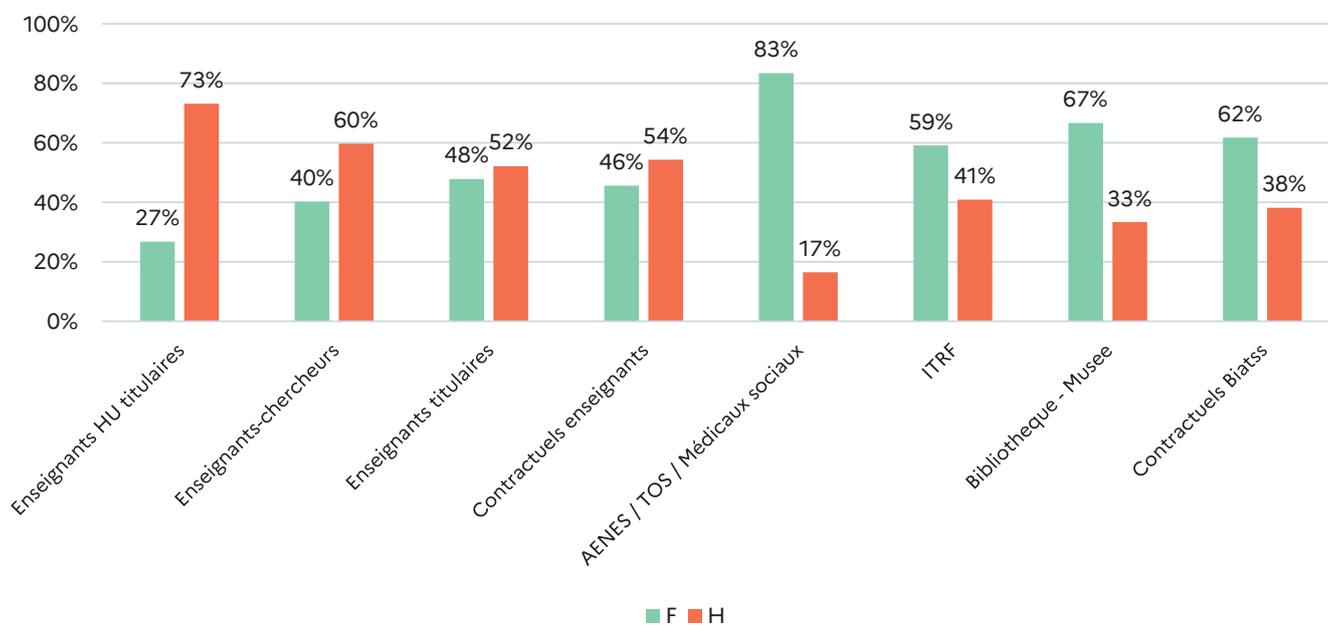
Effectif et part selon le type de population et le sexe



Nombre de personnels par filière

		F		H		TOTAL
		Nbre	%	Nbre	%	
Enseignants	Enseignants HU titulaires	77	27%	210	73%	287
	Enseignants-chercheurs	755	40%	1 121	60%	1 876
	Enseignants 1er - 2nd degré et ENSAM	201	48%	219	52%	420
	Contractuels enseignants	631	46%	752	54%	1 383
BIATSS	AENES / TOS / Médicaux sociaux	217	83%	43	17%	260
	ITRF	1 077	59%	745	41%	1 822
	Bibliothèque - Musée	92	67%	46	33%	138
	Contractuels Biatss	872	62%	539	38%	1 411
TOTAL		3 922	52%	3 675	48%	7 597

Répartition de personnels par filière



2 - Enseignants

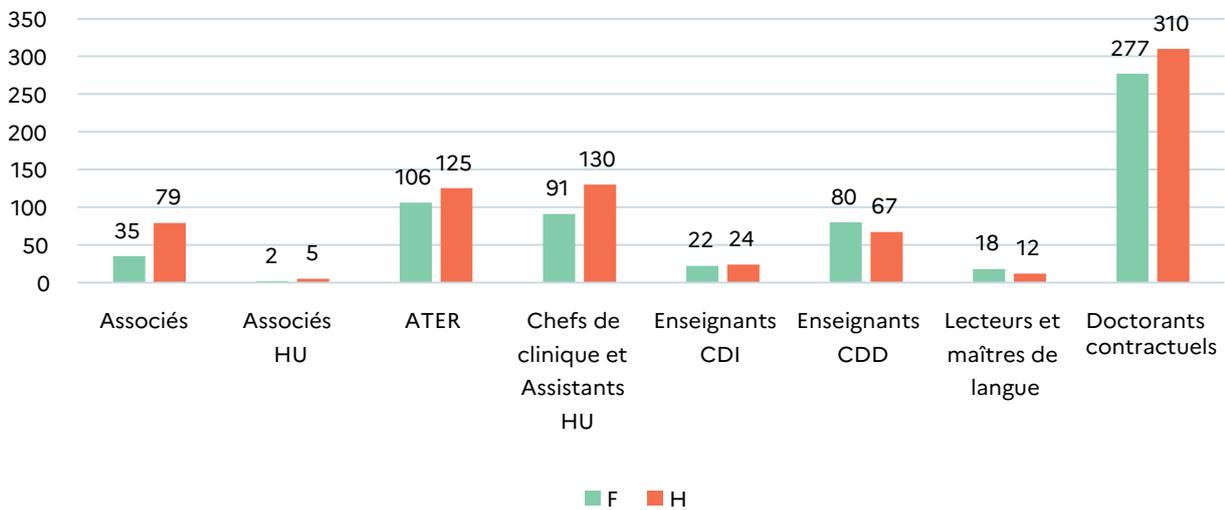
Répartition des personnels enseignants titulaires par grade

		F		H		TOTAL
		Nbre	%	Nbre	%	
Professeurs des universités	Classe exceptionnelle	59	27,1%	159	72,9%	218
	1ère classe	59	27,4%	156	72,6%	215
	2ème classe	59	38,3%	95	61,7%	154
	S/Total	177	30,2%	410	69,8%	587
Professeurs des universités Praticiens Hospitaliers*	Classe exceptionnelle	8	11,6%	61	88,4%	69
	1ère classe	16	23,5%	52	76,5%	68
	2ème classe	15	31,9%	32	68,1%	47
	S/Total	39	21,2%	145	78,8%	184
Maîtres de conférences	Hors classe	237	44,2%	299	55,8%	536
	Classe normale	341	45,3%	412	54,7%	753
	S/Total	578	44,8%	711	55,2%	1 289
Maîtres de conférences Praticiens Hospitaliers*	Hors classe	8	44,4%	10	55,6%	18
	1ère classe	17	36,2%	30	63,8%	47
	2ème classe	13	34,2%	25	65,8%	38
	S/Total	38	36,9%	65	63,1%	103
Professeurs de l'ENSAM	Hors classe	-	0,0%	2	100,0%	2
	Classe normale	1	100,0%	-	-	1
	S/Total	1	33,3%	2	66,7%	3
Professeurs agrégés	Classe exceptionnelle	16	37,2%	27	62,8%	43
	Hors classe	19	47,5%	21	52,5%	40
	Classe normale	44	50,6%	43	49,4%	87
	S/Total	79	46,5%	91	53,5%	170
Professeurs certifiés	Classe exceptionnelle	36	50,0%	36	50,0%	72
	Hors classe	11	52,4%	10	47,6%	21
	Classe normale	45	54,9%	37	45,1%	82
	S/Total	92	52,6%	83	47,4%	175
Professeurs d'éducation physique et sportive	Classe exceptionnelle	5	31,3%	11	68,8%	16
	Hors classe	5	50,0%	5	50,0%	10
	Classe normale	2	22,2%	7	77,8%	9
	S/Total	12	34,3%	23	65,7%	35
Professeurs de Lycée Professionnel	Classe exceptionnelle	0	0,0%	6	100,0%	6
	Hors classe	3	100,0%	-	-	3
	Classe normale	2	25,0%	6	75,0%	8
	S/Total	5	29,4%	12	70,6%	17
Professeurs des écoles	Classe exceptionnelle	6	85,7%	1	14,3%	7
	Hors classe	1	33,3%	2	66,7%	3
	Classe normale	4	50,0%	4	50,0%	8
	S/Total	11	61,1%	7	38,9%	18
Conseillers principaux d'éducation	Classe exceptionnelle	1	50,0%	1	50,0%	2
	S/Total	1	50,0%	1	50,0%	2
TOTAL		1 033	40,0%	1 550	60,0%	2 583

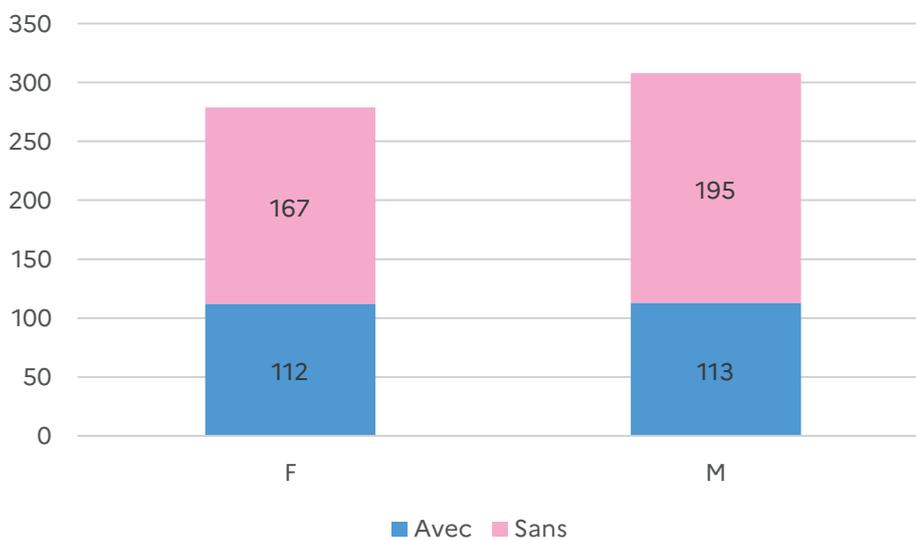
*Comprend les spécialités odontologie, médecine, pharmacie

Répartition des personnels enseignants contractuels

	F		H		TOTAL
	Nbre	%	Nbre	%	
Associés	35	30,7%	79	69,3%	114
Associés HU	2	28,6%	5	71,4%	7
ATER	106	45,9%	125	54,1%	231
Enseignants HU non-titulaires	91	41,2%	130	58,8%	221
Enseignants CDI	22	47,8%	24	52,2%	46
Enseignants CDD	80	54,4%	67	45,6%	147
Lecteurs et maîtres de langue	18	60,0%	12	40,0%	30
Doctorants contractuels	277	47,2%	310	52,8%	587
TOTAL	631	45,6%	752	54,4%	1 383



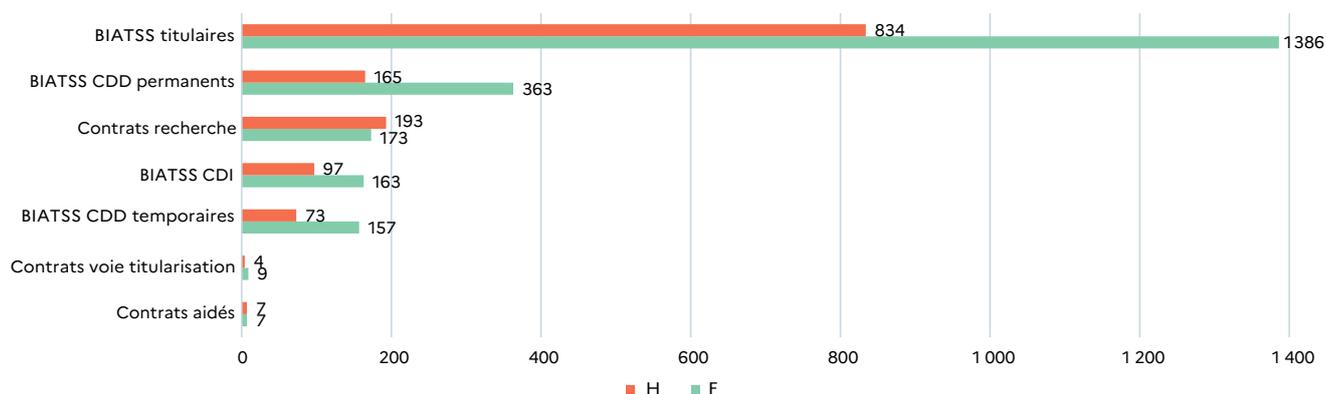
Répartition des doctorants contractuels avec ou sans enseignement



3 - BIATSS

Répartition des personnels BIATSS par catégorie et statut

		F		H		TOTAL
		Nbre	%	Nbre	%	
A	BIATSS titulaires	437	54,8%	360	45,2%	797
	BIATSS CDI	79	60,8%	51	39,2%	130
	BIATSS CDD sur missions permanentes	74	64,9%	40	35,1%	114
	BIATSS CDD sur missions temporaires	62	63,9%	35	36,1%	97
	Contrats recherche	165	47,3%	184	52,7%	349
	Contrats aidés	-	-	3	100,0%	3
	S/Total	817	54,8%	673	45,2%	1 490
B	BIATSS titulaires	383	64,3%	213	35,7%	596
	Contrats voie titularisation	3	75,0%	1	25,0%	4
	BIATSS CDI	46	79,3%	12	20,7%	58
	BIATSS CDD sur missions permanentes	192	78,4%	53	21,6%	245
	BIATSS CDD sur missions temporaires	55	73,3%	20	26,7%	75
	Contrats recherche	6	50,0%	6	50,0%	12
	Contrats aidés	-	-	1	100,0%	1
S/Total	685	69,1%	306	30,9%	991	
C	BIATSS titulaires	566	68,4%	261	31,6%	827
	Contrats voie titularisation	6	66,7%	3	33,3%	9
	BIATSS CDI	38	52,8%	34	47,2%	72
	BIATSS CDD sur missions permanentes	97	57,4%	72	42,6%	169
	BIATSS CDD sur missions temporaires	40	69,0%	18	31,0%	58
	Contrats recherche	2	40,0%	3	60,0%	5
	Contrats aidés	7	70,0%	3	30,0%	10
S/Total	756	65,7%	394	34,3%	1 150	
TOTAL	2 258	62,2%	1 373	37,8%	3 631	

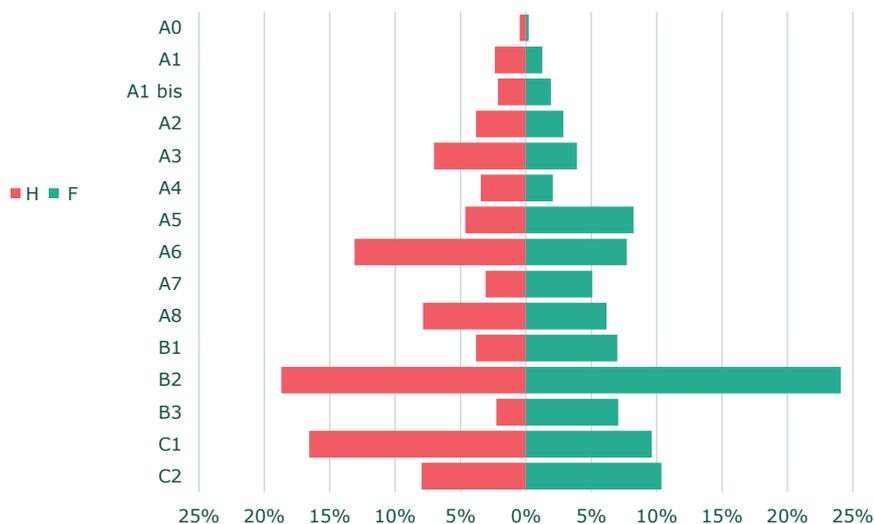


Répartition des personnels BIATSS titulaires par grade

		F		H		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%		
A	Directeur Général des Services	DGS EPSCP	1	100,0%	-	-	1
		S/Total	1	100,0%	-	-	1
	Agent comptable	AG EPSCP	1	100,0%	-	-	1
		S/Total	1	100,0%	-	-	1
	Administrateurs	ADMENESR	4	80,0%	1	20,0%	5
		S/Total	4	80,0%	1	20,0%	5
	Attachés d'administration de l'état	Hors classe	2	66,7%	1	33,3%	3
		Principal	14	50,0%	14	50,0%	28
		Attaché	12	63,2%	7	36,8%	19
		S/Total	28	56,0%	22	44,0%	50
	Ingénieurs de recherche	Hors classe	8	33,3%	16	66,7%	24
		1ere classe	14	35,9%	25	64,1%	39
		2eme classe	30	46,9%	34	53,1%	64
		S/Total	52	40,9%	75	59,1%	127
	Ingénieurs d'études	Hors classe	75	56,4%	58	43,6%	133
		Classe normale	143	57,4%	106	42,6%	249
		S/Total	218	57,1%	164	42,9%	382
	Assistant ingénieurs	ASI	92	51,7%	86	48,3%	178
		S/Total	92	51,7%	86	48,3%	178
	Conservateurs généraux	Conservateur général	-	-	1	100,0%	1
S/Total		-	-	1	100,0%	1	
Conservateurs	Conservateur en chef	10	62,5%	6	37,5%	16	
	Conservateur	6	60,0%	4	40,0%	10	
	S/Total	16	61,5%	10	38,5%	26	
Bibliothécaires	Hors classe	1	100,0%	-	0,0%	1	
	Classe normale	5	83,3%	1	16,7%	6	
	S/Total	6	85,7%	1	14,3%	7	
Conseillers Techniques de Service Social	CTSSAE	2	100,0%	-	-	2	
	S/Total	2	100,0%	-	-	2	
Infirmiers de l'éducation nationale	Hors classe	4	100,0%	-	-	4	
	Classe supérieure	3	100,0%	-	-	3	
	Classe normale	4	100,0%	-	-	4	
	S/Total	11	100,0%	-	-	11	
Assistants de service social des administrations de l'état	Classe supérieur	4	100,0%	-	-	4	
	Classe normale	2	100,0%	-	-	2	
	S/Total	6	100,0%	-	-	6	
S/Total Catégorie A		437	54,8%	360	45,2%	797	

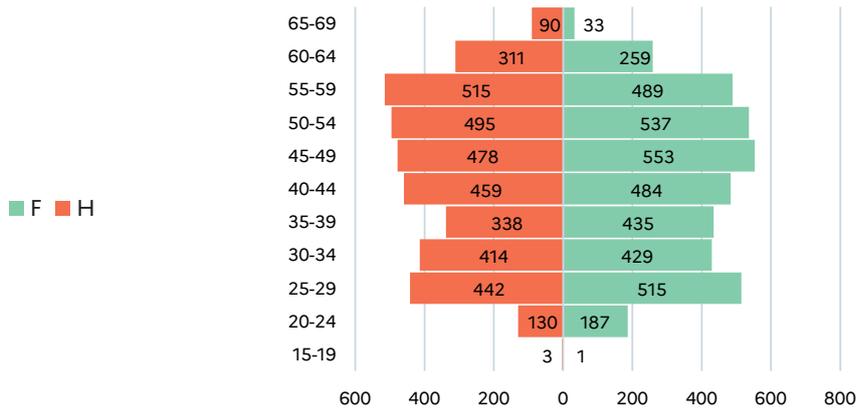
		F		H		TOTAL	
		Nbre	%	Nbre	%		
B	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Classe exceptionnelle	14	100,0%	-	-	14
		Classe supérieure	15	88,2%	2	11,8%	17
		Classe normale	30	88,2%	4	11,8%	34
		S/Total	59	90,8%	6	9,2%	65
	Techniciens	Classe exceptionnelle	36	53,7%	31	46,3%	67
		Classe supérieure	62	59,6%	42	40,4%	104
		Classe normale	182	60,5%	119	39,5%	301
		S/Total	280	59,3%	192	40,7%	472
	Bibliothécaires assistants spécialisés	Classe exceptionnelle	19	82,6%	4	17,4%	23
		Classe supérieure	13	65,0%	7	35,0%	20
		Classe normale	12	75,0%	4	25,0%	16
		S/Total	44	74,6%	15	25,4%	59
S/Total Catégorie B		383	64,3%	213	35,7%	596	
C	Adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Principal 1ère classe	33	91,7%	3	8,3%	36
		Principal 2ème classe	70	88,6%	9	11,4%	79
		ADJAENES	-	-	-	-	-
		S/Total	103	89,6%	12	10,4%	115
	Adjoints techniques de recherche et de formation	Principal 1ère classe	91	64,5%	50	35,5%	141
		Principal 2ème classe	252	67,6%	121	32,4%	373
		ATRF	92	61,7%	57	38,3%	149
		S/Total	435	65,6%	228	34,4%	663
	Magasiniers	Principal 1ère classe	5	62,5%	3	37,5%	8
		Principal 2ème classe	14	51,9%	13	48,1%	27
		MAG	7	70,0%	3	30,0%	10
		S/Total	26	57,8%	19	42,2%	45
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Principal 1ère classe	1	50,0%	1	50,0%	2
		Principal 2ème classe	1	50,0%	1	50,0%	2
		S/Total	2	50,0%	2	50,0%	4
	S/Total Catégorie C		566	68,4%	261	31,6%	827
	TOTAL		1 386	62,4%	834	37,6%	2 220

Répartition des personnels en groupe fonction (en %)

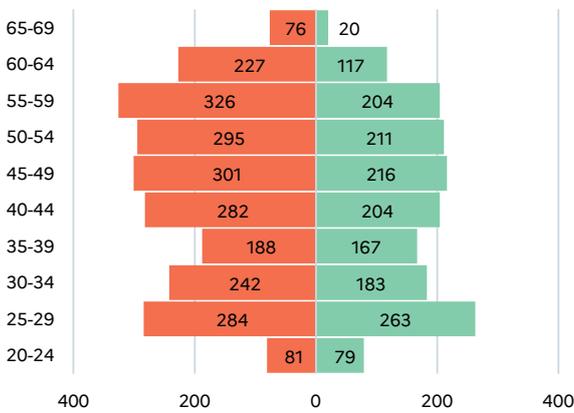


4 - Pyramides des âges

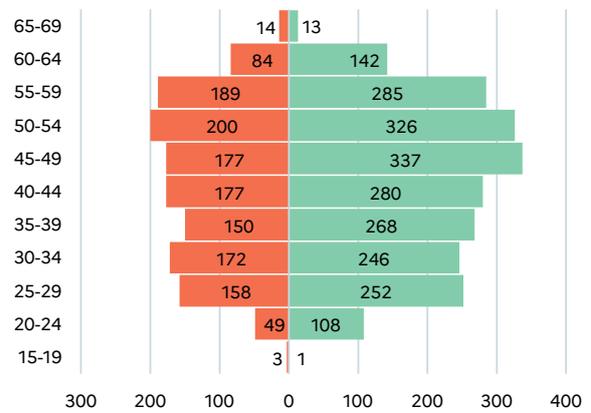
Ensemble des personnels



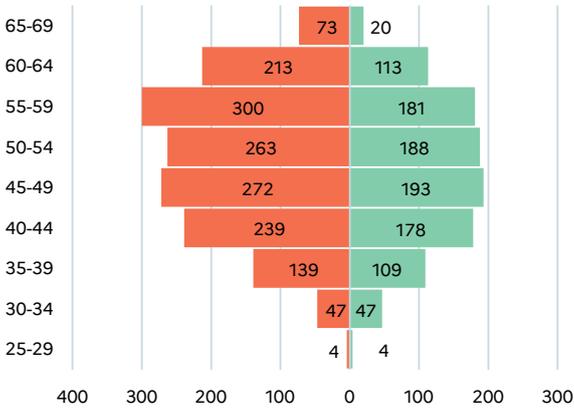
Enseignants



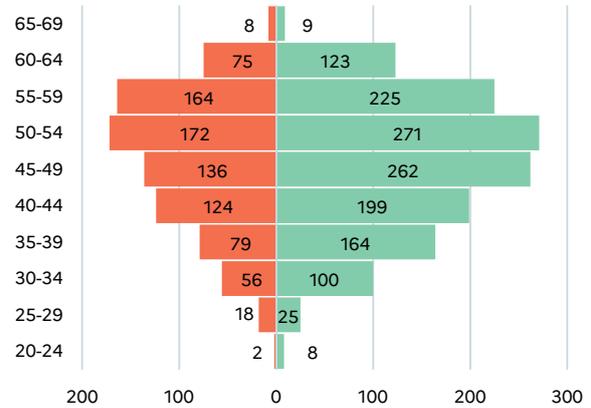
BIATSS



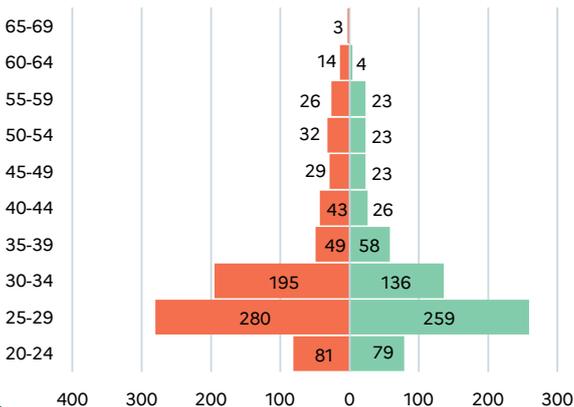
Enseignants titulaires



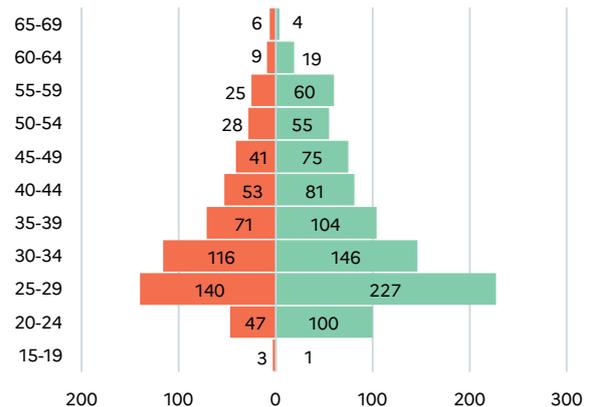
BIATSS titulaires



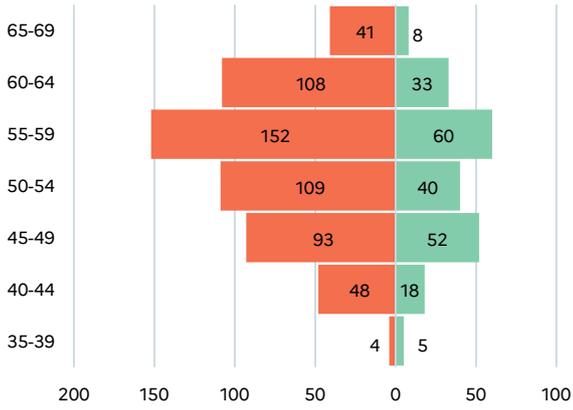
Enseignants contractuels



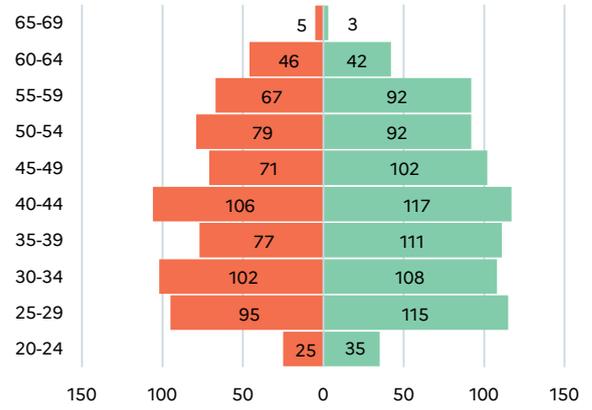
BIATSS contractuels



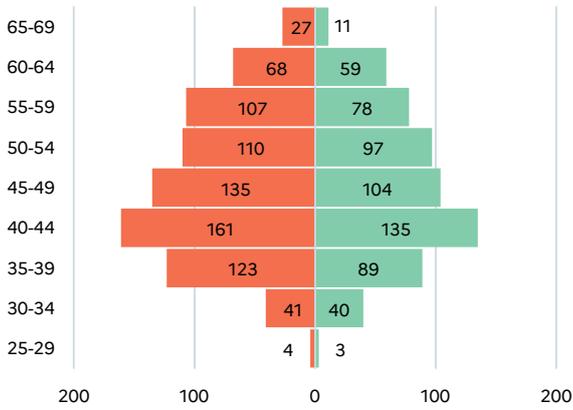
PR - PUPH



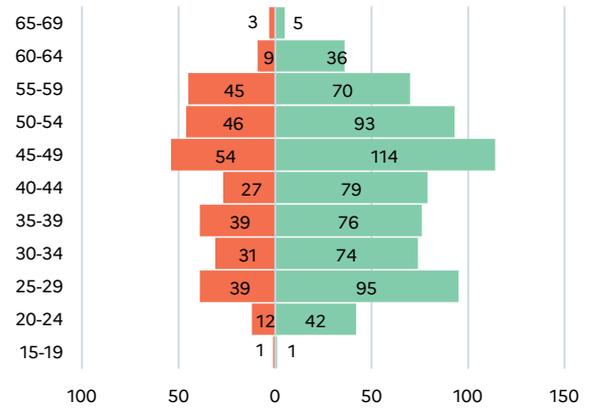
BIATSS Cat A



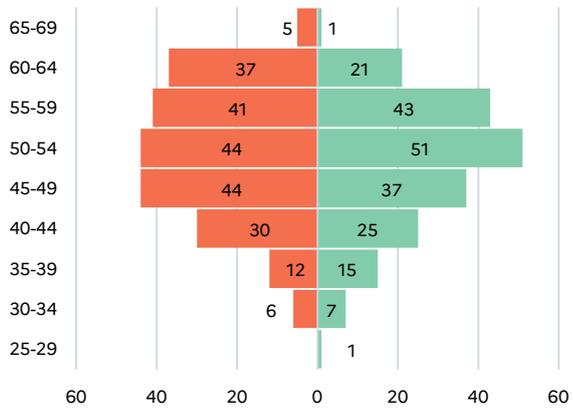
MCF - MCUPH



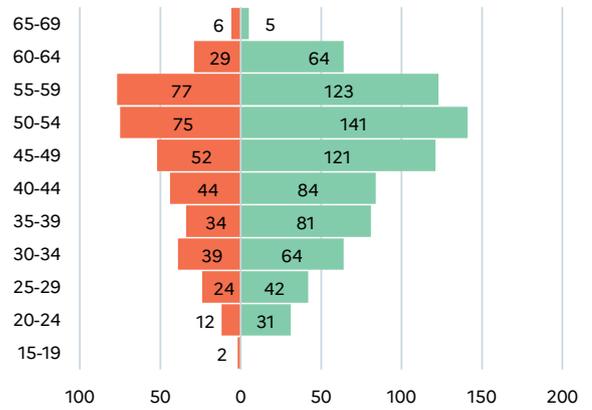
BIATSS Cat B



Enseignants titulaires



BIATSS Cat C



B. Les métiers au 31 décembre 2021

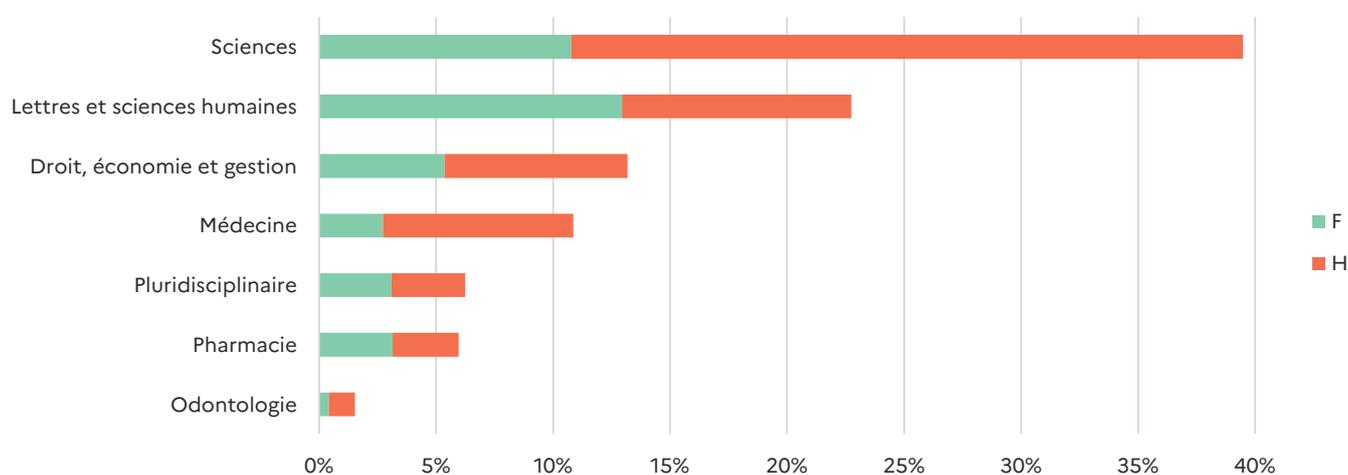
1 - Enseignants titulaires

Répartition des personnels enseignants-chercheurs titulaires par groupe de sections CNU

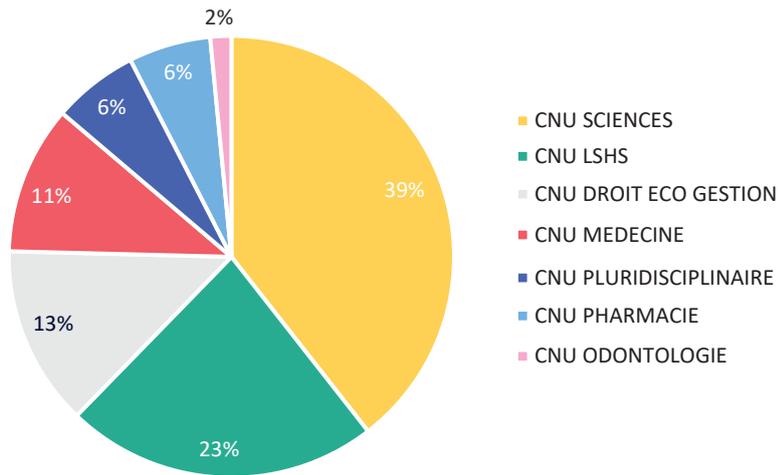
Groupes de sections	MCF - MCPH*		Total MCF	PR - PUPH*		Total PR	TOTAL
	F	H		F	H		
Droit, économie et gestion	86	107	193	30	62	92	285
Droit et science politique	31	45	76	15	24	39	115
Sciences économiques et de gestion	55	62	117	15	38	53	170
Lettres et sciences humaines	215	137	352	65	75	140	492
Langues et littératures	95	52	147	30	21	51	198
Sciences humaines	120	85	205	35	54	89	294
Pharmacie	51	34	85	17	27	44	129
Pharmacie (mono-appartenants)	46	31	77	13	20	33	110
Pharmacie (bi-appartenants)	5	3	8	4	7	11	19
Pluridisciplinaire	55	51	106	12	17	29	135
Sciences	176	385	561	57	236	293	854
Biologie et biochimie	64	74	138	21	38	59	197
Chimie	25	43	68	5	33	38	106
Mathématiques et informatique	40	118	158	13	66	79	237
Physique	11	48	59	6	34	40	99
Sciences de la terre	9	19	28	3	14	17	45
Sciences de l'ingénieur	27	83	110	9	51	60	170
Médecine	25	41	66	34	135	169	235
Odontologie	8	21	29	1	3	4	33
TOTAL	616	776	1 392	216	555	771	2 163

* Concerne les sections médecine, odontologie et pharmacie (bi-appartenants)

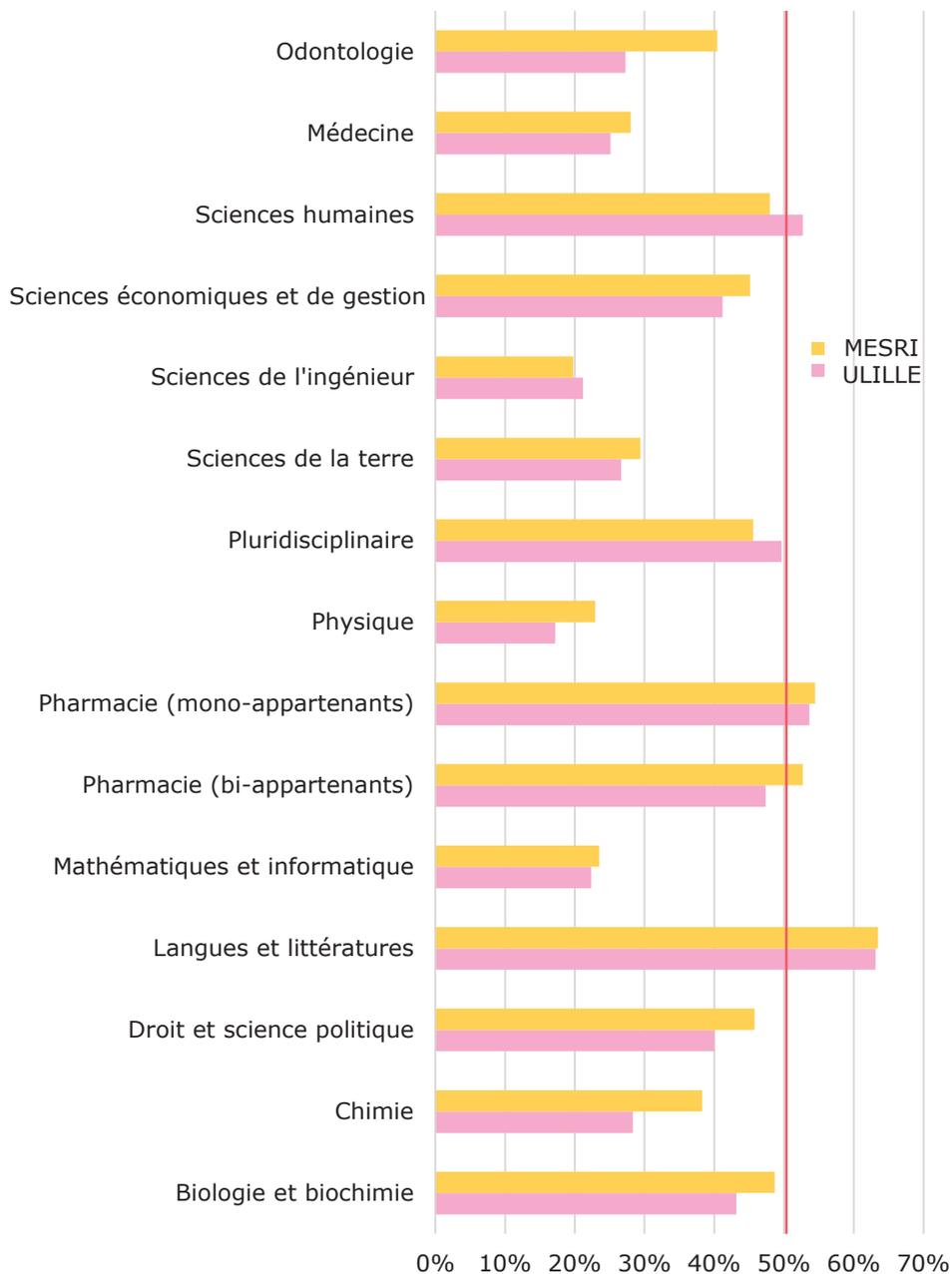
Répartition des enseignants-chercheurs par sexe et par groupe de sections CNU



Répartition des personnels enseignants-chercheurs titulaires par discipline CNU



Taux de féminisation des disciplines CNU (en %) comparé aux données chiffres clés MESRI 2020
(Bi appartenants données BS 19/20 MESRI)



Répartition des personnels enseignants du second degré et ENSAM Titulaires

	Disciplines	F	H	TOTAL	%
LANGUES VIVANTES	ALLEMAND	8	2	10	2,5%
	ANGLAIS	62	40	102	25,5%
	ESPAGNOL	12	6	18	4,5%
	ITALIEN	1	-	1	0,3%
	LANGUE DES SIGNES	-	1	1	0,3%
	LETTRES ANGLAIS	-	2	2	0,5%
	PORTUGAIS	1	-	1	0,3%
	S/Total	84	51	135	33,8%
LETTRES - SCIENCES HUMAINES	DOCUMENTATION	2	1	3	0,8%
	HISTOIRE GEOGRAPHIE	8	10	18	4,5%
	HISTOIRE GEOGRAPHIE-LETTRES	3	1	4	1,0%
	LETTRES CLASSIQUES.-GRAM.	2	1	3	0,8%
	LETTRES MODERNES	24	7	31	7,8%
	PHILOSOPHIE	1	1	2	0,5%
	SC. ECO. ET SOCIALES	3	5	8	2,0%
	S/Total	43	26	69	17,3%
SCIENCES	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES		2	2	0,5%
	MATHEMATIQUES	11	19	30	7,5%
	PHYSIQUE - CHIMIE	3	6	9	2,3%
	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	3	7	10	2,5%
	SCIENCES PHYSIQUES-PHYSIQUE.APPLIQUEE	-	3	3	0,8%
	S/Total	17	37	54	13,5%
SERVICES	COMPTABILITE FINANCE	7	8	15	3,8%
	COMMUNICATION DES ORGANISATIONS / GRH	2	3	5	1,3%
	COMMERCE ET VENTE	-	1	1	0,3%
	ECONOMIE GESTION	12	17	29	7,3%
	INFORMATIQUE ET GESTION	-	1	1	0,3%
	S/Total	21	30	51	12,8%
EPS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	18	29	47	11,8%

Disciplines		F	H	TOTAL	%
PRODUCTION	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOGIQUE	1	-	1	0,3%
	GENIE ELECTRIQUE OPTION. ELECTROTECHNIQUE	-	1	1	0,3%
	GENIE MECANIQUE MAINTENANCE	-	1	1	0,3%
	GENIE CHIMIQUE-CHIMIE	1	-	1	0,3%
	PRODUCTIQUE	-	1	1	0,3%
	ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION	-	1	1	0,3%
	INGENIERIE ENERGIE ENVIRONNEMENT	-	1	1	0,3%
	INGENIERIE CONSTRUCTION	1	2	3	0,8%
	INGENIERIE ELECTRIQUE	-	5	5	1,3%
	INGENIERIE MECANIQUE	-	13	13	3,3%
	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGENIEUR	-	1	1	0,3%
	TECHNOLOGIE	-	3	3	0,8%
	S/Total	3	29	32	8,0%
DISCIPLINES ARTISTIQUES	ARTS PLASTIQUES	1	4	5	1,3%
	EDUCATION MUSICALE	2	5	7	1,8%
	S/Total	3	9	12	3,0%
TOTAL		189	211	400	100%

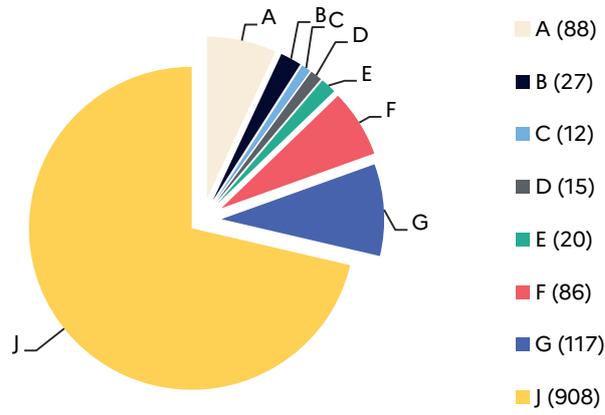
1 - BIATSS titulaires

Répartition des personnels Biatss titulaires par branche d'activité professionnelle (BAP)

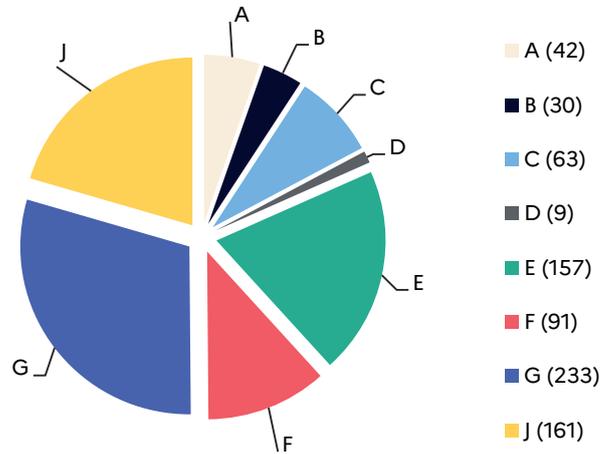
Filières	BAP	F	H	TOTAL
AENES ITRF Emplois fonctionnels	A - Sciences du vivant	88	42	130
	B - Sciences chimiques Sciences des matériaux	27	30	57
	C - Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	12	63	75
	D - Sciences Humaines et Sociales	15	9	24
	E - Informatique, Statistique et Calcul Scientifique	20	157	177
	F - Information, Documentation, Culture, Communication, Edition, TICE	86	91	177
	G - Patrimoine, logistique, prévention et restauration	117	233	350
	J - Gestion et pilotage	908	161	1 069
Bibliothèque	F - Information, Documentation, Culture, Communication, Edition, TICE	92	46	138
Médicaux sociaux TOS	G - Patrimoine, logistique, prévention et restauration	21	2	23
TOTAL		1 386	834	2 220

Personnels titulaires par BAP

Femmes



Hommes



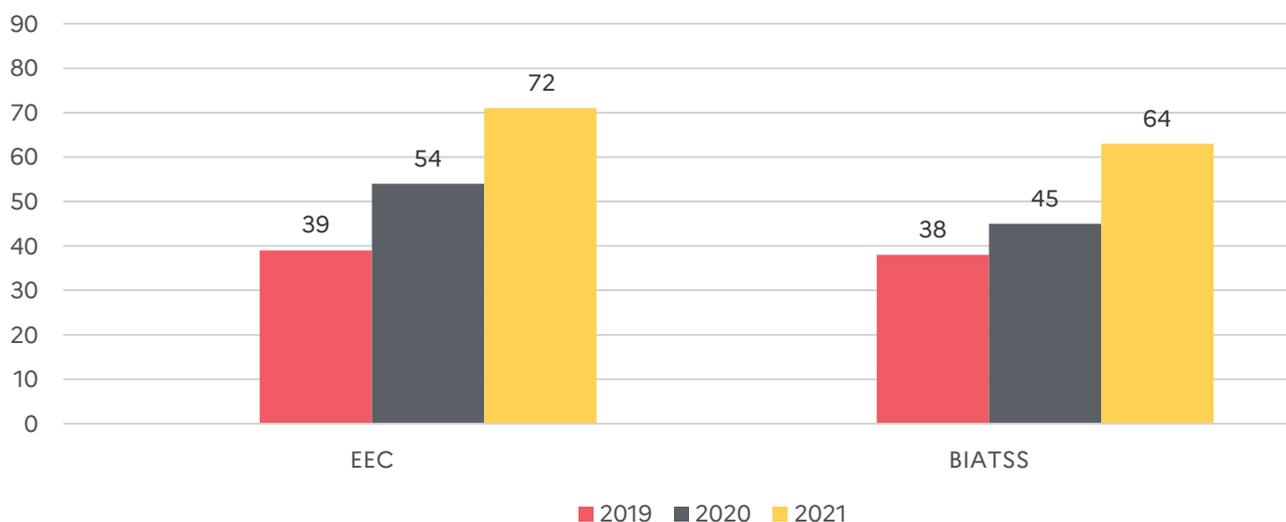
C . Les mouvements et le recrutement des personnels titulaires

1 - Flux des entrées et des sorties des personnels titulaires

Entrées

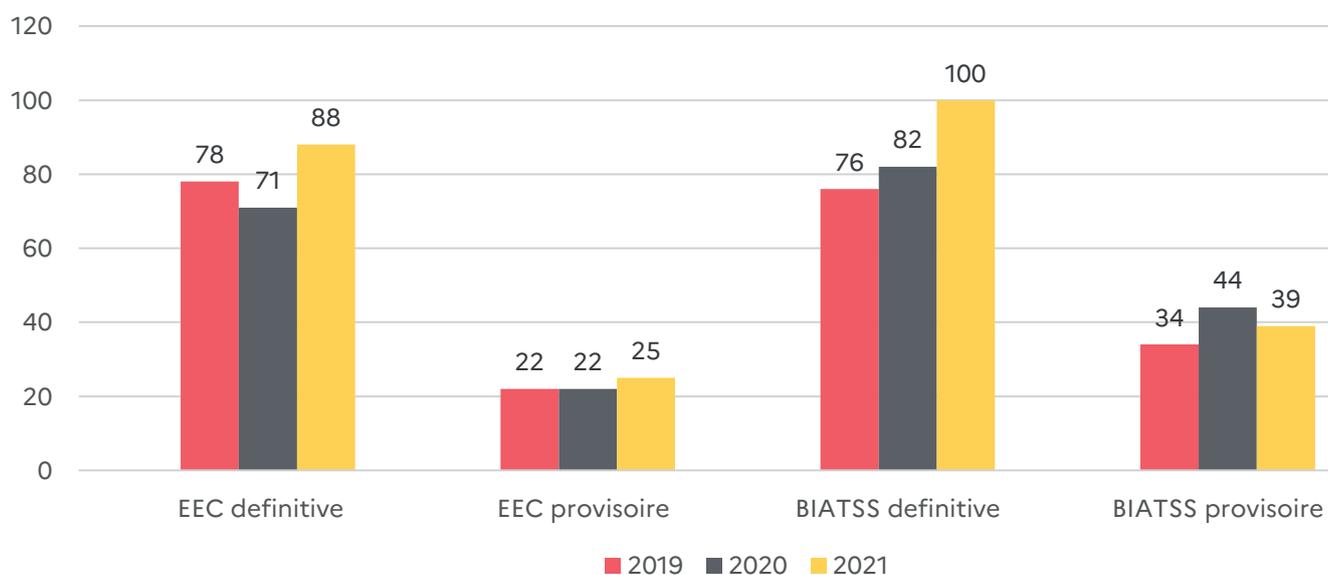
Motif	2019			2020			2021			
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	
Personnels enseignants	Concours	6	5	11	6	17	23	20	25	45
	Mutation	9	5	14	8	12	20	8	9	17
	Détachement	-	-	-	-	-	-	-	1	1
	Retour Détachement	1	3	4	-	1	1	1	3	4
	Retour Disponibilité	1	2	3	2	5	7	2	-	2
	Retour CG Formation	2	-	2	1	-	1	-	-	-
	Retour CG Parental	1	2	3	-	1	1	-	-	-
	Retour CLD	1	1	2	1*		1	3	-	3
	S/Total	21	18	39	18	36	54	34	38	72
Personnels BIATSS	Concours	6	3	9	4	-	4	6	4	10
	Mutation	4	4	8	11	2	13	12	3	15
	Détachement	3	4	7	7	4	11	12	7	19
	Retour Détachement	2	1	3		3	3	2	1	3
	Retour Disponibilité	1	2	3	1	2	3	2	-	2
	Retour CG Formation	1	-	1	4	1	5	4	-	4
	Retour CG Parental	3	-	3	2	-	2	-	1	1
	Retour CLD	4	-	4	2	2	4	5	5	10
	S/Total	24	14	38	31	14	45	43	21	64
TOTAL	45	32	77	49	50	99	77	59	136	

Ne sont pas comptabilisés les personnels contractuels titularisés par voie de concours (ex: ATER devenant MCF, contractuel biatss lauréat de concours ITRF)



Sorties

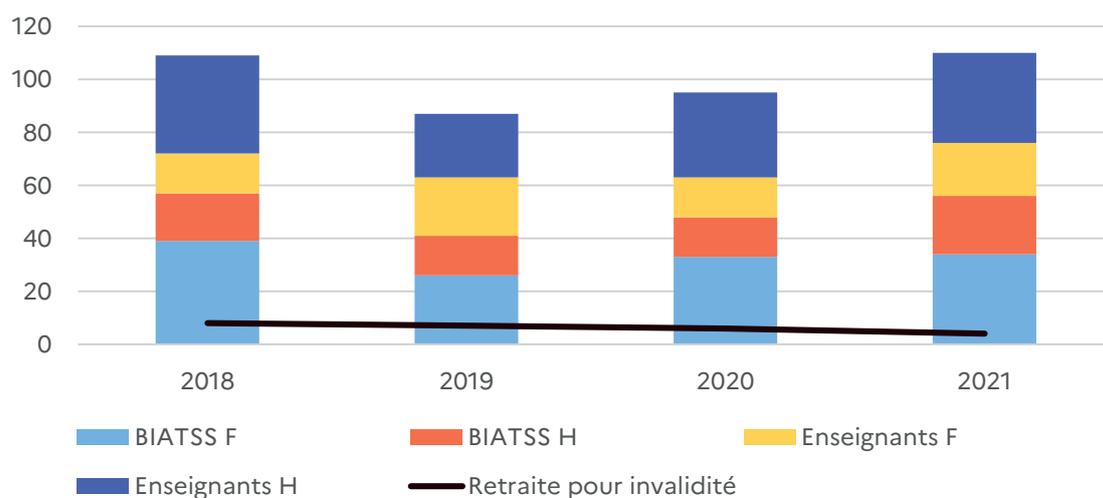
Motif			2019			2020			2021			
			F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	
Personnels enseignants	Sorties définitives	Concours	-	2	2	-	1	1	7	1	8	
		Mutation	5	15	20	8	6	14	9	6	15	
		Démission	1	8	9	3	2	5	1	5	6	
		Radiation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Retraite	22	23	45	14	32	46	20	33	53	
		Retraite invalidité	-	-	-	1	-	1	-	1	1	
		Retraite handicap	-	1	1	-	-	-	-	-	-	
		Décès	-	1	1	1	3	4	4	1	5	
	Sorties provisoires	Détachement	3	4	7	3	4	7	2	4	6	
		Disponibilité	5	5	10	2	6*	8	2	10	12	
		Congé parental	1	2	3	-	1	1	-	1	1	
		CLD	2	-	2	5*	1	6	3	3	6	
	S/Total			39	61	100	37	56	93	48	65	113
	Personnels BIATSS	Sorties définitives	Concours	-	-	-	2	-	2	2	1	3
Fin de détachement			1	1	2	3	1	4	2	1	3	
Mutation			16	12	28	16	4	20	13	6	19	
Démission			-	-	-	1	1	2	-	-	-	
Retraite			23	14	37	32	13	45	33	20	53	
Retraite invalidité			2	1	3	1	2	3	1	2	3	
Retraite handicap			1	-	1	-	-	-	-	-	-	
Radiation			2	2	4	-	5	5	4	3	7	
Licenciement			-	-	-	-	-	-	1	-	1	
Décès			1	-	1	1	-	1	2	4	6	
Sorties provisoires		Détachement	8	6	14	7	6	13	8	5	13	
		Disponibilité	3	3	6	6	4	10	9	2	11	
		Congé parental	4	-	4	6*	1	7	3	-	3	
		Congé formation	-	-	-	4	-	4	3	1	4	
CLD	9	1	10	6	4*	10	6	2	8			
S/Total			70	40	110	85	41	126	89	50	139	
TOTAL			109	101	210	122	97	219	137	115	252	



2 - Etude sur les départs à la retraite et sur l'âge

Evolution des départs à la retraite

		2018	2019	2020	2021
BIATSS	F	39	26	33	34
	H	18	15	15	22
S/Total		57	41	48	56
Enseignants	F	15	22	15	20
	H	37	24	32	34
S/Total		52	46	47	54
TOTAL		109	87	95	110



Moyenne d'âge au jour du départ à la retraite (hors retraite pour invalidité)

		2018	2019	2020	2021
BIATSS	F	62 ans et 8 mois	63 ans et 1 mois	63 ans et 8 mois	62 ans 7 mois
	H	64 ans et 2 mois	65 ans et 10 mois	66 ans et 10 mois	63 ans 5 mois
S/Total		63 ans et 1 mois	64 ans et 4 mois	64 ans et 8 mois	62 ans 11 mois
Enseignants	F	62 ans et 7 mois	62 ans et 7 mois	64 ans et 6 mois	64 ans 0 mois
	H	66 ans et 5 mois	65 ans et 11 mois	66 ans et 10 mois	65 ans 10 mois
S/Total		65 ans et 2 mois	64 ans et 8 mois	65 ans et 7 mois	65 ans 1 mois
TOTAL		63 ans et 11 mois	64 ans et 6 mois	65 ans et 2 mois	64 ans 0 mois

		2018		2019		2020		2021	
		Age Minimum	Age Maximum	Age Minimum	Age Maximum	Age Minimum	Age Maximum	Age Minimum	Age Maximum
F	BIATSS	59 ans et 5 mois	65 ans et 9 mois	59 ans	67 ans et 10 mois	53 ans et 2 mois	68 ans et 3 mois	59 ans 11 mois	68 ans 3 mois
	EEC	61 ans	68 ans	62 ans et 10 mois	69 ans et 3 mois	62 ans et 1 mois	69 ans	60 ans 2 mois	68 ans 3 mois
H	BIATSS	58 ans et 2 mois	65 ans et 9 mois	60 ans et 2 mois	66 ans et 2 mois	61 ans et 3 mois	66 ans et 2 mois	60 ans 0 mois	69 ans 3 mois
	EEC	62 ans	70 ans et 5 mois	60 ans et 2 mois	69 ans et 3 mois	60 ans et 10 mois	69 ans	60 ans 11 mois	70 ans 3 mois

3 - Mobilité et Recrutement

Concours enseignants - chercheurs

Corps d'accès	Origine	2019			2020			2021		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Professeurs des universités	MCF (ULille)	-	-	-	7	9	16	7	7	14
	PR extérieur	-	-	-	1	1	2	-	1	1
	MCF extérieur	-	-	-	1	3	4	4	2	6
	Autres	-	-	-	-	2	2	1	1	2
S/Total		-	-	-	9	15	24	12	11	23
Maîtres de Conférences	ATER (ULille)	-	-	-	2	2	4	2	3	5
	Second degré (ULille)	-	-	-	-	-	-	1	1	2
	Post doctorant (ULille)	1	1	2	-	1	1	-	-	-
	ATER Extérieur	-	-	-	1	1	2	1	4	5
	Second degré extérieur	1	-	1	-	1	1	2	-	2
	MCF extérieur	1	-	1	-	2	2	2	2	4
	Post doctorant extérieur	2	1	3	2	5	7	6	13	19
Autres	1	-	1	2	2	4	5	6	11	
S/Total		6	2	8	7	14	21	19	29	48
TOTAL		6	2	8	16	29	45	31	40	71

Lauréats ayant soutenu leur thèse à l'université de Lille

Corps d'accès	Origine	2019			2020			2021		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Professeurs des universités	MCF (ULille)	-	-	-	4	4	8	-	3	3
	MCF extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres	-	-	-	-	-	-	-	1	1
S/Total		-	-	-	4	4	8	-	4	4
Maîtres de Conférences	ATER (ULille)	-	-	-	-	1	1	1	1	2
	Post doctorant (ULille)	1	1	2	-	1	1	-	1	1
	MCF extérieur	-	-	-	-	-	-	-	1	1
	Post doctorant extérieur	-	-	-	-	-	-	1	5	6
	ATER Extérieur	-	-	-	-	-	-	2	1	3
	Autres	-	1	1	1	3	4	2	1	3
S/Total		1	2	3	1	5	6	6	10	16
TOTAL		1	2	3	5	9	14	6	14	20

Lauréats ayant soutenu leur HDR à l'université de Lille

Corps d'accès	Origine	2019			2020			2021		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Professeurs des universités	MCF (ULille)	-	-	-	6	6	12	5	6	11
	MCF extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	6	6	12	5	6	11

Affectation de nouveaux enseignants du second degré

	2019			2020			2021		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Second degré	8	7	15	7	6	13	6	6	12

Mobilité interne des personnels BIATSS

	2019		2020		2021	
	F	H	F	H	F	H
Nbre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne (postes sur besoins permanents)	98	47	70	28	65	28
TOTAL	145		98		93	

Tout poste permanent vacant de personnel BIATSS en cours d'année est systématiquement proposé en mobilité interne.

	2019				2020				2021			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Nbre d'agents titulaires par catégorie ayant bénéficié d'une mobilité interne	27	27	47	101	32	23	28	83	31	29	15	75
Nbre d'agents contractuels par catégorie ayant bénéficié d'une mobilité interne	9	11	24	44	5	6	4	15	6	6	6	18
TOTAL	36	38	71	145	37	29	32	98	37	35	21	93

Concours ITRF

	2019			2020			2021		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Postes ouverts aux concours de droit commun (internes et externes)	24	25	25	17	18	13	30	20	13
Postes ouverts au titre de la voie PACTE	-	-	1	-	-	1	-	-	1
Postes ouverts au titre de l'obligation d'emploi	-	1	4	-	2	4	-	4	7
Postes ouverts au titre du recrutement sans concours	-	-	-	-	-	-	-	-	5
S/Total	24	26	30	17	20	18	30	24	26
TOTAL	80			55			80		

Prise en charge

	2019	2020	2021
Prises en charge des déplacements liés aux concours	40	50	60
Participations des personnels biatss de l'Université à des jurys de concours organisés par l'Université	77	72	98

Nombre de lauréats aux concours de recrutement BIATSS ouverts à Lille (Listes principales et par appel à Listes complémentaires)

	2021		
	F	H	TOTAL
Personnels UDL titulaire	27	4	31
Personnels UDL ANT	29	16	45
Personnels extérieurs à UDL	6	1	7
TOTAL	62	21	83

Appel à la Listes complémentaires

	2021		
	F	H	TOTAL
Personnels UDL titulaire	4	1	5
Personnels UDL ANT	8	1	9
Personnels extérieurs à UDL	-	-	-
TOTAL	12	2	14

Recrutements ITRF à ULille Session 2021

Niveau	Corps	Nature	BAP	Emploi-type	Postes	Candidats à l'admissibilité			Admissibles			Présents Admission			Admis sur liste principale			Admis sur liste complémentaire		
						F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
CAT A	IGR	Externe	A	Ingénieur-e biologiste en laboratoire	1				9	4	13	4	3	7	-	1	1	2	-	2
		Externe	C	Expert-e en développement d'expérimentation	1				3	10	13	2	8	10	-	1	1	-	2	2
		Interne	D	Ingénieur-e en production, traitement et analyse de données	1				1	1	2	-	1	1	-	1	1	-	-	-
	IGE	Externe	A	Ingénieur-e en expérimentation et instrumentation biologiques	1				3	3	6	3	1	4	1	-	1	1	1	2
		Externe	D	Ingénieur-e d'études en sciences de l'information géographique	1				1	-	1	1	-	1	1	-	1	-	-	-
		Externe	E	Administrateur-trice systèmes et réseaux	1				1	8	9	1	3	4	-	1	1	-	1	1
		Interne	E	Administrateur-trice des systèmes d'information	1				-	2	2	-	2	2	-	-	-	-	-	-
		Externe	F	Chargé-e de communication	2				10	4	14									
		Externe	F	Ingénieur-e pour l'enseignement numérique	1				6	3	9	1	1	2	-	1	1	-	-	-
		Externe	F	Chargé-e d'archives	1				3	3	6	2	2	4	1	-	1	1	-	1
		Interne	J	Chargé-e d'animation et d'ingénierie en formation tout au long de la vie	1				2	-	2	1	-	1	1	-	1	-	-	-
		Externe	J	Chargé-e d'animation et d'ingénierie en formation tout au long de la vie	1				10	1	11	6	0	6	1	-	1	1	-	1
		Interne	J	Chargé-e de la gestion financière et comptable	2				7	4	11	3	1	4	2	-	2	-	-	-
		Interne	J	Chargé-e des achats et des marchés	1															
		Interne	J	Chargé-e d'orientation et d'insertion professionnelle	1				6	-	6	4	-	4	1	-	1	1	-	1
	Interne	J	Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel	1				8	4	12	3	-	3	1	-	1	1	-	-	
	ASI	Interne	B	Assistant-e ingénieur-e en analyse chimique	1				3	1	4	2	-	2	1	-	1	1	-	1
		Externe	E	Gestionnaire d'application/ assistance support	2				-	5	5	-	4	4	-	2	2	-	1	1
		Interne	F	Dessinateur-trice maquettiste infographiste	1				4	-	4	3	-	3	1	-	1	1	-	1
		Externe	F	Assistant-e d'édition	1				1	1	2	1	1	2	-	1	1	1	-	1
		Externe	G	Animateur-trice en prévention des risques	1				4	4	8	2	2	4	1	-	1	-	1	1
Interne		G	Gestionnaire logistique	1				1	4	5	1	2	3	-	1	1	-	-	-	
Interne		J	Assistant-e en gestion financière et comptable	1				5	2	7	3	-	3	1	-	1	1	-	1	
Externe		J	Assistant-e en gestion financière et comptable	1				-	1	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	
Interne		J	Assistant-e en gestion des ressources humaines	1				6	2	8	5	1	6	1	-	1	1	-	1	
Externe		J	Assistant-e en gestion administrative	1				10	2	12	5	-	5	1	-	1	-	-	-	
Interne	J	Assistant-e en gestion administrative	1				9	4	13	6	-	6	1	0	1	2	-	2		

Niveau	Corps	Nature	BAP	Emploi-type	Postes	Candidats à l'admissibilité			Admissibles			Présents Admission			Admis sur liste principale			Admis sur liste complémentaire		
						F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
CAT B	TECH	Externe	A	Zootechnicien-ne	1	5	1	6	4	1	5	4	1	5	1	-	1	1	-	1
		Externe	C	Technicien-ne d'exploitation d'instruments	1	2	5	7	2	3	5	2	3	5	-	1	1	-	-	-
		Externe	E	Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information (CO Rectorat Amiens)	3															
		Interne	F	Technicien-ne des métiers de l'image et du son	1	-	6	6	-	4	4	-	3	3	-	1	1	-	1	1
		Interne	G	Technicien-ne en aménagement, maintenance et exploitation du bâti	1	6	-	6	-	2	2	-	1	1	-	1	1	-	-	-
		Interne	G	Technicien-ne de prévention des risques	1	2	1	3	2	1	3	2	1	3	1	-	1	-	1	1
		Interne	J	Gestionnaire financier et comptable (CO Université du Littoral)	2															
		Externe	J	Gestionnaire financier et comptable (CO Université de Picardie)	2															
		Externe	J	Technicien en gestion administrative	3	90	8	98	19	1	20	18	2	20	4	-	4	-	-	-
		Interne	J	Technicien en gestion administrative	5	123	45	168	38	-	38	37	-	37	1	-	1	1	-	1
		BOE	J	Technicien-ne en gestion administrative	2	4	5	9	3	1	4	3	1	4	-	1	1	-	-	-
		BOE	J	Gestionnaire financier -e et comptable	2	2	3	5	2	2	4	2	2	4	1	-	1	-	-	-
CAT C	ATRF	Interne	G	Opérateur-trice logistique (CO Rectorat Amiens)	3															
		Externe	J	Adjoint en gestion administrative	6	91	16	107	21	4	25	18	3	21	7	1	8	6	-	6
		Interne	J	Adjoint en gestion administrative (CO Université Artois)	4															
		BOE	J	Adjoint-e en gestion administrative	4	17	4	21	13	2	15	12	1	13	4	-	4	1	-	1
		BOE	G	Opérateur-trice logistique	3	4	6	10	3	6	10	2	5	7	-	3	3	-	-	-
		SANS CONCOURS	J	Adjoint en gestion administrative	3	28	4	32	13	2	15	12	2	14	3	-	3	2	-	2
		SANS CONCOURS	F	magasinier	2	15	19	44	7	4	11	7	3	10	2	-	2	3	2	5
		PACTE	A	Soigneur-euse	1	2	6	8	2	3	5	1	1	2	1	-	-	-	-	-

 Concours gérés par un autre centre organisateur

 Concours infructueux à l'admissibilité

D . Avancements

1 - Avancement de grade des personnels enseignants-chercheurs

2019	Grade	Promouvables			Candidats			Promus		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
C.N.U.	PR CE2	21	69	90	8	21	29	-	8	8
	PR CE1	49	137	186	12	45	57	4	4	8
	PR 1C	73	128	201	26	65	91	3	12	15
	MCF HC	158	214	372	46	70	116	11	12	23
	S/Total	301	548	849	92	201	293	18	36	54
Etablissement	PR CE2	21	69	90	8	13	21	2	4	6
	PR CE1	49	137	186	7	41	48	3	9	12
	PR 1C	73	128	201	23	51	74	4	11	15
	MCF HC	158	214	372	35	57	92	11	16	27
	S/Total	301	548	849	73	162	235	20	40	60
TOTAL							38	76	114	

2020	Grade	Promouvables			Candidats			Promus		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
C.N.U.	PR CE2	29	69	98	14	28	42	5	6	11
	PR CE1	49	144	193	14	49	63	1	11	12
	PR 1C	68	107	175	25	52	77	6	11	17
	MCF HC	193	237	430	84	84	168	25	14	39
	S/Total	339	557	896	137	213	350	37	42	79
Etablissement	PR CE2	29	69	98	9	22	31	4	4	8
	PR CE1	49	144	193	13	38	51	5	7	12
	PR 1C	68	107	175	19	41	60	7	7	14
	MCF HC	193	237	430	59	70	129	16	18	34
	S/Total	339	557	896	100	171	271	32	36	68
TOTAL							69	78	147	

2021	Grade	Promouvables			Candidats			Promus		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
C.N.U.	PR CE2	25	69	94	10	34	44	0	8	8
	PR CE1	47	148	195	17	54	71	4	8	12
	PR 1C	60	101	161	25	46	71	5	5	10
	MCF HC	187	257	444	72	92	164	19	23	42
	S/Total	319	575	894	124	226	350	28	44	72
Etablissement	PR CE2	25	69	94	10	25	35	3	5	8
	PR CE1	47	148	195	13	45	58	5	8	13
	PR 1C	60	101	161	19	41	60	5	7	12
	MCF HC	187	257	444	53	69	122	15	20	35
	S/Total	319	575	894	95	180	271	28	40	68
TOTAL							56	84	140	

Avancement à l'échelon spécial des MCF Hors-Classe

	Année	Promouvables			Candidats			Promus		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
CNU	2019	44	46	90	26	16	42	15	7	22
Etablissement		44	46	90	11	9	20	9	6	15
							TOTAL	24	13	37
CNU	2020	31	50	81	12	20	32	2	5	7
Etablissement		31	50	81	10	15	25	6	6	12
							TOTAL	8	11	19
CNU	2021	30	59	89	10	32	42	4	7	11
Etablissement		6	25	31	6	25	31	3	7	10
							TOTAL	7	14	21

2 - Avancement de grade des personnels hospitalo-universitaires

Grade	2019			2020			2021		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
PUPH EX2	2	4	6	-	9	9	-	3	3
PUPH EX1	3	6	9	-	11	11	1	4	5
PUPH 1C	-	7	7	4	5	9	2	3	5
MCPH HC	3	2	5	-	2	2	1	1	2
MCPH 1C	4	5	9	2	5	7	3	5	8
TOTAL	12	24	36	6	32	38	7	16	23

3 - Avancements de corps et de grade des personnels enseignants du 1er, 2nd degré et ENSAM

LA	Année	Promouvables	Candidats	Promus F	Promus H	Promus Total
PRAG	2019	187	66	-	-	-
PRAG	2020	200	74	-	1	1
PRAG	2021	216	60	-	-	-

TA 2019	Promouvables	Candidats	Promus F	Promus H	Promus Total
ENSAM HCL	--	-	-	-	-
PRAG CE	36		8	4	12
PRAG HC	41		2	5	7
PRCE CE	19		5	4	9
PRCE HC	31		1	1	2
PEPS CE	8		-	5	5
PEPS HCL	8		1	-	1
PLP CE	-		-	-	-
PLP HC	6		-	-	-

TA 2020	Promouvables	Candidats	Promus F	Promus H	Promus Total
ENSAM HCL	2	1	-	1	1
PRAG CE	23		1	6	7
PRAG HC	47		8	6	14
PRCE CE	11		1	3	4
PRCE HC	43		3	4	7
PEPS CE	3		2	-	2
PEPS HCL	10		2	2	4
PLP CE	1		-	-	-
PLP HC	6		1	-	1
P ECOLE CE					
P ECOLE HC			2	1	3
C.P.E. CE					
C.P.E. HC			-	1	1

TA 2021	Promouvables	Candidats	Promus F	Promus H	Promus Total
ENSAM HCL	1	-	-	-	--
PRAG CE	42		5	3	8
PRAG HC	48		-	5	5
PRCE CE	17		6	5	11
PRCE HC	47		3	6	9
PEPS CE	8		2	-	2
PEPS HCL	10		1	1	2
PLP CE	-		-	-	-
PLP HC	5		1	-	1
P ECOLE CE	4		2	-	2
P ECOLE HC	8		-	1	1
C.P.E. CE	-		-	-	-
C.P.E. HC	-		-	-	-

Echelon spécial 2021	Promouvables	Candidats	Promus F	Promus H	Promus Total
PRCE	29		3	2	5
PEPS	9		-	-	-
PLP	2		-	1	1
P ECOLE	4		1	1	2
C.P.E.	-		-	-	-

4 - Avancements de corps et de grade des personnels BIATSS

LA : Inscription à la liste d'aptitude au corps supérieur

TA : Inscription au tableau d'avancement de grade

ITRF

LA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
IGR	159	129	288	45	28	73	-	1	1	-	0,8%	0,3%
IGE	62	57	119	36	36	72	7	-	7	11,3%	-	5,9%
ASI	178	130	308	78	62	141	1	4	5	0,6%	3,1%	1,6%
TECH	364	194	558	168	73	242	5	3	8	1,4%	1,5%	1,4%
TOTAL	763	510	1273	328	200	528	13	8	21	1,7%	1,6%	1,6%

TA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
IGR HC	3	6	9	1	2	3	1	2	3	33,3%	33,3%	33,3%
IGR 1C	15	19	34	8	7	15	5	4	9	33,3%	21,1%	26,5%
IGE HC	51	48	99	21	18	39	5	5	10	9,8%	10,4%	10,1%
TECH CE	43	34	77	23	22	45	3	2	5	7,0%	5,9%	6,5%
TECH CS	73	48	121	33	18	51	5	5	10	6,8%	10,4%	8,3%
ATRF P1C	174	92	266	76	29	105	17	5	22	9,8%	5,4%	8,3%
ATRF P2C	71	35	106	19	8	27	12	3	15	16,9%	8,6%	14,2%
TOTAL	430	282	712	181	104	285	48	26	74	11,2%	9,2%	10,4%

LA 2021	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
IGR	179	139	318	53	27	80	1	1	2	0,6%	0,7%	0,6%
IGE	63	70	133	35	45	80	2	6	8	3,2%	8,6%	6,0%
ASI	185	141	326	92	64	156	-	2	2	-	1,4%	0,6%
TECH	369	191	560	171	64	235	7	3	10	1,9%	1,6%	1,8%
TOTAL	796	541	1337	351	200	551	10	12	22	1,3%	2,2%	1,6%

TA 2021	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
IGR HC	2	6	8	-	3	3	-	3	3	-	50,0%	37,5%
IGR 1C	15	19	34	10	8	18	4	4	8	26,7%	21,1%	23,5%
IGE HC	59	48	107	23	19	42	9	3	12	15,3%	6,3%	11,2%
TECH CE	45	39	84	23	22	45	2	3	5	4,4%	7,7%	6,0%
TECH CS	84	49	133	37	20	57	9	3	12	10,7%	6,1%	9,0%
ATRF P1C	166	94	260	74	45	119	15	9	24	9,0%	9,6%	9,2%
ATRF P2C	69	40	109	21	7	28	14	3	17	20,3%	7,5%	15,6%
TOTAL	440	295	735	188	124	312	53	28	81	12,0%	9,5%	11,0%

AENES

LA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
AAE	49	4	53	11	1	12	1	-	1	2.0%	-	1.9%
SAENES	124	16	140	53	8	61	-	-	-	-	-	-
TOTAL	173	20	193	64	9	73	1	-	1	0.6%	-	0.5%

TA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
AAE HC	5	6	11	3	3	6	-	1	1	-	16.7%	9.1%
APAENES	5	4	9	3	4	7	-	-	-	-	-	-
SAENES CE	20	1	21	13	1	14	1	-	1	5.0%	-	4.8%
SAENES CS	13	3	16	11	3	14	-	1	1	-	33.3%	6.3%
ADJ P1C	79	9	88	79	8	87	7	1	8	8.9%	11.1%	9.1%
ADJ P2C	-	1	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	117	18	135	106	17	123	8	3	11	6.8%	16.7%	8.1%

LA 2021	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
AAE	46	3	49	6	1	7	-	-	-	-	-	-
SAENES	108	14	122	36	8	44	1	-	1	0.9%	-	0.8%
TOTAL	154	17	171	42	9	51	1	-	1	0.6%	-	0.6%

TA 2021	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
APAENES	6	4	10	3	3	6	1	-	1	16.7%	-	10.0%
SAENES CE	18	2	20	8	2	10	1	-	1	5.6%	-	5.0%
SAENES CS	17	2	19	15	1	16	1	-	1	5.9%	-	5.3%
ADJ P1C	70	8	78	46	4	50	4	-	4	5.7%	-	5.1%
ADJ P2C	-	1	1	-	1	1	-	1	1	-	100.0%	100.0%
TOTAL	111	17	128	72	11	83	7	1	8	6.3%	5.9%	6.3%

Sociaux santé

LA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
CTSS	1	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-

TA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
ASSPAE	4	-	4	4	-	4	-	-	-	-	-	-
INFENES HC	3	-	3	3	-	3	-	-	-	-	-	-
INFENES CS	4	-	4	4	-	4	1	-	1	25.0%	-	25.0%
TOTAL	11	-	11	11	-	11	1	-	1	9.1%	-	9.1%

LA 2021	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
CTSS	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TA 2021	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
ASSPAE	3	-	3	1	-	1	-	-	-	-	-	-
INFENES HC	3	-	3	1	-	1	-	-	-	-	-	-
INFENES CS	5	-	5	4	-	4	2	-	2	40.0%	-	40.0%
TOTAL	11	-	11	6	-	6	2	-	2	18,2%	-	18,2%

BIBLIOTHEQUE

LA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
CONS GEN	7	5	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CONS	5	1	6	1	-	1	-	-	-	-	-	-
BIB	36	12	48	6	-	6	1	-	1	2.8%	-	2.1%
BIBAS	22	15	37	4	2	6	1	-	1	4.5%	-	2.7%
TOTAL	70	33	103	11	2	13	2	-	2	2.9%	-	1.9%

TA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
CONS CH	5	2	7	4	1	5	1	-	1	20.0%	-	14.3%
BIB HC	2	1	3	2	-	2	-	-	-	-	-	-
BIBAS CE	10	3	13	9	3	12	1	-	1	10.0%	-	7.7%
BIBAS CS	2	4	6	2	3	5	-	-	-	-	-	-
MAG P1	11	11	22	8	7	15	2	-	2	18.2%	-	9.1%
MAG P2	2	1	3	1	-	1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	32	22	54	26	14	40	4	-	4	12.5%	-	7.4%

LA 2021	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
CONS GEN	8	6	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CONS	6	1	7	1	-	1	1	-	1	16.7%	-	14.3%
BIB	37	13	50	15	4	19	-	-	-	-	-	-
BIBAS	19	18	37	10	5	15	-	-	-	-	-	-
TOTAL	70	38	108	26	9	35	1	-	1	1.4%	-	0.9%

TA 2021	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
CONS CH	5	3	8	4	1	5	2	-	2	40.0%	-	25.0%
BIB HC	2	1	3	1	-	1	-	-	-	-	-	-
BIBAS CE	9	4	13	8	3	11	1	-	1	11.1%	-	7.7%
BIBAS CS	4	4	8	3	4	7	-	1	1	-	25.0%	12.5%
MAG P1	9	11	20	7	6	13	-	1	1	-	9.1%	5.0%
MAG P2	2	1	3	1	1	2	-	-	-	-	-	-
TOTAL	31	24	55	24	15	39	3	2	5	9.7%	8.3%	9.1%

ATEE

TA 2020	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
A TEC P1C	1	2	3	-	1	1	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1	2	3	-	1	1	-	-	-	-	-	-

TA 2021	Promouvables			Candidats			Promus			Promus/Promouvables		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
A TEC P1C	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition des avancements de grade par examens professionnels

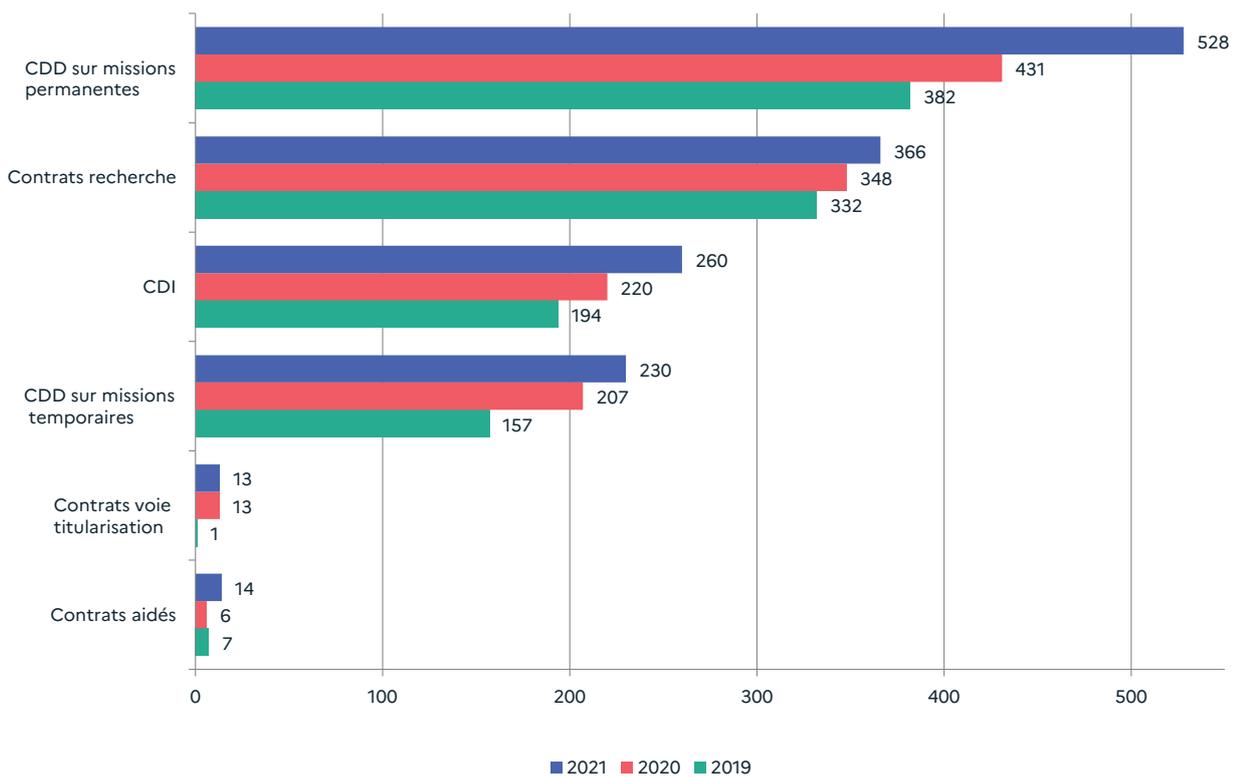
Ex pro 2021	2019			2020			2021		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
IGR HC	1	1	2	1	-	1	1	1	2
TECH CE	3	2	5	3	3	6	3	4	7
TECH CS	3	3	6	5	9	14	10	1	11
ATRF P2C	-	-	-	2	-	2	4	-	4
APAE	1	1	2	1	1	1	-	-	-
SAENES CE	-	1	1	-	-	-	2	-	2
SAENES CS	1	-	1	1	-	1	-	-	-
BIBAS CS	-	-	-	1	-	1	-	-	-
BIBAS CE	-	-	-	1	-	1	1	-	1
TOTAL	9	8	17	15	13	28	21	6	27

E. Etude sur les personnels BIATSS contractuels

Evolution du nombre d'agents contractuels BIATSS par catégorie et par type de contrat

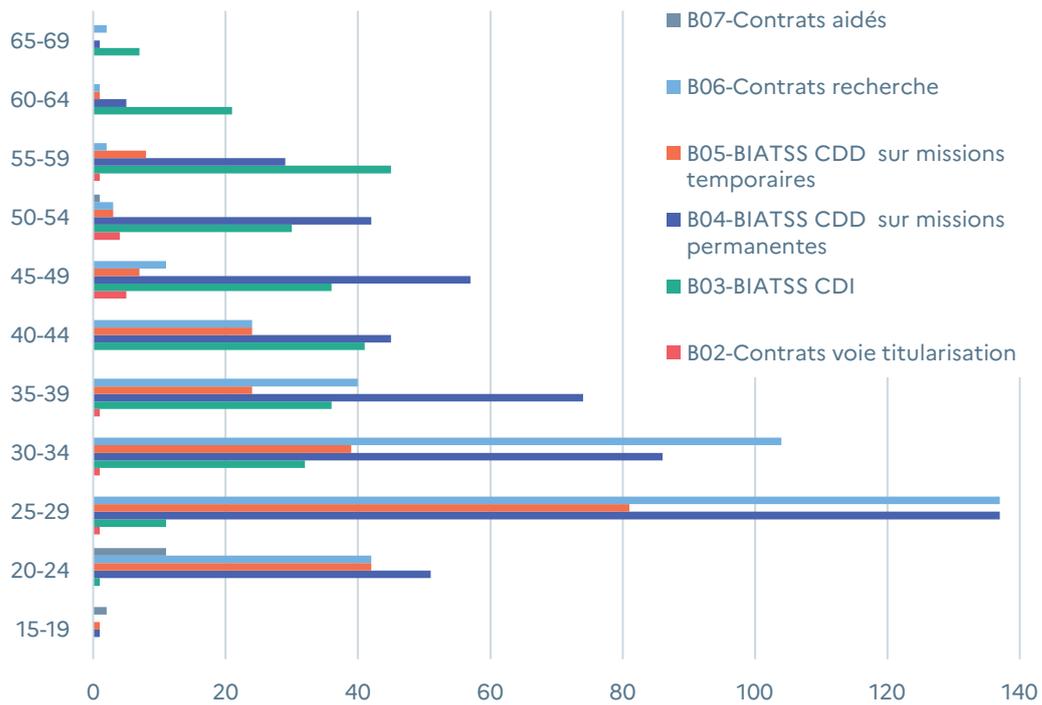
		2019				2020				2021			
		A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Contrats sur missions permanentes	CDI	87	31	76	194	101	37	82	220	130	58	72	260
	CDD	80	87	215	382	87	105	239	431	114	245	169	528
	Contrats voie titularisation	1	-	-	1	-	3	10	13		4	9	13
Autres contrats	CDD sur missions temporaires	55	28	74	157	77	56	74	207	97	75	58	230
	Contrats recherche	309	19	4	332	328	17	3	348	349	12	5	366
	Contrats aidés	1	-	6	7	1	1	4	6	3	1	10	14
TOTAL		533	165	375	1 073	594	219	412	1 225	693	395	323	1 411

Evolution des contrats BIATSS

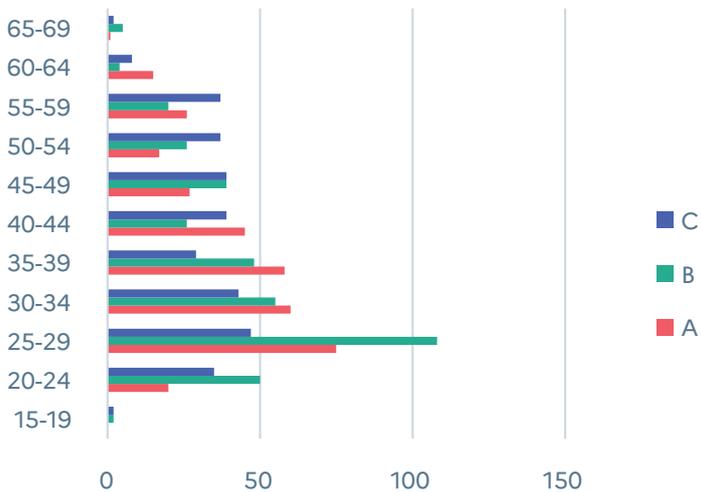


Répartition des contractuels BIATSS par âge

Par type de contrat



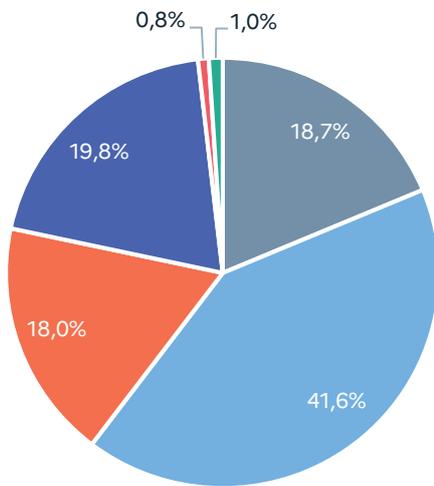
Par catégorie (hors contrats de recherche)



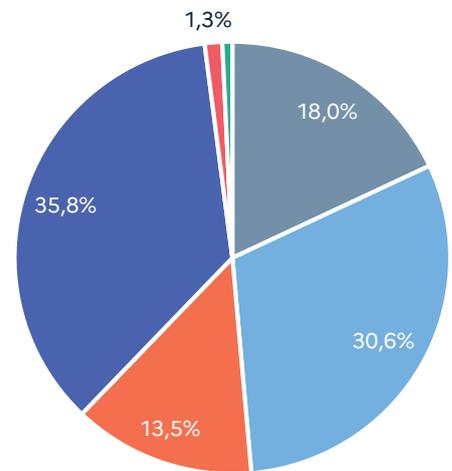
Répartition des contractuels Biats par catégorie et type de contrat

	Femmes				Hommes				Total			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
CDI	79	46	38	163	51	12	34	97	130	58	72	260
CDD missions permanentes	74	192	97	363	40	53	72	165	114	245	169	528
CDD missions temporaires	62	55	40	157	35	20	18	73	97	75	58	230
Contrats recherche	165	6	2	173	184	6	3	193	349	12	5	366
Contrats aidés	0	0	7	7	3	1	3	7	3	1	10	14
Contrats voie titularisation		3	6	9	0	1	3	4	0	4	9	13
TOTAL	380	302	190	872	313	93	133	539	693	395	323	1 411

Par type de contrat

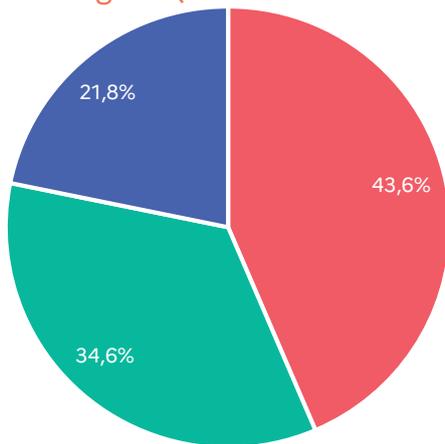


- CDI
- CDD missions permanentes
- CDD missions temporaires
- Contrats recherche
- Contrats aidés
- Contrats voie titularisation



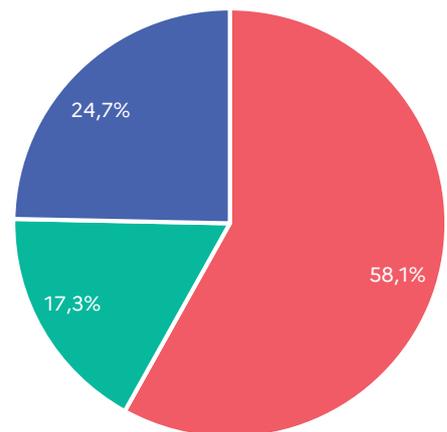
Femmes

Par catégorie (hors contrats de recherche)



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Hommes



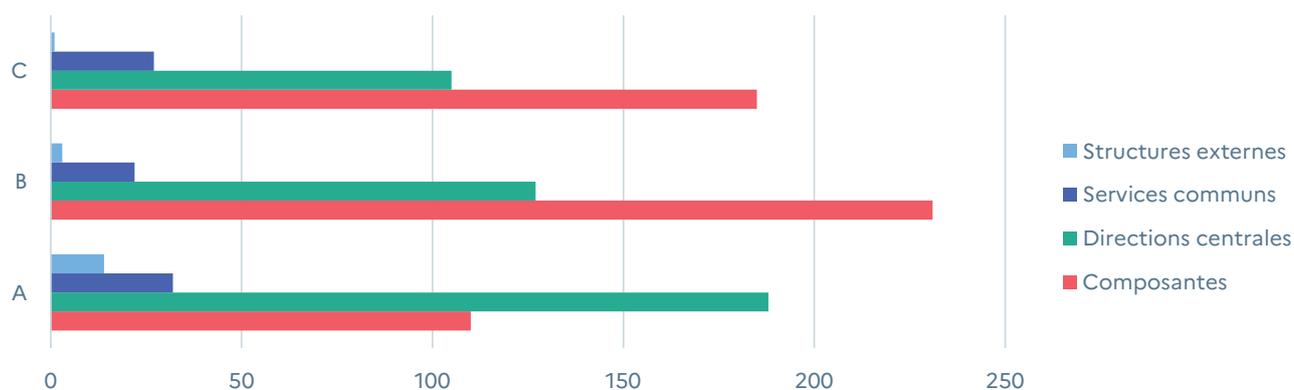
Répartition des contractuels Biatts par structure

		Composantes	Directions centrales	Services communs	Structures externes*	TOTAL
Contrats «Hors recherche»	F	379	251	57	12	699
	H	147	169	24	6	346
S/Total		526	420	81	18	1 045
Contrats recherche	F	170	1	-	2	173
	H	188	1	-	4	193
S/Total		358	2	-	6	366
TOTAL		884	422	81	24	1 411

Nombre de contractuels BIATSS par âge et par structure (hors contrats de recherche)

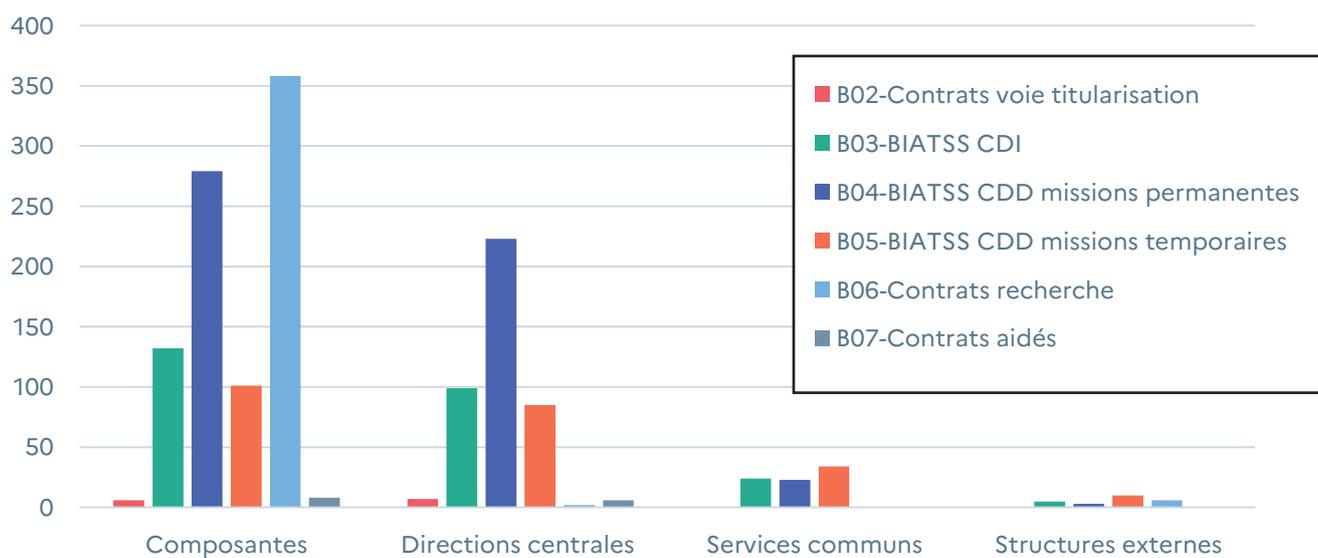
	Composantes	Directions centrales	Services communs	Structures externes*	TOTAL
65-69	3	4	1	-	8
60-64	11	8	7	1	27
55-59	39	35	5	4	83
50-54	43	32	4	1	80
45-49	51	44	9	1	105
40-44	57	42	9	2	110
35-39	60	63	10	2	135
30-34	77	63	14	4	158
25-29	123	89	15	3	230
20-24	60	38	7	-	105
15-19	2	2	-	-	4
TOTAL	526	420	81	18	1 045

Par catégorie (hors contrats de recherche)



Nombre de contractuels BIATSS par structure et par type de contrat

	Composantes	Directions centrales	Services communs	Structures externes*	TOTAL
CDI	132	99	24	5	260
CDD missions permanentes	279	223	23	3	528
CDD missions temporaires	101	85	34	10	230
Contrats recherche	358	2	-	6	366
Contrats aidés / Contrats voie titularisation	14	13	-	-	27
TOTAL	884	422	81	24	1 411



—

Les conditions de travail et la vie sur le campus



A. Temps de travail des personnels BIATSS

1 - Gestion du temps

Préambule

L'uniformisation des règles relatives à la gestion du temps de travail des personnels BIATSS a pris effet au 01/09/2018. Plusieurs choix sont proposés aux personnels BIATSS (hors SCD et personnels de santé), en particulier le badgeage ou non et le volume horaire parmi 3 cycles horaires hebdomadaires. Chaque cycle ouvre droit à un nombre de jours de congés et d'ARTT préétabli qui est proratisé à la quotité de travail (90%, 80%, 70% etc) de l'agent.

Chaque agent peut choisir de badger ou de ne pas badger (=badgeage automatique).

Pour un agent travaillant à 100% :

35h00/semaine = 37 jours de congés annuels

37h30/semaine = 47 jours de congés annuels

40h00/semaine = 47 jours de congés annuels + 13 jours d'ARTT

Des dispositions particulières s'appliquent pour les personnels du service commun de la documentation (SCD) et des personnels médicaux sociaux.

Régime choisi 2021/2022

Base horaire	Badgeage	Badgeage automatique	TOTAL
35:00	6	68	74
37:00*	203	9	212
37:30	1 482	1 100	2 582
40:00	152	588	740
41:30	-	5	5
TOTAL	1 843	1 770	3 613

Hors SCD et médico-sociaux

Base horaire	Badgeage	Badgeage automatique	TOTAL
35:00	6	68	74
37:30	1 477	1 091	2 568
40:00	150	545	695
TOTAL	1 633	1 704	3 337

Régime horaire par catégorie (hors SCD et médico-sociaux)

Base horaire	A	B	C	TOTAL
35:00	49	8	17	74
37:30	880	769	919	2 568
40:00	441	137	117	695
TOTAL	1 370	914	1 053	3 337

Régime horaire par catégorie (hors SCD et médico-sociaux)

Hors SCD et médico-sociaux

	A	B	C	TOTAL
Badgeage	536	570	527	1 633
Badgeage automatique	834	344	526	1 704
TOTAL	1 370	914	1 053	3 337

Nombre de jours d'autorisations d'absence pour enfants malades par catégorie (hors covid)

	A	B	C	TOTAL
H	167	86	164	417
F	351,5	471,5	465	1 288
TOTAL	518,5	557,5	629	1 705

2 - Le télétravail

Préambule

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 permet la mise en place du télétravail dans la fonction publique et en donne la définition suivante : « Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. »

Pourquoi mettre en place le télétravail à l'université de Lille

Axe de développement de la politique RH, le télétravail permet d'améliorer la qualité de vie au travail grâce à une meilleure conciliation vie professionnelle-vie personnelle mais aussi de développer l'autonomie des agents, renforcer leur motivation et leur permettre d'être plus concentrés chez eux. Réduire le stress et la fatigue liés aux déplacements domicile-travail, mieux organiser le rapport temps de travail/temps personnel sont les bénéfices attendus par les agents.

La mise en place d'une phase expérimentale a été approuvée par le CHSCT le 15 mars 2018 et par le Comité Technique le 29 mars de la même année, sur la base du volontariat ouvert à toutes les structures de l'Université et ce pour tout agent public, fonctionnaire ou contractuel, bénéficiant d'une année d'ancienneté.

Le télétravail ponctuel est mis en place à compter du 01/09/2020, permettant aux agents d'utiliser un nombre de jours flottants pour télétravailler. Le forfait est fixé à 20 jours par année universitaire maximum pour un temps plein.

A compter de septembre 2020, les demandes de télétravail se font au fil de l'eau. Les protocoles établis sont bornés au 31 aout de l'année universitaire. Les campagnes biannuelles sont supprimées.

Sur les 1395 agents en télétravail en 2021-2022, 80 le sont sur préconisations médicales

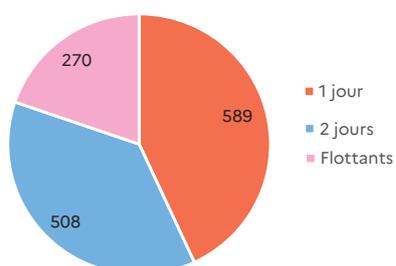
Effectifs

Motifs	Cat A		Cat B		Cat C		TOTAL
	F	H	F	H	F	H	
Eloignement géographique	96	70	121	33	89	15	424
Convenances personnelles	266	144	212	46	200	23	891
Santé	18	9	13	6	32	2	80
TOTAL	380	223	346	85	321	40	1 395

Structures	Cat A		Cat B		Cat C		TOTAL
	F	H	F	H	F	H	
Composantes	78	33	126	25	161	14	437
Directions centrales	257	163	190	55	143	23	831
Structures recherche	45	27	30	5	17	3	127
TOTAL	380	223	346	85	321	40	1 395

Nombre de jours télétravaillés

Pour l'année universitaire 2021/2022 et sur la base d'un temps plein, le télétravail est limité à deux jours par semaine au maximum (3 jours ou plus sont autorisés pour raison de santé) et trois jours de présence sur le site au minimum, notamment dans le but de limiter les risques d'isolement de l'agent.



En complément de ce graphique,

- 0,3% des agents ont eu recours à 0,5 jours de télétravail,

- 0,3% à 1,5 jours

- 1,8 % à 3 jours et plus (santé)

3 - Compte Epargne Temps

Les agents titulaires et non titulaires Biatss peuvent, sous certaines conditions cumulatives, ouvrir un Compte Epargne-Temps (CET) leur permettant de déposer des jours de congés non consommés.

Depuis 2018, les 15 premiers jours déposés sur le CET ne peuvent être utilisés que sous forme de congés. Les jours au-delà peuvent soit être monétisés (indemnisation ou utilisation au titre de la RAFP) soit être pris en congés.

Chaque CET est plafonné à 60 jours maximum, à l'exception de l'année 2020 pour laquelle le plafond avait été porté à 70 jours pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire.

Pour information, certains agents possèdent encore un CET ouvert sur la base de l'ancienne réglementation et sont intégrés aux données en stock au 31/12 ci-dessous.

Avant campagne 2020/2021

Nombre d'agents		Titulaires			Contractuels			TOTAL		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Catégorie	A	244	180	424	35	22	57	279	202	481
	B	137	60	197	12	8	20	149	68	217
	C	168	59	227	17	9	26	185	68	253
TOTAL		549	299	848	64	39	103	613	338	951

Stock de jours		Titulaires			Contractuels			TOTAL		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Catégorie	A	5 367	3 806	9 173	478	343	821	5 845	4 149	9 994
	B	2 518	1 117	3 635	179	144	323	2 697	1 261	3 958
	C	2 534	980	3 514	210	126	336	2 744	1 106	3 850
TOTAL		10 419	5 903	16 322	867	613	1 480	11 286	6 516	17 802

Nombre moyen de jours		Titulaires			Contractuels			TOTAL		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Catégorie	A	22,0	21,1	21,6	13,7	15,6	14,4	20,9	20,5	20,8
	B	18,4	18,6	18,5	14,9	18,0	16,2	18,1	18,5	18,2
	C	15,1	16,6	15,5	12,4	14,0	12,9	14,8	16,3	15,2
TOTAL		19,0	19,7	19,2	13,5	15,7	14,4	18,4	19,3	18,7

Monétisation des jours de CET lors de la campagne 2020/2021

(y compris RAFP)

Nombre d'agents		Titulaires			Contractuels			TOTAL		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Catégorie	A	124	105	229	16	15	31	140	120	260
	B	54	29	83	9	5	14	63	34	97
	C	43	19	62	3	2	5	46	21	67
TOTAL		221	153	374	28	22	50	249	175	424

Nombre de jours		Titulaires			Contractuels			TOTAL		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Catégorie	A	1 687	1 405	3 092	168	237	405	1 855	1 642	3 497
	B	482	353	835	88	67	155	570	420	990
	C	576	218	794	27	21	48	603	239	842
TOTAL		2 745	1 976	4 721	283	325	608	3 028	2 301	5 329

Après campagne 2020/2021
(avec au moins 1 jour en stock sur le CET au 31/12/2021)

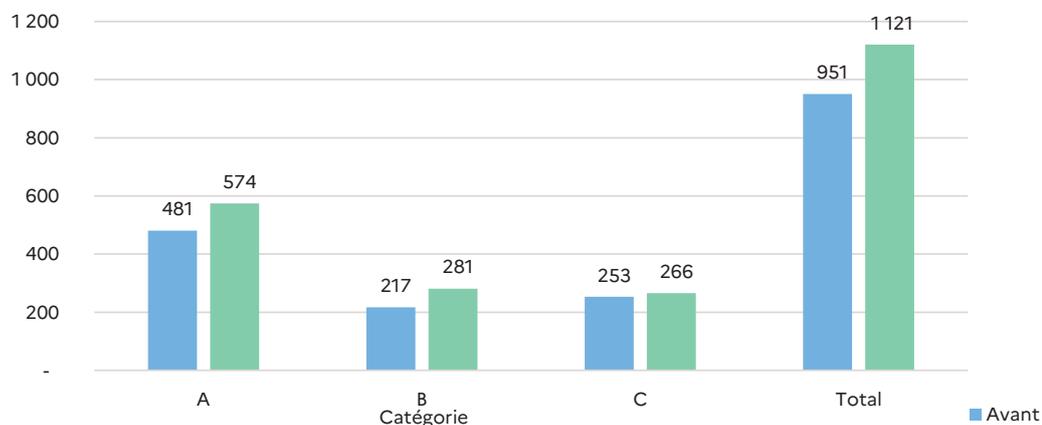
Nombre d'agents		Titulaires			Contractuels			TOTAL		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Catégorie	A	287	200	487	55	32	87	342	232	574
	B	172	78	250	23	8	31	195	86	281
	C	182	65	247	11	8	19	193	73	266
TOTAL		641	343	984	89	48	137	730	391	1 121

Stock de jours		Titulaires			Contractuels			TOTAL		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Catégorie	A	5 802	4 158	9 959	840	457	1 297	6 642	4 614	11 256
	B	2 961	1 356	4 317	348	107	455	3 309	1 463	4 772
	C	2 772	1 032	3 804	147	105	252	2 919	1 137	4 056
TOTAL		11 534	6 546	18 079	1 335	669	2 004	12 869	7 214	20 083

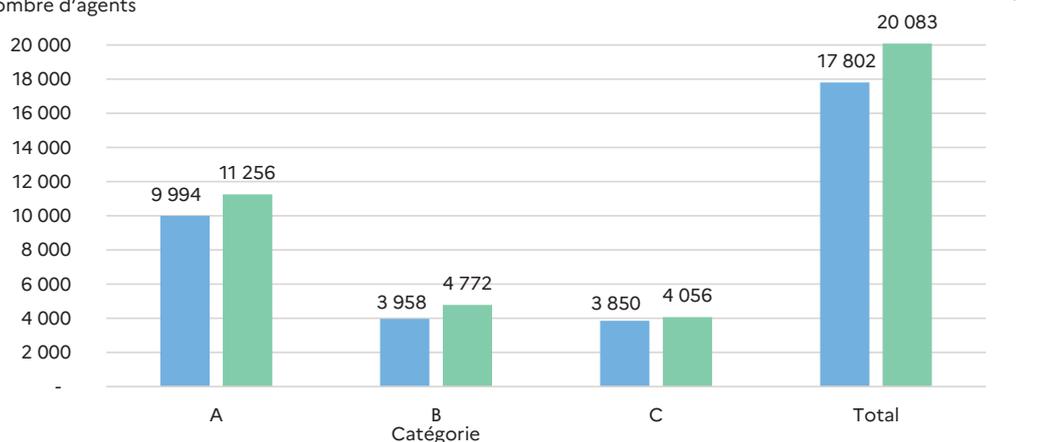
Nombre moyen de jours		Titulaires			Contractuels			TOTAL		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Catégorie	A	20,2	20,8	20,4	15,3	14,3	14,9	19,4	19,9	19,6
	B	17,2	17,4	17,3	15,1	13,4	14,7	17,0	17,0	17,0
	C	15,2	15,9	15,4	13,4	13,1	13,3	15,1	15,6	15,2
TOTAL		18,0	19,1	18,4	15,0	13,9	14,6	17,6	18,5	17,9

Complément information : le nombre de jours de congés en stock suite à un appel au don auprès des agents s'établit au 31/12/2021 à 272 jours.

Nombre d'agents



Nombre d'agents



B. Les congés et modalités de service

1 - Nombre d'agents ayant bénéficié des modalités de service suivantes: décharge syndicale, congé pour recherches ou conversion thématiques, délégation

		CRCT		DECHARGE SYNDICALE		DELEGATION		TOTAL	
		F	H	F	H	F	H	F	H
Enseignants	Professeurs des universités	5	11	-	1	21	43	26	55
	Professeurs des universités praticiens hospitaliers	-	-	-	-	-	2	-	2
	Maîtres de conférences	29	11	2	2	26	25	57	38
	Maîtres de conférences praticiens hospitaliers	-	-	-	-	3	3	3	3
	Professeurs agrégés	-	-	1	-	-	-	1	-
BIATSS	Conservateurs bibliothèques	-	-	-	1	-	-	-	1
	Ingénieurs de recherche	-	-	1	1	-	-	1	1
	Ingénieurs d'études	-	-	4	4	-	-	4	4
	Infirmière	-	-	1	-	-	-	1	-
	Assistant ingénieurs	-	-	1	2	-	-	1	2
	Techniciens	-	-	1	7	-	-	1	7
	Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	-	-	1	1	-	-	1	1
	Adjoints techniques de recherche et de formation	-	-	6	4	-	-	6	4
	CDD	-	-	-	2	-	-	-	2
	CDI	-	-	1	1	-	-	1	1
TOTAL		34	22	19	26	50	73	103	121
		56		45		123		224	

* Comprend les spécialités odontologie, médecine et pharmacie

2 - Volume horaire et nombre d'ETP correspondant aux décharges syndicales

	nbre d'heures*	nbre d'ETP**
Professeurs des universités	22,33	0,12
Maîtres de conférences	172,00	0,90
Professeurs agrégés	262,00	0,68
Conservateurs bibliothèques	93,33	0,06
Ingénieurs de recherche	2 673,67	1,66
Ingénieurs d'études	3 374,67	2,10
Infirmière	30,00	0,02
Assistant ingénieurs	722,00	0,45
Techniciens	1227,67	0,76
Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	414,00	0,26
Adjoints techniques de recherche et de formation	1 187,67	0,74
CDD	146,67	0,09
CDI	226,67	0,14
TOTAL	10 552,67	7,98

* en heures d'enseignement pour les personnels enseignants et enseignants chercheurs

** un ETP enseignant du 2nd° = 384h, un 1/2 ETP enseignant-chercheur = 192h (autre 1/2 = recherche), un ETP Biatss = 1 607h

3 - Nombre d'agents ayant bénéficié d'un temps partiel

	50%		60%		70%		80%		90%		TOTAL			
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Total	
Enseignants	8	2	-	2	-	1	17	4	2	-	27	9	36	
BIATSS	A	2	2	8	1	4	1	84	11	7	2	105	17	122
	B	2	-	3	-	4	-	89	5	7	-	105	5	110
	C	5	2	1	2	7	-	108	7	2	-	123	11	134
TOTAL	17	6	12	5	15	2	298	27	18	2	360	42	402	

4 - Nombre d'agents ayant bénéficié d'un temps partiel thérapeutique*

	50%		60%		70%		80%		90%		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Total
Enseignants	21	9	1	2	2	-	-	-	-	-	24	11	35
BIATSS	A	14	5	4	-	3	1	2	-	-	23	6	29
	B	9	6	-	2	-	1	3	-	-	12	9	21
	C	31	16	2	1	1	1	-	-	-	34	18	52
TOTAL	75	36	7	5	6	3	5	-	-	-	93	44	137

* Le temps partiel thérapeutique est octroyé suite à préconisations médicales

Sont comptabilisés les changements de catégorie ou de quotité de temps partiel

5 - Nombre d'agents ayant bénéficié de congés (hors congés annuels)

Titulaires		Congé ordinaire de maladie	Congé maternité	Congés paternité - Accueil enfant	AS.MP*	Congé Parental	Congé longue maladie	Congé longue durée	TOTAL
BIATSS	F	456	31	-	24	-	44	40	595
	H	233	-	13	13	-	21	9	289
S/Total		689	31	13	37	-	65	49	884
Enseignants	F	145	35	-	3	-	20	12	215
	H	117	-	27	7	1	10	7	169
S/Total		262	35	27	10	-	30	19	384
TOTAL		951	66	40	47	1	95	68	1 268

* Accident de service et maladie professionnelle

Contractuels		Congé maladie	Congé maternité	Congés paternité - Accueil enfant	AT.MP*	Congé Parental	Congé grave maladie	Congé CTRHU**	TOTAL
BIATSS	F	307	28	-	10	1	15	-	365
	H	130	-	9	13	-	2	-	154
S/Total		437	28	9	23	1	17	-	519
Enseignants	F	60	33	-	2	-	-	16	112
	H	24	-	15	1	-	-	6	46
S/Total		84	33	15	3	-	-	22	158
TOTAL		521	61	24	26	1	17	22	677

* Accident de travail et maladie professionnelle

** CTRHU: Contractuels HU

6 - Nombre de jours d'absences dus à des congés (hors congés annuels)

Titulaires		Congé ordinaire de maladie	Congé maternité	Congés paternité - Accueil enfant	AS.MP*	Congé Parental	Congé longue maladie	Congé longue durée	TOTAL
BIATSS	F	12 434	2 750	-	2 285	-	10 208	10 746	38 423
	H	6 710	-	164	812	-	3 886	1 760	13 332
S/Total		19 144	2 750	164	3 097	-	14 094	12 506	51 755
Enseignants	F	4 048	3 434	-	241	-	4 198	2 664	14 585
	H	3 080	-	391	503	137	1 991	1 846	7 948
S/Total		7 128	3 434	391	744	137	6 189	4 510	22 533
TOTAL		26 272	6 184	555	3 841	137	20 283	17 016	74 288

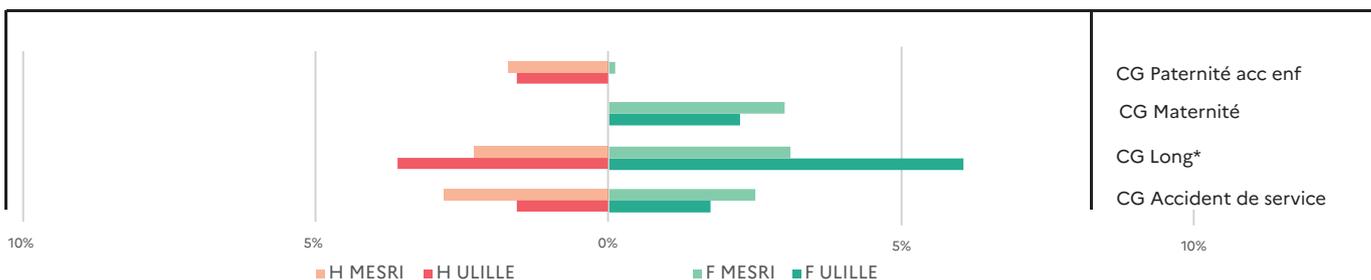
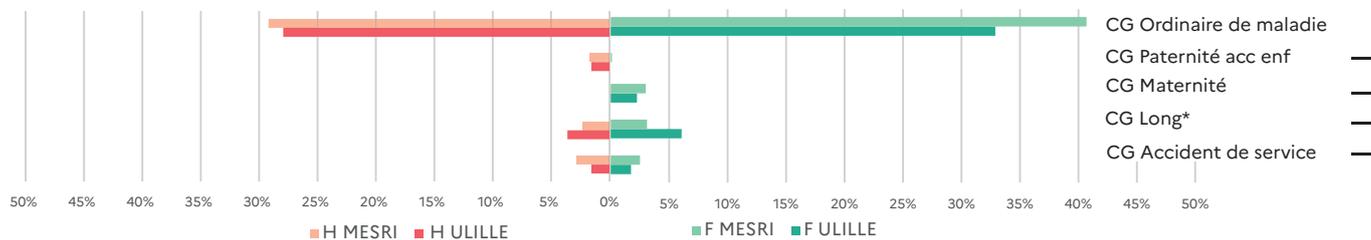
* Accident de service et maladie professionnelle

Contractuels		Congé maladie	Congé maternité	Congés paternité - Accueil enfant	AT.MP*	Congé Parental	Congé grave maladie	Congé CTRHU	TOTAL
BIATSS	F	6 124	2 569	-	686	243	4 431	511	14 522
	H	2 530	-	133	365	-	618	59	3 646
S/Total		8 654	2 569	133	1 051	243	5 049	570	18 168
Enseignants	F	1 376	2 962	-	4	-	-	-	5 034
	H	922	-	217	11	-	-	-	1 199
S/Total		2 298	2 962	217	15	-	-	-	6 233
TOTAL		10 952	5 531	340	1 066	243	5 049	570	24 401

* Accident de travail et maladie professionnelle

7 - Proportion d'agents titulaires ayant pris au moins un jour de congé pour raison de santé au cours de l'année (en%) / données MESRI Bilan social 2019-2020

BIATSS

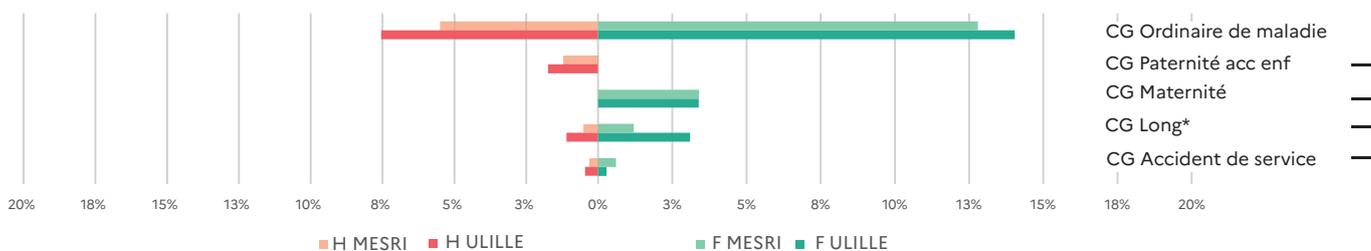


* Congé long (CLM/CLD)

Note de lecture: Sur la population des femmes BIATSS 6,1% ont au moins eu un congé long (CLM/CLD) dans l'année.

Ce rapport est de 3,1% au niveau national

ENSEIGNANTS



Note de lecture: Sur la population des femmes Enseignantes, 3,1% ont au moins eu un congé long (CLM/CLD) dans l'année. Ce rapport est de 1,2% au niveau national.

8 - Nombre d'agents et de jours d'autorisations spéciales d'absence (ASA) pris en 2021

	Nombre d'agents	Nombre de jours ASA	Moyenne Nbr de jours
Effectifs	212	7 954,7	37,52

	Effectifs
0 - jours	114
5,5 - 15 jours	27
15,5 - 25 jours	8
25,5 jours et +	63
TOTAL	212

C. Statistiques générales sur le contentieux

Aucun dossier pour la Juridiction judiciaire

Dossiers en cours en 2021	Juridiction administrative
BIATSS	16 dossiers
Recours introduits en 2018	Demande de réparation de préjudices
Recours introduits en 2019	Demande d'annulation d'une décision implicite de rejet née du silence gardé par l'Université sur une demande indemnitaire préalable
Recours introduits en 2020	Contestation d'une décision relative à l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
	Contestation d'une décision de refus d'imputation d'accident de service
	Contestation d'une décision relative à l'IFSE
	Contestation d'une décision relative à l'IFSE
	Contestation d'une décision relative à l'IFSE
	Contestation d'une décision relative à l'IFSE
	Contestation d'une décision relative à l'IFSE
	Contestation d'une décision relative à l'IFSE
	Contestation d'une décision relative à l'IFSE
	Contestation d'une décision relative à l'IFSE
Recours introduits en 2021	Contestation de la décision prononçant son licenciement
	Référé-suspension contre la décision prononçant un licenciement
	Contestation d'un ordre de reversement portant sur une journée de carence
	Demande l'annulation partielle d'un jugement de tribunal administratif et la réparation de préjudices
Enseignants	15 dossiers
Recours introduits en 2019	Contestation d'une décision de refus de recrutement par mutation
	Contestation d'une décision de refus de renouvellement de contrat
	Contestation d'une décision de refus de renouvellement de contrat
	Contestation d'une décision de refus de renouvellement de contrat
	Demande d'injonction d'accorder la protection fonctionnelle et réparation de préjudices
Recours introduits en 2020	Contestation d'une décision de refus de renouvellement de contrat
	Demande d'annulation d'une procédure d'expertise et d'une procédure disciplinaire, et réparation de divers préjudices
	(Cour administrative d'appel)-Demande l'annulation du jugement de tribunal administratif rejetant sa requête tendant à la réparation d'un préjudice
	Contestation d'une décision de classement dans le corps des maîtres de conférence
	Contestation de délibérations du conseil académique et demande de réparation de divers préjudices

Dossiers en cours en 2021	Juridiction administrative
Recours introduits en 2021	(Cour administrative d'appel) - Demande l'annulation d'un jugement de tribunal administratif et l'annulation de l'arrêté lui retirant l'attribution de l'avantage spécifique d'ancienneté
	Demande d'annulation d'une décision de refus de mutation
	Demande de réparation du préjudice subi du fait d'une décision de refus d'attribution de l'avantage spécifique d'ancienneté
	Demande d'annulation de la délibération par laquelle le comité d'administration de l'ENSAPL a décidé d'adopter les statuts de l'EPE Université de Lille
SYNDICAT	2 dossiers
Recours introduits en 2019	Contestation de la décision de modifier les règles du temps de travail des BIATSS pour la rentrée 2019
Recours introduits en 2020	Contestation d'une décision relative à l'obligation de prise de jours de congés suite aux mesures de confinement
TOTAL	33

Décisions rendues en 2021	Favorables à l'université	Favorables à l'agent	Désistement de l'agent	Non-lieu à statuer
juridiction administrative				
Enseignants: 10 dossiers	Contestation d'une décision de refus de renouvellement de contrat	Demande d'annulation d'une décision de refus de mutation		Contestation d'une décision de refus de renouvellement de contrat
	Demande d'injonction d'accorder la protection fonctionnelle et réparation de préjudices	Contestation d'une décision de refus de renouvellement de contrat		
	Contestation d'une décision de refus de renouvellement de contrat			
	Demande d'annulation d'une procédure d'expertise et d'une procédure disciplinaire, et réparation de divers préjudices (Cour administrative d'appel)-Demande			
	l'annulation du jugement de tribunal administratif rejetant sa requête tendant à la réparation d'un préjudice			
	Contestation de délibérations du conseil académique et demande de réparation de divers préjudices			
	Référé suspension contre la décision prononçant son licenciement			
	BIATSS: 2 dossiers	Contestation d'un ordre de reversement portant sur une journée de carence	Demande de réparation de préjudices	
TOTAL		8	3	-
				1

Recours introduits selon le sexe	H	F
Recours introduits en 2018	-	1
Recours introduits en 2019	3	1
Recours introduits en 2020	7	9
Recours introduits en 2021	4	3
TOTAL	14	14

* une personne ayant introduit plusieurs recours ne compte que pour un

D. Prévention des risques

Péambule

La direction de la prévention se décline en plusieurs niveaux pour l'UDL :

- Un niveau central dans lequel est positionné le conseiller de prévention de l'UDL et directeur de la Direction de la Prévention des Risques (DPR) dont le personnel dispose d'une expertise dans le domaine de la prévention des risques.
- Un niveau intermédiaire avec des coordinateurs de composantes à risques (faculté de pharmacie, faculté des sciences et technologies, polytech Lille). Les coordinateurs de composante occupent cette fonction à plein temps et sont rattachés à la fois à la composante et à la direction de la prévention des risques.
- Un niveau local représenté par les assistants de prévention avec lesquels la direction de la prévention des risques entretient un lien fonctionnel

L'année 2021 a principalement consisté en :

- La gestion de la crise sanitaire : le pilotage au niveau central, la rédaction de consignes (suivi de l'évolution de la situation, mises à jour régulière du plan d'activité COVID, des consignes générales pour le personnel...), la mise à disposition de détecteur de CO2, le conseil des services dans l'application des mesures...
- L'organisation de la prévention par la rédaction de processus clef des activités.
- La réalisation du livret sur les locaux à accès restreints
- L'accompagnement des différents gros chantier immobilier (avec la DIL) concernant le plan de relance (OncoLille, M4-Data Center, CPER Chimie, IUT...)
- Les visites liées aux saisines du CHSCT (IAE, IUT-Roubaix, EEP, FASEST, EOPS...)
- L'expertise externalisée de l'U1011 inter-partenaires sur l'organisation des conditions de travail
- Mise en place de la procédure des visites conjointes du CHSCT avec le CNRS et mise en œuvre par la visite du CRISTAL.
- Mise en place et diffusion de la procédure « Manif-Event », et suivi de son application dans le cadre de l'organisation d'évènement sur l'université

1 - Les Actions de prévention

Les Assistants de prévention

Les Assistants de prévention constituent le réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain. À ce titre, il existe un lien fonctionnel étroit entre eux et le service prévention des risques.

Dans ce cadre, leurs missions sont les suivantes :

- Conseiller leur chef de service et le personnel de leur service
 - Accueillir et former les nouveaux entrants aux risques du service et aux procédures mises en place
 - Identifier et évaluer les risques du service, proposer des actions préventives et correctives et assurer le suivi des actions retenues
 - Animer la culture « sécurité » du service
 - Analyser les accidents, incidents et assurer la bonne tenue du registre santé et sécurité au travail en lien avec les conseillers et médecins de prévention de l'établissement et des tutelles
 - Organiser la gestion des premiers secours et des situations d'urgences sur le service en lien avec les procédures de l'établissement
 - Organiser la gestion des déchets du service en lien avec les procédures de l'établissement
 - Suivre les contrôles périodiques et les contrats de maintenance des équipements de travail du service
 - Suivre les plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures
- S'assurer du suivi des formations réglementaires en sécurité par les agents du service

Les objectifs de leurs missions sont :

- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service et le chef établissement.
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents.
- L'approfondissement, dans le service de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.

Nombre d'assistants de prévention de l'Université de Lille au 31/12/2021 : 139

131 assistants de prévention sont formés

125 assistants de prévention ont été nommés par leur chef de service

112 assistants de prévention disposent d'une lettre de cadrage

Équivalents temps plein : 14,8

Sur l'ensemble des ULR, UMR, Services communs, Siège on totalise 213 Assistants de prévention dont 192 assistants de prévention au moins formés (131 AP ULille, 30 AP CNRS, 8 AP IPL, 13 AP Inserm, 3 AP Centrale Lille, 1 AP INRA, 1 COL, 4 CHU, 1 IRCL)

Il est noté qu'en 2021 on a eu un départ de 11 APs (retraite, mutation...)

Le Colloque Assistants de prévention

Dans le cadre de l'animation du réseau et de la formation continue des assistants de prévention de l'Université de Lille, le CNRS, l'Inserm, Centrale Lille, l'ENSCL, la démarche initiée en 2010 d'organiser un colloque des assistants de prévention s'est perpétuée. Ce colloque a pour objectifs de servir de formation continue à l'ensemble des assistants de prévention de par les informations transmises mais aussi de créer une dynamique de réseau.

En raison de la crise sanitaire, le colloque a été décalé au mois d'octobre et s'est déroulé sur la matinée du jeudi 7 octobre 2021 en distanciel. Les Conseillers de Prévention étaient tous réunis dans une salle de visioconférence au sein des locaux de l'Institut Pasteur pour animer cette demi-journée.

187 Assistants de Prévention se sont connectés. Toutefois, plusieurs APs partageaient le même écran, le nombre d'AP présent étant donc supérieur.

Le bilan du colloque est toujours positif, les assistants de prévention apprécient ce moment d'échanges et d'informations qui leur est consacré. Toutefois, à la question de poursuivre ce genre d'évènement en distanciel, les APs sont majoritairement contre, ce qui prouve que les moments d'échange en présentiel restent fondamentaux.

Le Comité d'hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Le CHSCT de l'UDL a été mis en place le 1er février 2019 suite aux résultats des élections des représentants du personnel en décembre 2018 et à la délibération du CA du 31 janvier 2019.

Le CHSCT était composé de :

- Du président de l'Université de Lille ou de son représentant
- Du responsable ayant autorité en matières de gestion des ressources humaines : le directeur général des services ou de la directrice générale des services adjointe
- 9 représentants titulaires (2 FSU, 2 SNTES, 3 CGT-UDL et 2 SGEN-CFDT)
- 9 représentants titulaires (2 FSU, 2 SNTES, 3 CGT-UDL et 2 SGEN-CFDT)

Les représentants du CHSCT à la date du 31/12/2021 étaient 9 femmes et 9 hommes.

- Du médecin de prévention coordonnateur
- Du conseiller de prévention (directeur de la prévention des risques) et de son représentant (directeur de la prévention des risques adjoint)

Bilan social 2021

- De la directrice des relations humaines
- De l'inspectrice santé sécurité au travail

Le CHSCT s'est réuni à 27 reprises.

Plusieurs visites de délégations du CHSCT se sont déroulées en 2021 :

- Fin de la visite conjointe ULille-Inserm à l'animalerie EOPS sur le pôle recherche (restitution lors du CHSCT du 10/06/2021 et suivi lors de la réunion 03/12/2021)
- Visite du laboratoire EEP : Entretiens collectifs, individuels et visite des locaux
- FASEST : Rencontre avec la direction et visite des locaux sur cité scientifique
- IAE : Rencontre avec la direction
- IUT-Roubaix : Visite terminée.
- CRISTAL conjointe CNRS-ULille le 9 juillet 2021 (selon le protocole des visites conjointes CNRS-ULille du 12 février 2021)

Un groupe de travail « Patrimoine » s'est réuni 2 fois en 2021.

Un groupe de travail « Amiante » ne s'est pas réuni en 2021.

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire mais aussi par la mise en oeuvre de visites conjointes avec les partenaires (Inserm, CNRS, CHU, IPL) qui ont nécessité la tenue d'un nombre de réunions en augmentation par rapport à l'année précédente.

Le Document Unique d'Évaluation des risques

Pour l'Université de Lille la politique relative au déploiement du document Unique est la suivante :

Les unités disposant d'un document unique sous une version UDL DS, UDT ST ou Inserm continuent la mise à jour selon ce modèle. Toutefois si une unité est volontaire pour mettre en application le nouvel outil, la direction de la prévention des risques l'accompagnera. Le passage au nouvel outil pour l'ensemble des unités se fera progressivement (à l'exception des unités Inserm/CNRS qui pourront continuer à déployer l'outil de leur organisme).

Les unités qui ne disposaient pas de document unique (comme sur le site de pont de bois) doivent mettre en place le DUER avec le nouvel outil. Plusieurs unités ont été accompagnées par la direction de la prévention des risques pour la réalisation de leur DUER.

En 2021, on se retrouve toujours avec des DUER sous la forme ex UDL DS, ex UDL ST, version ULille et version Inserm. Pour le moment la méthodologie d'évaluation des Risques psychosociaux dans le DUER n'est pas définie. C'est au groupe de travail RPS de valider la méthodologie qui sera retenue. En 2021, le groupe de travail RPS s'est réuni plusieurs fois (voir 2.4 – groupe de travail associé au CHSCT).

Etat d'avancement du déploiement et de la mise à jour du DUER au niveau de l'ULille

Nombre d'unité de travail :249

(Ce nombre est à affiner car notamment au niveau des plateformes, selon le rattachement à une équipe de recherche elle serait intégrée à l'unité de recherche)

- DUER Réalisé :107 (102 en 2020)
- DUER en cours : 30 (34 en 2020)
- DUER non réalisé : 109 (97 en 2020)
- Données insuffisantes : 3 (16 en 2020). Cela concerne essentiellement des plateformes pour lesquels le lien avec les laboratoires attachés n'est pas clairement établi)
- Unités ayant mis à jour leur DUER en 2021 : 14 (22 en 2020 et 52 en 2019) – La crise sanitaire a clairement eu un impact sur la mise à jour des documents uniques. La charge de travail des AP a été fortement impactée par la mise en place des mesures sanitaires)

Il reste un travail conséquent à opérer de fiabilisation des données notamment en ce qui concerne la mise à jour des DUER et le rattachement des plateformes à une unité de travail. Par ailleurs les différentes fusions des composantes ont également modifié la structuration des unités de travail

Maladies professionnelles

En 2021, la direction de l'environnement social au travail a inscrit 13 nouvelles demandes de reconnaissance de maladie professionnelle et 2 rechutes. 3 ont été reconnues imputables au service (scapulalgie, tendinopathie, pathologie de la coiffe de l'épaule gauche), les autres sont en cours de traitement.

Les maladies professionnelles concernent essentiellement des troubles musculosquelettiques.
Une demande relève des RPS (Burn out).

Risques Psycho-Sociaux

L'université de Lille s'est doté d'un groupe de travail RPS constitué de la manière suivante :

8 représentants de l'administration :

La Vice-Présidente RH,

2 représentantes de la DRH (Directrice Relations Humaines et Directrice DEST),

5 représentants administratifs de composante, de service commun et de laboratoire.

8 représentants des personnels : 2 par organisation syndicale candidate aux élections professionnelles, et désignés librement par elle ;

Au titre d'experts :

Le médecin de prévention,

Le conseiller de prévention,

L'ergonome,

L'infirmière,

2 psychologues,

1 représentante des assistantes sociales,

1 représentant de la maison de la méditation

Les travaux du GT RPS ont permis d'élaborer un Protocole de gestion des troubles et de travailler sur le cahier des charges relative au recours à une expertise organisationnelle externe.

Actions de formation

En 2021, les actions de formation se sont concrétisés autour des thèmes suivants

		Animalerie :	Anatomie :	Acteur PRAP :
<p>Objectif 1 : PRAP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestes et postures : - animalerie - Anatomie - Acteur PRAP 	<p>Gestes et posture : 1 groupe GP en septembre 2021 pour les agents de l'IAE 5 agents formés</p>	<p>Programmation de 2 groupes. 6 agents formés en juin 2021 2ème groupe reporté en début d'année 2022</p>	<p>Groupe reporté à la demande du responsable</p>	<p>Formation réalisée pour 3 infirmières du service santé au travail</p>
<p>Objectif 2 : S'assurer des compétences des personnels concernant les formations obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habilitation électrique - Autoclave - Echafaudage - CACES - Hyperbarie - PCR - Produits Phytosanitaires - Amiante - Utilisation des gaz - Conduite de véhicule - CHSCT - Premiers secours en équipe PSE 	<p>Habilitation Electriques : BOHO (initiale et recyclage) : 35 agents formés BS/BE manœuvre initiale : 33 agents formés BS/BE manœuvre recyclage : 49 agents formés BR, B2, BC, BE essai, BE mesure initiale : 5 agents formés BR, B2, BC, BE essai, BE mesure recyclage : 24 agents formés</p>	<p>Autoclave : Formation initiale : 17 agents formés Formation recyclage : 28 agents formés</p>	<p>Echafaudage roulant : 19 agents formés</p>	<p>CACES : - R482 : 2 agents formés - R486 : 6 agents formés - R489 : 2 agents formés - Travail en hauteur port du harnais : 2 agents formés - Permis BE remorque : 1 agent. Formation réalisée mais défaut du prestataire sur l'inscription au permis. Formation reportée intégralement en mars 2022</p>
	<p>Hyperbarie : Recyclage 2 agents formés</p>	<p>PCR : - Certificats transitoires : 3 agents - Recyclage : 7 agents formés</p>	<p>Produit Phytosanitaire : pas de formation en 2021</p>	<p>Amiante : Pas de formation en 2021</p>
	<p>Utilisation des gaz : 18 agents formés</p>	<p>Risques Routiers : Usage occasionnel : 15 agents formés Usage régulier : 10 agents formés</p>	<p>CHSCT : 2 agents formés</p>	<p>PSE : Recyclage : 3 agents formés</p>

Objectif 3 : - Formation en Gestes Qui Sauvent	Recensement effectué en fin d'année 2021 Analyse des retours en cours par la DPR			
Objectif 4 : - Personnel d'entretien-propreté	Report des formations de 2020 (COVID) 17 agents formés			
Objectif 5 : - La formation des APs	Formation des assistants de prévention : 24 agents formés	Colloque des assistants de prévention : 84 agents formés		
Objectif 6 :	Pas de formation en 2021			
Autres formations : - HACCP (Hygiène alimentaire) - Risques biologiques en laboratoire - AFGSU (gestes et soins d'urgence) - Ergonomie	HACCP : 6 agents formés	Risques biologiques en laboratoire : 6 agents formés	AFGSU : 4 Agents formé	Travail sur écran et postures de moindres inconforts : 9 agents formés
	Prévention du suicide : 17 agents formés			

Nb : 13 agents formés en 2021 sur des formations individuelles dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

La Fiche individuelle d'exposition (FIE)

Une campagne a été mise en place en 2021 afin de collecter les fiches individuelles d'exposition aux agents chimiques dangereux. Le public visé par la démarche était les agents relevant des BAP A, B, C, G ainsi que les enseignants du secteur santé, de la FST, de Polytech Lille et de l'IUT (site cité scientifique)

Le taux de réponse est de 19,46 % (583 FIE retournées sur les 2 995 attendues)

- Au laboratoire d'anatomie au pôle recherche de la faculté de Médecine (dans la salle des corps et dans celle de dissection) pour la mesure des taux de phénol et formol ;
- À la menuiserie du pôle recherche de la faculté de Médecine pour la mesure du taux de poussières de bois dans l'air ;
- À la piscine pour la mesure du taux de chloramines.

Ces mesures seront effectuées en poste fixe et sur opérateur par une société extérieure.

Atmosphère de travail

En 2021, il y a eu plusieurs campagnes de mesures et prélèvements atmosphériques :

1. Des mesures de COVT sur des durées de 8h ont été effectuées à l'aide du matériel acheté en 2019 auprès de la société GRAYWOLF.

- Dans un laboratoire à la faculté de Pharmacie (chimie générale – U1177)
- Dans un laboratoire à la FST (UGSF)
- Dans la salle de stockage des déchets chimiques de la faculté de Pharmacie.

2. La campagne de mesures ci-après n'a pas pu être programmée en 2021 au début des TP. et le seront en 2022 :

- Au laboratoire d'anatomie au pôle recherche de la faculté de Médecine (dans la salle des corps et dans celle de dissection) pour la mesure des taux de phénol et formol ;
- À la menuiserie du pôle recherche de la faculté de Médecine pour la mesure du taux de poussières de bois dans l'air ;
- À la piscine pour la mesure du taux de chloramines.

Ces mesures seront effectuées en poste fixe et sur opérateur par une société extérieure.

2 - Les indicateurs

Les accidents de travail

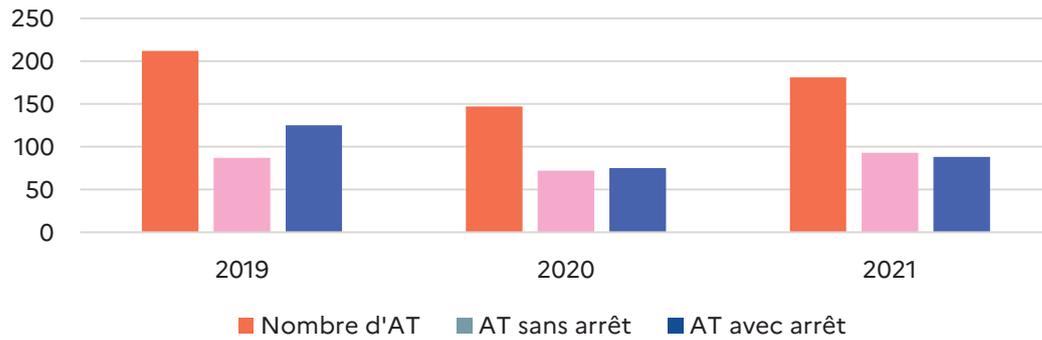
La commission relative à l'imputabilité des accidents du travail mise en place en 2018 se réunit mensuellement pour proposer un avis d'imputabilité des accidents du travail à la direction de l'Université. Elle est composée de la DRH, de la directrice de l'environnement social au travail, du médecin de prévention et du conseiller de prévention.

Les accidents ont représenté en 2021 : 181 accidents déclarés (115 accidents de travail, 64 accidents de trajets et 2 accidents de missions) dont 93 accidents avec arrêt et 88 accidents sans arrêt.

On note une légère hausse par rapport à 2020 (147 accidents), même si cela reste en deçà des chiffres de 2019 (212 accidents). La cause principale peut être due à la crise sanitaire (diminution des déplacements et de la présence sur site du fait du confinement et des mesures liées au télétravail) avec toutefois une reprise plus marquée de l'activité en 2021.

Les accidents liés aux chutes demeurent encore la cause la plus importante d'accident à l'Université (1/3 des accidents), et leur fréquence est revenue à celle de 2019 après une légère baisse en 2020. La 2ème cause d'accident sont les accidents de la route (15.5%). Après une baisse en 2020, le nombre en 2021 (28) a légèrement augmenté par rapport à 2019 (24).

On note par contre une légère baisse des accidents du travail relevant des RPS (agression, contexte professionnel, burn out, trauma psychologique...) qui passent de 24 en 2020 à 18 en 2021, tout en restant supérieurs à ceux enregistrés en 2019.



Nombre d'accident en fonction des arrêts sur 3 ans

	2019				2020				2021			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
Sans arrêt	51	36	87	41,0%	44	28	72	49,0%	50	38	88	48,6%
1 à 15 jours	43	27	70	33,0%	22	14	36	24,5%	23	24	47	26,0%
plus de 15 jours	30	25	55	25,9%	22	17	39	26,5%	22	24	46	25,4%
TOTAL	124	88	212	100,0%	88	59	147	100,0%	95	86	181	100,0%

Nombre d'accidents par type sur 3 ans

	2019				2020				2021			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
Accident de travail ou de service	86	65	151	71,2%	58	46	104	69,8%	59	56	115	63,5%
Accident de trajet	37	23	60	28,3%	29	11	40	26,8%	34	30	64	35,4%
Accident de mission	1	-	1	0,5%	2	3	5	3,4%	2	-	2	1,1%
TOTAL	124	88	212	100,0%	89	60	149	100,0%	95	86	181	100,0%

Nombre d'accidents par catégorie d'agent

	2019				2020				2021			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
Enseignants chercheurs titulaires	13	15	28	13,2%	5	12	17	11,6%	4	13	17	9,4%
Enseignants 2nd degré titulaires	-	3	3	1,4%	1	1	2	1,4%	2	5	7	3,9%
Enseignants 2nd degré non titulaires	-	-	-	-	2	-	2	1,4%	3	-	3	1,7%
Enseignants 1er degré titulaires	-	-	-	-	-	2	2	1,4%	-	-	-	0,0%
Doctorants contractuels	3	2	5	2,4%	4	-	4	2,7%	3	-	3	1,7%
BIATSS titulaires cat A	23	11	34	16,0%	16	7	23	15,6%	16	2	18	9,9%
BIATSS titulaires cat B	13	13	26	12,3%	15	9	24	16,3%	9	7	16	8,8%
BIATSS titulaires cat C	36	26	62	29,2%	17	13	30	20,4%	17	20	37	20,4%
BIATSS non titulaires cat A	5	3	8	3,8%	2	5	7	4,8%	14	8	22	12,2%
BIATSS non titulaires cat B	12	2	14	6,6%	6	1	7	4,8%	5	2	7	3,9%
BIATSS non titulaires cat C	14	10	24	11,3%	11	8	19	12,9%	18	21	39	21,5%
Autres *	5	3	8	3,8%	9	1	10	6,8%	4	8	12	6,6%
TOTAL	124	88	212	100,0%	88	59	147	100,0%	95	86	181	100,0%

* vacataires d'enseignement, vacataires administratifs ou techniques, services civiques, apprentis, assistants/praticiens hospitaliers, chefs de cliniques.

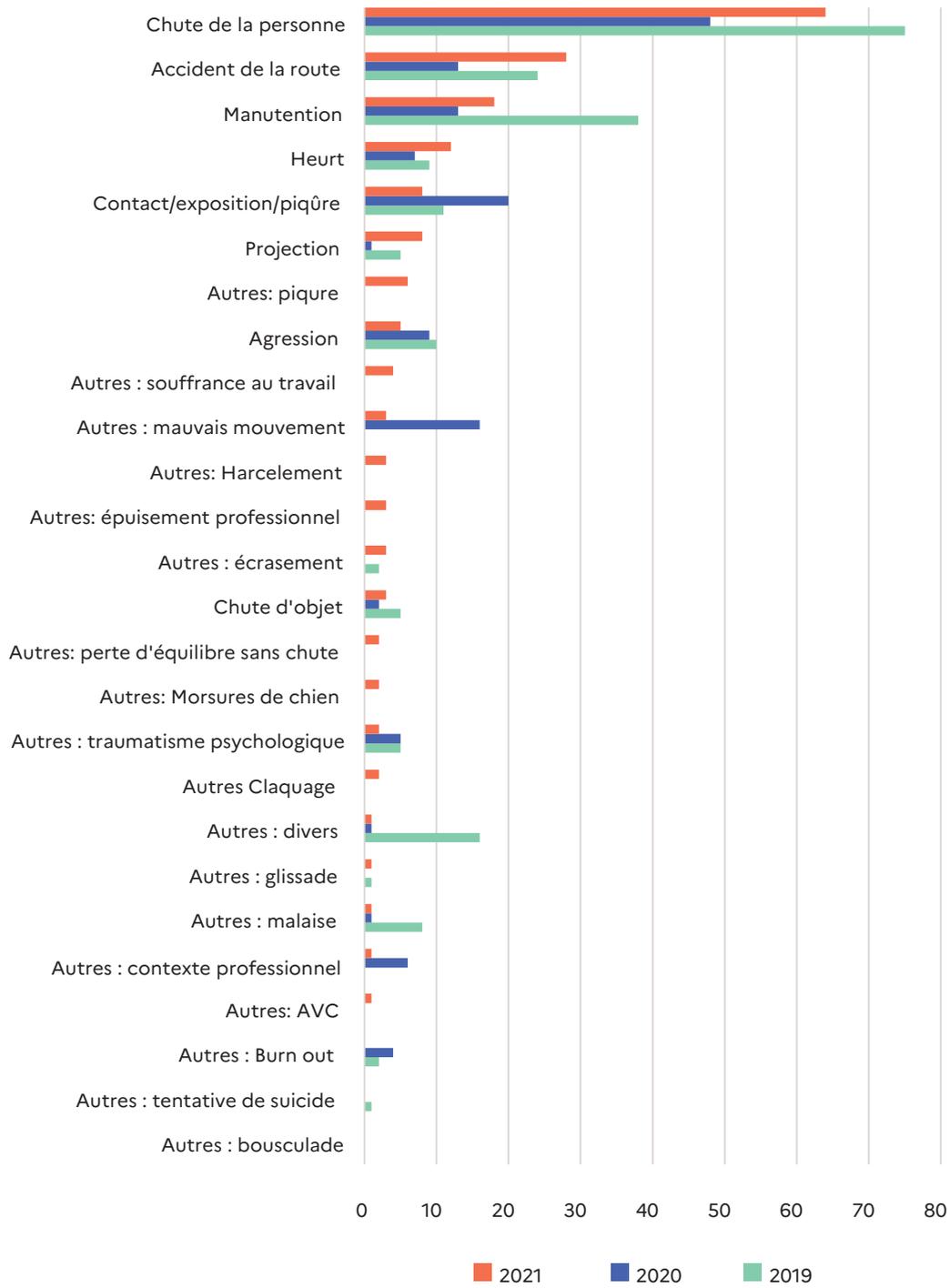
Nombre d'accidents par âge

	2019				2020				2021			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
60 ans et plus	4	1	5	2,4%	6	-	6	4,1%	14	9	23	12,7%
55-59 ans	10	6	16	7,5%	6	8	14	9,5%	14	12	26	14,4%
50-54 ans	9	10	19	9,0%	18	4	22	15,0%	6	13	19	10,5%
45-49 ans	16	9	25	11,8%	13	7	20	13,6%	10	14	24	13,3%
40-44 ans	19	10	29	13,7%	8	6	14	9,5%	10	9	19	10,5%
35-39 ans	17	13	30	14,2%	9	11	20	13,6%	9	7	16	8,8%
30-34 ans	22	12	34	16,0%	17	9	26	17,7%	15	12	27	14,9%
25-29 ans	16	17	33	15,6%	9	9	18	12,2%	15	8	23	12,7%
moins de 25 ans	11	10	21	9,9%	2	5	7	4,8%	2	2	4	2,2%
TOTAL	124	88	212	100,0%	88	59	147	100,0%	95	86	181	100,0%

Répartition des accidents en fonction du type d'accident

	2019				2020				2021			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
Chute de la personne	55	20	75	36%	30	18	48	33%	37	27	64	35%
Chute d'objet	3	2	5	2%	1	1	2	1%	2	1	3	2%
Manutention	11	27	38	18%	5	8	13	9%	7	11	18	10%
Heurt	7	2	9	4%	6	1	7	5%	5	7	12	7%
Projection	3	2	5	2%	-	1	1	1%	4	4	8	4%
Accident de la route	13	11	24	11%	9	4	13	9%	17	11	28	15%
Contact/exposition/piqûre	8	3	11	5%	10	10	20	14%	1	7	8	4%
Agression	6	4	10	5%	5	4	9	6%	1	4	5	3%
Autres: AVC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1%
Autres : bousculade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Claquage	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1%
Autres : contexte professionnel	-	-	-	-	5	1	6	4%	1	-	1	1%
Autres : écrasement	1	1	2	1%	-	-	-	-	2	1	3	2%
Autres: épuisement professionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	3	2%
Autres : souffrance au travail	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	2%
Autres: Harcelement	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	3	2%
Autres : malaise	5	3	8	4%	1	-	1	1%	1	-	1	1%
Autres : glissade	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1	1%
Autres : tentative de suicide	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres : traumatisme psychologique	4	1	5	2%	3	2	5	3%	2	-	2	1%
Autres : Burn out	1	1	2	1%	4	-	4	3%	-	-	-	-
Autres: Morsures de chien	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1%
Autres : mauvais mouvement	-	-	-	-	7	9	16	11%	1	2	3	2%
Autres: perte d'équilibre sans chute	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	1%
Autres: piqure	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	6	3%
Autres : divers	7	9	16	8%	1	-	1	1%	-	1	1	1%
TOTAL	124	88	212	100%	87	59	146	100%	95	86	181	100%

Répartition des accidents en fonction du type d'accident (en nombre)



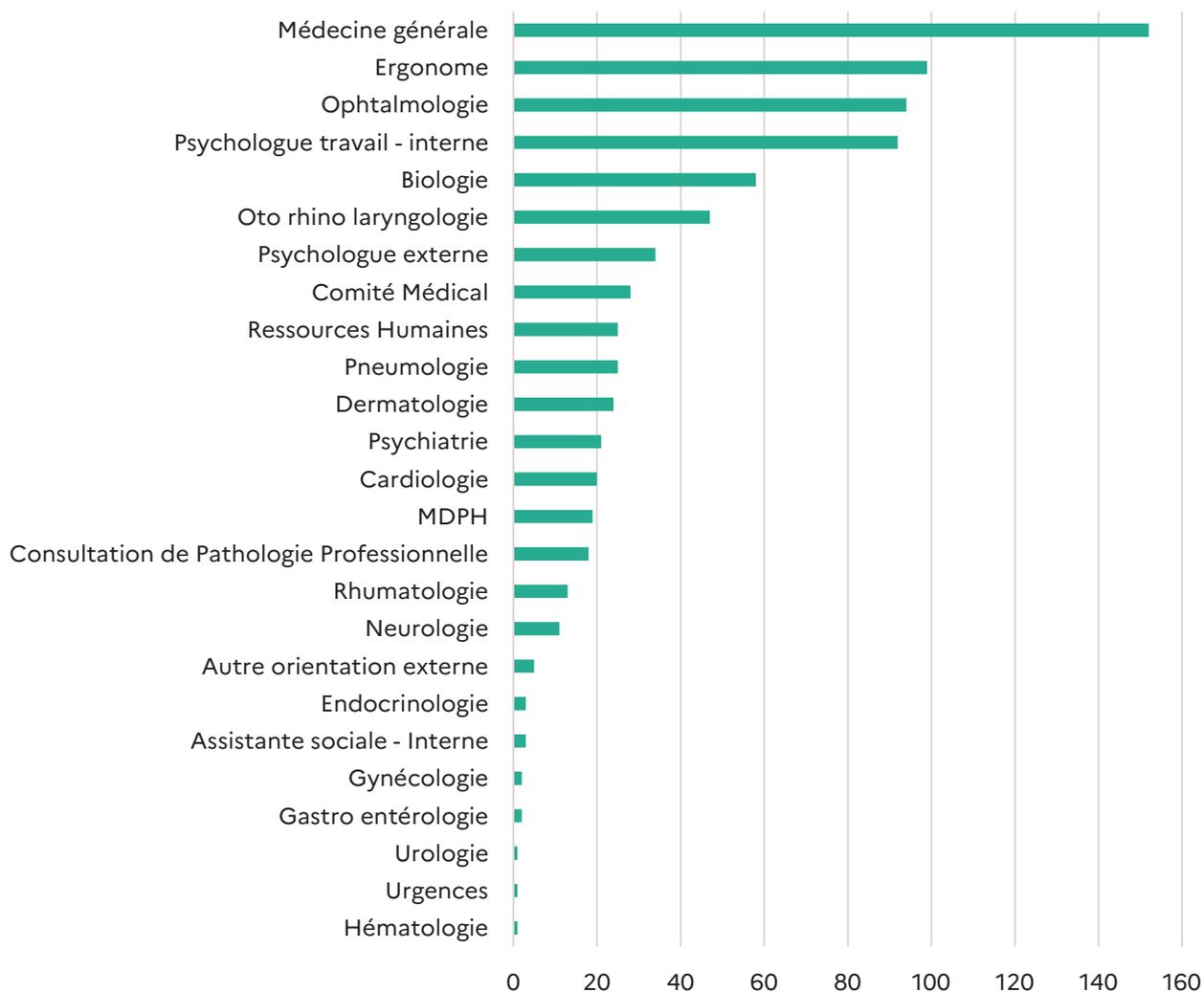
E. La médecine de prévention

1 - Les visites médicales

Les visites médicales	Motif initial	Motif secondaire	TOTAL
I. Visites médicales non périodiques	1 341	303	1 644
Visites d'embauche	152	139	291
Déclaration / aménagement grossesse	8	6	14
Visite médicale téléphonique	82	18	100
Visites de Pré-reprise	151	29	180
Visites de reprise	138	40	178
Visite de reprise après AT à la demande ADMIN	12	4	16
Visite de reprise après Maternité à la demande ADMIN	3	1	4
Visite de reprise CLM fractionné à la demande ADMIN	5	1	6
Visite de reprise CLM/CLD/CGM à la demande ADMIN	12	7	19
Visite de reprise CMO à la demande ADMIN	106	27	133
Visites occasionnelles	810	71	881
Visite occasionnelle à la demande ADMIN	147	9	156
Visite occasionnelle à la demande de l'agent	327	41	368
Visite occasionnelle à la demande du médecin du travail	203	8	211
Visite occasionnelle pour urgence	5	3	8
Visite pour "Habilitation" à la demande ADMIN	128	10	138
II. Visites médicales périodiques	105	168	273
Total Visites médicales : I + II	1 446	471	1 917
III. Absences			599
agents - absences justifiées			235
agents - absences non justifiées			78
annulées par le centre de visite			286
Total I + II + III			2 516
IV. VIP Infirmières			199
Total Infirmier : IV + V			490
Examens internes complémentaires réalisés (Visio, BU, saturation, audiogramme,...)			958

Conclusions des visites médicales	Total
Apte	586
Apte avec AMENAGEMENTS - Autres	321
Pas d'avis rendu en terme de fiche d'aptitude	294
Inapte - Orientation médecine de soins	40
Apte avec AMENAGEMENTS en télétravail	37
Apte avec AMENAGEMENTS - Ergonomique	32
Apte avec RESTRICTIONS	27
Apte avec AMENAGEMENTS en TPT	23
Apte avec AMENAGEMENTS Horaire	14
Apte avec AMENAGEMENTS - CLM fractionné	3
TOTAL	1 377

Orientation médicales



2 - Les Urgences

Orientations	TOTAL
Reprises de l'activité	15
Hospitalisations (orientation Hôpital)	9
Médecin traitant	7
Appels des secours (le 15)	3
Retour domicile	1
Nombre de personnes reçues	35
Soins sur place	28
AT colligés	5
Entretiens, écoute	2
Modalités de prise en charge	35

3 - Psychologue du travail

	Nbre d'agents vus	Nbre de rdv honorés
SIEGE	33	49
CITE SCIENTIFIQUE	52	93
SHS	7	13
TOTAL	92	155

4 - Ergonome

Nombre d'études	TOTAL
FACULTE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES	13
FACULTE DE MEDECINE	10
DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES	8
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION	6
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES	5
INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES	5
FACULTE DE PHARMACIE	4
FACULTE DES HUMANITES	4
FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET SOCIALES	4
UFR DE PSYCHOLOGIE	4
FACULTE DES SCIENCES DU SPORT ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	3
SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION	3
UFR DECCID	3
VIE UNIVERSITAIRE	3
DIRECTION GENERALE DELEGUEE AU NUMERIQUE	2
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	2
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE A	2
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE B	2
POLYTECH LILLE	2
AGENCE COMPTABLE	1
CENTRE DE FORMATION MUSICIENS INTERVENANT	1
CENTRE DE LANGUES DE L'UNIVERITE DE LILLE	1
CHIRURGIE DENTAIRE	1
COMMUNICATION	1
DGD FTLV	1
DIRECTION GENERALE DELEGUEE A LA RECHERCHE	1
DIRECTION LOGISTIQUE	1
ILIS	1
INSTITUT PASTEUR DE LILLE	1
RECHERCHE	1
SERVICE COMMUN DES AFFAIRES SOCIALES	1
SERVICE UNIVERSITAIRE MEDECINE PREVENTIVE ET PROMOTION SANTE	1
UMR 8520 - IEMN	1

F. Les personnels en situation de handicap

1 - Effectifs des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi

		2019			2020			2021		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Titulaires	Enseignants	30	22	52	34	20	54	35	22	57
	BIATSS	151	63	214	152	72	224	154	76	230
	S/Total	181	85	266	186	92	278	189	98	287
Contractuels	Enseignants	2	3	5	5	5	10	2	5	7
	BIATSS	24	18	42	24	21	45	28	24	52
	S/Total	26	21	47	29	26	55	30	29	59
TOTAL		207	106	313	215	118	333	219	127	346

2 - Répartition par âge

	2019			2020			2021		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
moins 25 ans	1	1	2	1	3	4	-	-	-
25-40 ans	37	21	58	27	19	46	30	23	53
41-55 ans	116	48	164	117	49	166	110	50	160
plus de 55 ans	53	36	89	70	47	117	79	54	133
TOTAL	207	106	313	215	118	333	219	127	346

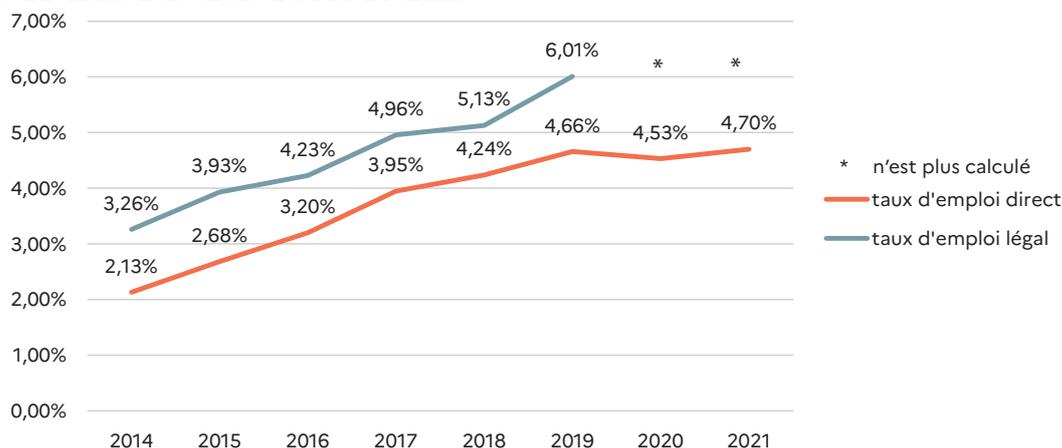
3 - Evolution du taux d'emploi et montant de la contribution versée annuellement au FIPHFP

Le taux d'emploi direct est le taux d'emploi de travailleurs handicapés au regard de l'effectif global de l'établissement.

Le taux d'emploi légal prend en compte les travailleurs handicapés déclarés ainsi que les dépenses déductibles (ex : recours aux entreprises adaptées du milieu protégé).

Suite à la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés entrée en vigueur en 2021, le taux d'emploi légal n'est plus calculé. Cela vise au renforcement de l'emploi direct des personnes en situation de handicap.

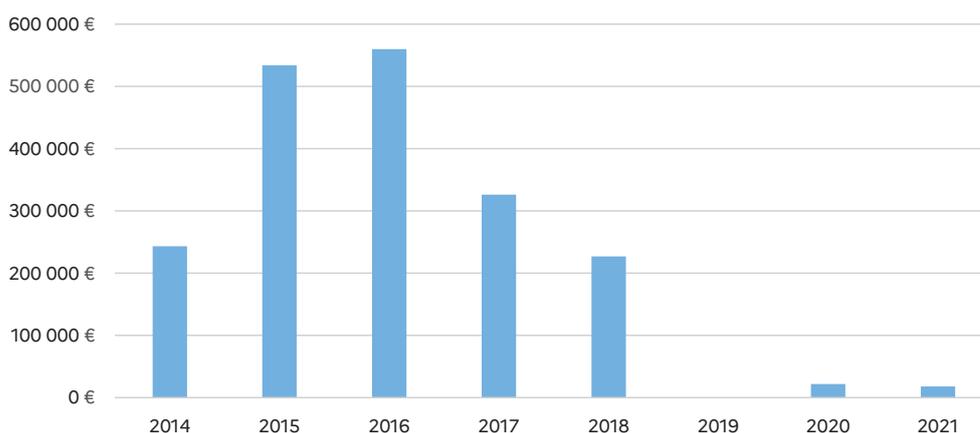
Evolution du taux d'emploi direct et légal



Jusqu'en 2019, la contribution était dûe au regard du taux d'emploi légal (6%), toujours supérieur au temps d'emploi direct puisqu'il prenait en compte le recours aux entreprises adaptées, le reste à charge aux employeurs des aménagements de poste, etc... En 2019, l'université a atteint le taux d'emploi légal de 6,01%, aucune contribution n'a donc été versée.

A partir de 2020, les modalités de calcul ont changé et le taux d'emploi direct (effectifs d'agents BOE directement rémunérés par l'employeur) s'est confondu avec le taux d'emploi légal. Le taux d'emploi direct étant inférieur à 6%, l'université a dû s'acquitter de la contribution.

Evolution de la contribution annuelle



4 - Accompagnement des agents et aménagement des postes de travail

90 agents ont bénéficié d'un accompagnement auprès des chargés d'accompagnement des personnels en situation de handicap : information sur les droits, démarches auprès de la MDPH, aménagement du poste, etc...

Le budget prévu pour les aménagements de postes pour l'ensemble des agents est de 237 272 euros.

Le total des dépenses s'élève à 106 199,25 € dont 88 042 concernant les 61 agents BOE qui ont bénéficié d'un aménagement de leur poste de travail.

Type d'aménagements pour les personnels BOE	Couts 2021
Postes de travail	68 484 €
Moyens de transport individuels et de communication	19 558 €
Aides humaines	-
Répartition des aménagements	
Aménagements de postes des personnels BOE	88 042 €
Aménagements de postes des personnels non BOE	18 158 €
TOTAL	106 199,25 €

Veille medico-sociale

Le dispositif de veille médico-sociale est transverse aux différents services de la DGDRH. Il est composé du médecin de prévention, des assistantes sociales des personnels, de la Directrice des relations humaines, des représentants de la Direction de l'environnement social au travail et de la Direction du développement et de la gestion prévisionnelle des compétences.

La veille médico-sociale a pour mission d'accompagner d'une part, les agents en position de reprise d'activité ou prolongation d'arrêt maladie, d'inaptitude ou de maintien dans l'emploi et d'autre part, les situations collectives.

Chaque situation est particulière : reprise, reclassement, aménagement de poste... Elle peut être évaluée au sein de la veille médico-sociale au travail avec l'accord des intéressés.

Cette instance se réunit mensuellement, elle est alimentée par le recueil des informations de chaque partenaire dans le respect des notions de confidentialité et de secret professionnel.

Ce dispositif a trois objectifs. Il permet :

- d'améliorer l'accompagnement médico-social des personnels,
- d'appréhender les éventuels changements ou aménagements de poste : gestion prévisionnelle,
- de favoriser le lien social et de contribuer à la prévention des risques psycho sociaux.

1/ Evolution du nombre de situation au cours de l'année :	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Nombre global de dossiers	149	149	150	151	152	152	154	154	157	160	161
Dossiers sortis	93	97	97	99	100	100	101	105	105	106	110
Dossiers en cours	56	52	53	52	52	52	53	49	52	54	51

2/ Pour les dossiers entrants - origine du signalement :	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Total	2	-	1	1	1	1	2	-	3	3	-
DRH	2	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-
Assistants Sociales	-	-	1	1	1	1	2	-	1	3	-

3/ Pour les dossiers entrants - motifs d'entrée :	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Total	2	-	1	1	1	1	2	-	3	3	-
Situation de santé	1	-	1	1	-	-	-	-	3	2	-
Situation santé et professionnelle	1	-	-	-	1	1	2	-	-	1	-

4/ Pour les dossiers sortants - motifs de sortie :	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Total	3	4	2	-	1	1	1	4	-	1	4
Changement de métier-environnement professionnel	1	2	1	-	-	-	1	1	-	1	4
Réorganisation de service	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Réintégration à l'issue d'un arrêt sur poste aménagé ou non	1	1	-	-	1	1	-	-	-	-	-
Aménagement poste de travail	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre motif(décès...)	1	1	-	-	-	-	-	2	-	-	-

G. L'action sociale et la vie sociale

1 - Le Service social des personnels

Au gré de l'amélioration de la situation sanitaire liée au COVID, le Service Social des Personnels a consolidé les différentes évolutions acquises en 2020 et à poursuivi son développement de proximité.

Les modalités d'interventions se sont multipliées d'une part puisque des pratiques développées pendant les confinements (visio, entretiens téléphoniques...) ont été maintenues à la demande des agents et ont ainsi permis de proposer davantage de souplesse afin de s'adapter au mieux aux besoins et de faciliter l'accès au service. D'autre part, en plus de la reprise des permanences de proximité, de nouvelles permanences ont été installées sur tous les sites dits «éloignés» et les assistantes sociales se rendent désormais dans chaque INSPE. Ce projet avait été ralenti par la crise sanitaire qui limitait les déplacements et le brassage des populations.

Les assistantes sociales ont repris l'ensemble de leurs activités auprès des personnels, poursuivant ainsi la mise en oeuvre d'une action d'accueil, d'écoute, d'accompagnement des situations individuelles et de développement d'actions collectives mais également d'expertise sociale en participant aux différents groupes de travail pluridisciplinaire institutionnel.

L'organisation fonctionnelle du service est maintenue autour de 4 travailleurs sociaux (3 assistantes sociales et une conseillère technique) et d'un secrétariat. L'université est partagée en quatre secteurs géographiques d'intervention, chacun pris en charge par une assistante sociale. Le fonctionnement d'équipe permet d'assurer la continuité de service, une adresse générique a été créée pour faciliter l'accès aux personnels et aux partenaires pendant les périodes de vacances.

Les données présentées sont extraites de l'application AARIS (Application d'Accompagnement et de Recueil d'Informations Sociales).

Chaque assistante sociale renseigne ses activités dans l'application permettant le recueil de données fiables.

En 2021, 696 agents ont formulé une demande auprès du Service Social des Personnels pour rappel, 604 agents en 2020 et 610 en 2019.

L'étude des chiffres sur les trois dernières années montre une stabilité de chacune de ces tendances des caractéristiques typologiques.

L'évolution constatée l'an dernier sur les agents de catégorie A se stabilise.

Etude de l'agent

Par civilité



■ F ■ H

Par statut



■ Titulaires ■ Contractuels

Par catégorie



■ A ■ B ■ C

Etude de la demande

Un agent peut formuler plusieurs demandes au cours de la période de référence. Ainsi en 2021, 696 agents ont formulé 1341 demandes initiales qui ont généré 1076 actions de suivi soit un total de 2421 interventions (pour rappel 1882 en 2020 et 1431 en 2019)

L'évolution des chiffres montre une augmentation importante des demandes entre 2018 et 2021 qui est à rapprocher de l'augmentation de l'effectif du service, du développement des activités transversales de partenariat avec les services de l'établissement et des lieux de permanences de proximité.

Il apparaît que le nombre d'interventions est en augmentation constante.

+59% d'interventions entre 2019 et 2021.

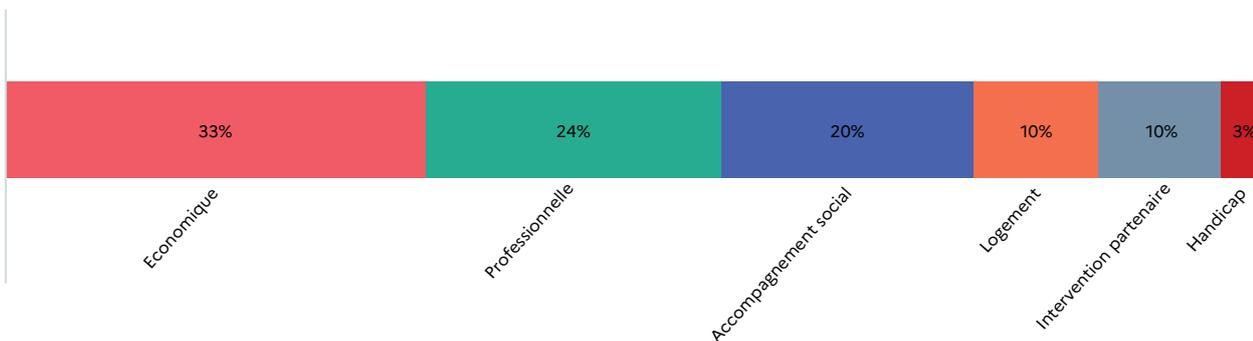
Origine de la demande	Nbre d'interventions
Agents	1 643
DRH	145
Service extérieur	61
Chef de service	28
Mission Handicap	
Famille	50
Médecin de prévention	10
Maison de la médiation	6
Collègues	4
SSP	473
Service interne autre	1
TOTAL	2 421

En 2021, près de 67 % des demandes sont formulées par les agents eux-même.

On note que les services de la DGDRH restent le poste le plus important d'origine de la demande.

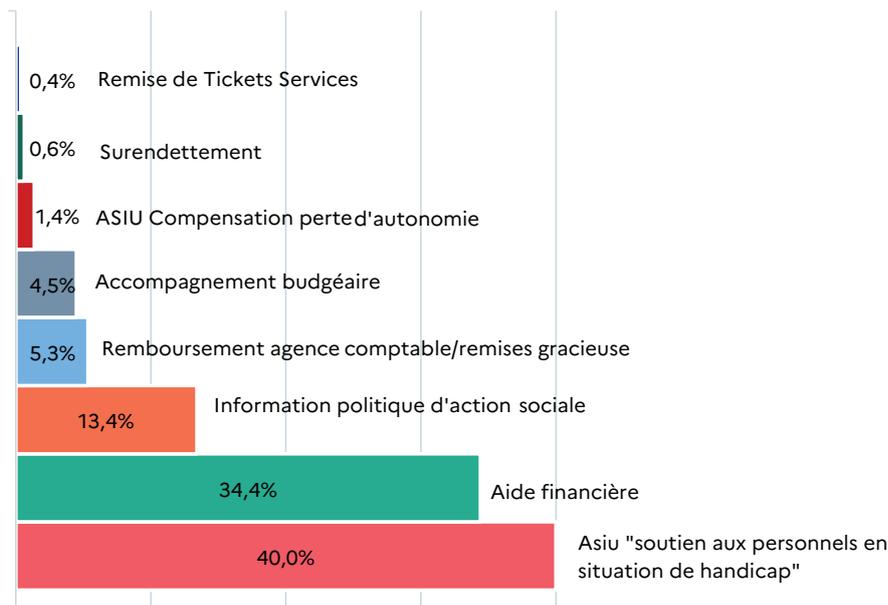
Cette tendance démontre la collaboration du SSP dans la transversalité des prises en charges des agents d'une part mais également la reconnaissance de la valeur ajoutée de l'intervention sociale dans l'accompagnement des personnels.

Nature de l'intervention



Analyse par nature et par champ d'intervention

Demande économique



En 2021, la demande économique représente 33% des interventions totales, cela reste le premier domaine d'action du Service Social des Personnels. Cette proportion est stable par rapport à 2020 (33%). Le SSP poursuit les accompagnements budgétaires menés par les assistantes sociales ce qui génèrent des suivis au long cours permettant de stabiliser les situations financières délicates et de travailler sur des budgets équilibrés.

Le champ d'intervention majeur reste la mise en oeuvre de l'Action Sociale à l'Initiative de l'Université (ASIU) «soutien aux personnels en situation de handicap» qui induit l'accompagnement individualisé des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi en proposant une rencontre annuelle.

Le second champ d'intervention est l'instruction des demandes d'aides sociales qui est en légère hausse avec près de 34% de demandes dans ce domaine économique (contre 30% en 2020); en augmentation relative mais constante ses 3 dernières .

Les assistantes sociales élaborent les dossiers avec les agents en vue de leur présentation en Commission Sociale d'Établissement pour étude. Cette action peut être associée à un bilan financier, un accompagnement budgétaire voire, dans une faible proportion, à une demande de surendettement auprès de la Banque de France.

Suite aux besoins repérés dans l'accompagnement des situations sociales, un groupe de travail issu de la Commission sociale d'établissement a été mis en place pour permettre la création de deux nouvelles prestations sociales:

->L'urgence paie»: dispositif permettant de répondre à l'absence de versement des rémunération.

->L'aide aux frais de justice»: aide permettant la prise en charges partielle des frais de procédures liées aux problématique d'affaires familiales et de logement.

Enfin, l'expertise du Service Social des Personnels est sollicitée pour l'éclairage des décisions de demandes de remises gracieuses que formulent les agents, 43 demandes en 2021. Ce champ d'intervention est en augmentation. Dans ce domaine et pour faire face à cette augmentation du nombre de demande, les services de la DGDRH ont mis en oeuvre une procédure de suivi des demandes en cours à laquelle le SSP participe mensuellement.

Demande Professionnelle



La demande de nature professionnelle représente en 2021 23,5 % de l'activité du service. C'est une proportion en augmentation constante depuis plusieurs années.

Le premier champ d'intervention concerne «la santé au travail». Ici, le SSP collabore essentiellement avec la Direction de l'Environnement au Travail de la DGDRH et le Service Santé au Travail dans le cadre d'un accompagnement transversal des situations.

Le SSP participe à la Veille Médico-Sociale, réunion mensuelle et pluridisciplinaire qui permet le suivi des situations qui requièrent une vigilance particulière.

Le SSP et la DEST poursuivent l'action de prévention de mise à disposition des assistantes sociales auprès des agents en situation d'arrêt maladie depuis plus de 30 jours. Cette action commune apporte à l'agent qui le souhaite un canal d'information supplémentaire à propos de ses droits, sa situation administrative et des conséquences possibles sur sa situation financière. Cette démarche contribue également à préserver et maintenir le lien entre l'Université et l'agent ; elle favorise les conditions de retour à l'emploi lorsqu'il est possible.

En 2021, 53 mises à disposition ont été demandées par la DEST pour 35 prises de contact soit un taux de réponse de 66% aux courriers envoyés.

Accompagnement social



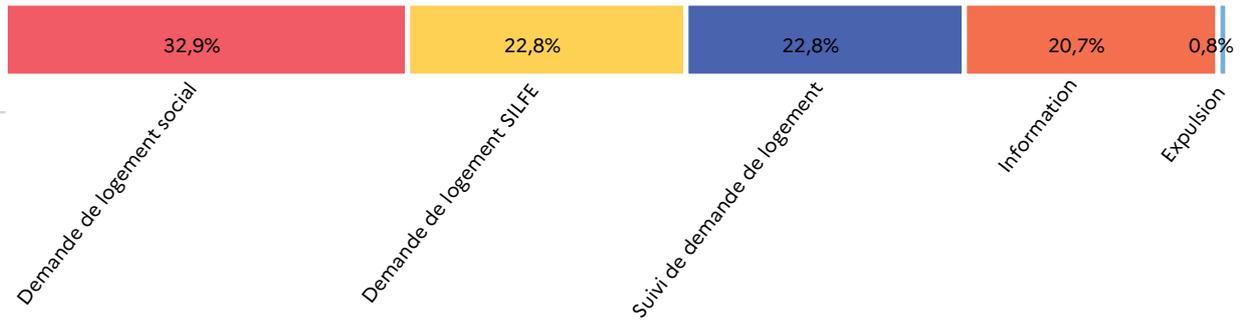
La proportion des demandes dans ce domaine est en augmentation constante depuis 3 ans.

La presque totalité des interventions concerne le suivi des situations en cours.

Depuis la création de l'Université de Lille, le déploiement du SSP sur tous les sites, la communication et la présentation de l'action du service auprès des composantes qui le souhaitent ont contribué à identifier les assistantes sociales comme interlocuteurs de proximité.

Le maintien des permanences existantes et la création de nouveaux lieux d'accueil favorisent l'accès au SSP pour chaque agent de l'Université.

Le logement

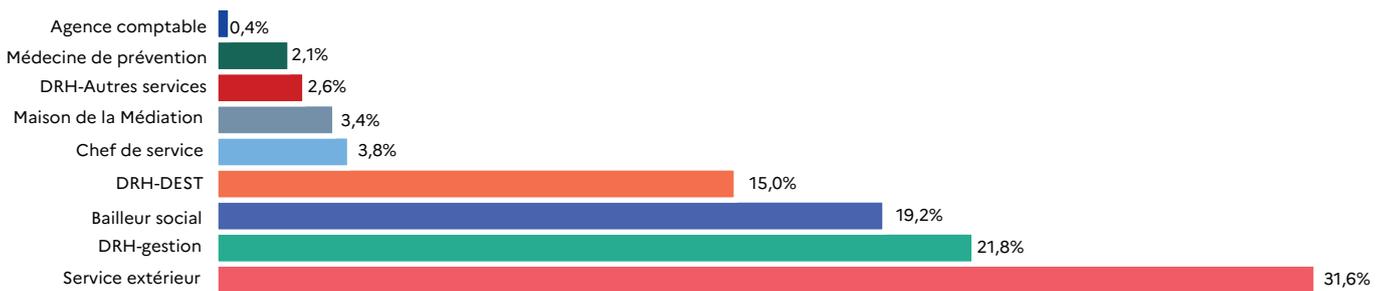


L'évolution de la demande en matière de logement reste stable, 246 demandes cette année (248 en 2020).

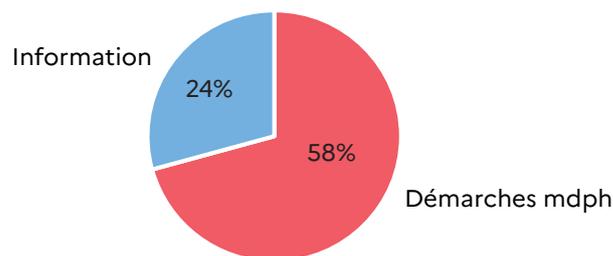
Le Service social accompagne les agents dans la constitution des dossiers de demande de logement, tant pour le parc dit «social» que pour les demandes de logement «SILFE», c'est à dire, réservés aux agents de la fonction publique.

Les partenariats se développent avec les bailleurs, notamment grâce au travail de terrain des assistantes sociales, permettant parfois un accès au logement plus rapide, prioritairement dans les situations d'urgence (nouvelle affectation, séparation, expulsion...).

Intervention partenaire



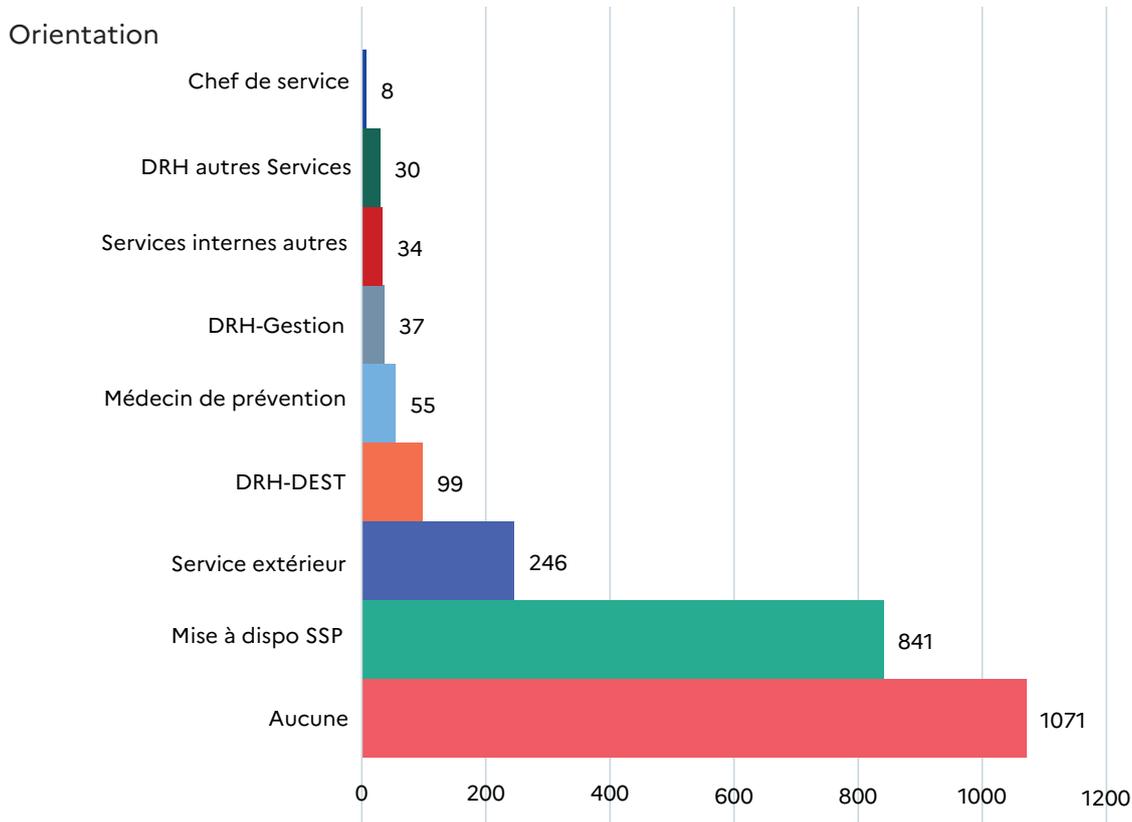
Handicap



Dans le cadre de l'accompagnement individualisé proposé aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, le SSP accompagne également dans la constitution des dossiers en lien avec la MDPH.

Les assistantes sociales travaillent en collaboration avec le bureau handicap de la DEST.

Cette activité, encore une fois transversale, facilite l'ouverture des droits et vulgarise les démarches dans un domaine parfois sensible ou méconnu des personnels.



Les interventions

En 2021, le Service Social des Personnels a réalisé 2421 interventions, une demande pouvant nécessiter plusieurs interventions.

Les modalités d'intervention:

Lorsqu'un agent formule une demande, le mode d'intervention est adapté à la nature de la demande: téléphone, courriel, visites à domicile, rencontres sur le lieu de travail, visio.

Les rencontres ont lieu dans les lieux de permanence développés sur chaque site:

- IUTB Tourcoing,
- LEA Roubaix,
- Campus Moulin,
- Faculté de Médecine,
- Campus Pont de Bois,
- Campus Cité Scientifique,
- Site du Siège.

Et depuis 2021:

- SGISU,
- Tous les INSPE : les assistantes sociales organisent leur déplacement toutes les 4 à 6 semaines et les permanences ont lieu sur rendez-vous.

Les rencontres peuvent également avoir lieu à domicile, 27 visites ont été réalisées en 2021. Ce chiffre reprend à la hausse suite à l'amélioration de la situation sanitaire d'une part mais également au transfert de l'INSPE pour leurs personnels en arrêt de travail et qui ne peuvent se déplacer sur les permanences des sites dit éloignés

Actions collectives et transversales

En 2021, comme en 2020, le contexte sanitaire incertain n'a pas permis la mise en oeuvre de tous les dispositifs.

* «La bourse solidaire» qui consiste au don entre personnels de biens du quotidien, de meubles... n'a pas pu être activée.

* La participation aux journées thématiques a pu être réalisée lorsque les événements ont été maintenus.

* Participation à la formation initiale des assistants de service social. Le SSP a accueilli une stagiaire de première année sur la période de Novembre 2021 à Janvier 2022.

* «La bourse solidarité Vacances»: Dispositif issu d'un partenariat entre l'ANCV et la SRIAS (Section Régionale et Interministérielle d'Action Sociale) et mis en oeuvre par l'association ECLA-TS permet aux agents et leur famille (sous conditions de ressources) de bénéficier d'un hébergement de vacances gratuit. Ce dispositif a été maintenu. Le SSP se positionne en intermédiaire et accompagne sur la constitution des dossiers et de leur transmission. En 2021, 56 dossiers ont été transmis (37 dossiers en 2020 et 42 en 2019); permettant à 35 familles de personnels de l'Université de bénéficier d'un séjour (22 en 2020).

* Participation aux réseaux de professionnels: Le SSP participe à plusieurs réseaux d'Assistants de Service Social de l'enseignement supérieur (régional et national). Ces temps d'échange et de rencontre participent à la formation continue des travailleurs sociaux et à l'échange de pratiques. Les rencontres nationales ont eu lieu à Grenoble en Septembre 2021 et 3 assistantes sociales y ont participé.

* La newsletter «Action Sociale»: le SSP fait partie de l'équipe éditoriale de la Newsletter «Action Sociale» dont la première parution a eu lieu en Décembre 2020. Avec une édition trimestrielle, ce nouveau canal de communication permet d'informer les personnels sur des thématiques ciblées.

2 - Les prestations d'action sociale

Le SCAS définit la politique d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs en faveur de l'ensemble des personnels de l'établissement (article 1er des statuts du SCAS). Il a ainsi pour mission de promouvoir, d'organiser, de proposer, de subventionner et de réaliser tous projets à caractère social, culturel, sportif et de loisirs susceptibles d'intéresser ou de concerner les personnels de l'établissement. Par son action, il garantit la cohésion de la communauté universitaire.

La direction de l'environnement social de la DRH assure la gestion des prestations d'action sociale obligatoires : PIM, ASIE/ASIU, aides sociales CSE

NB: Nombre de repas délivrés par les restaurants administratifs avec lesquels l'université a conventionné:

Le bureau des prestations d'action sociale a sollicité les différents partenaires afin d'améliorer l'exploitation des chiffres à des fins statistiques des documents transmis.

Nombre de repas en 2019 70 334

Nombre de repas en 2020 32 669

Nombre de repas en 2021 33 377

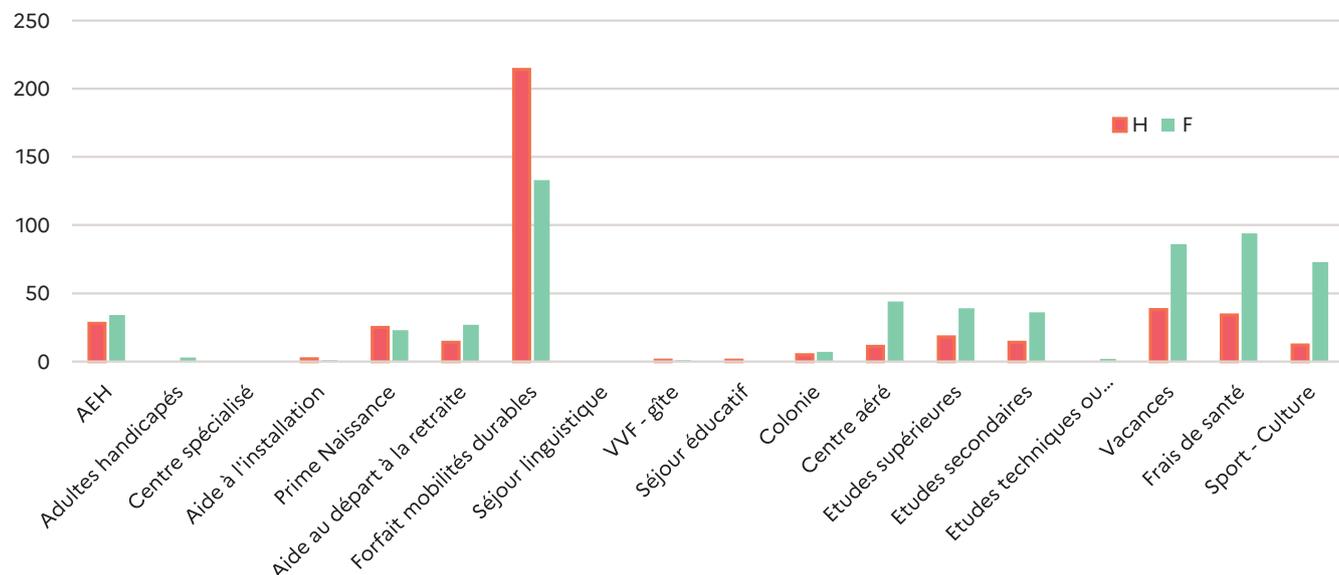
	Nombre et montant de l'ensemble des attributions de prestations d'action sociale	
	Nbre	Montant
PIM	135	124 358 €
ASIU	885	172 251 €
Restauration	-	90 480 €
Aides sociales (CSE)	494	204 358 €
Prestation "Jour de carence COVID"	76	4 958 €
TOTAL	1590	596 403 €

	Nombre d'attributions de prestations d'action sociale selon le statut de l'agent			
	Titulaires	Contractuels	TOTAL	
Sans condition de ressources	Aides enfants handicapés	48	14	62
	Adultes handicapés	3	-	3
	Centre spécialisé	-	-	-
	Aide à l'installation	3	-	3
	Prime Naissance	18	30	48
	Aide au départ à la retraite	37	4	41
	Forfait mobilités durables	265	82	347
Soumis à quotient familial	Séjour linguistique	-	-	-
	VVF - gîte	1	1	2
	Séjour éducatif	1	-	1
	Colonie	11	1	12
	Centre aéré	37	18	55
	Etudes supérieures	45	12	57
	Etudes secondaires	45	5	50
	Etudes techniques ou professionnelles	1	1	2
	Vacances	88	36	124
	Frais de santé	85	43	128
Sport - Culture	66	19	85	
TOTAL	754	266	1 020	

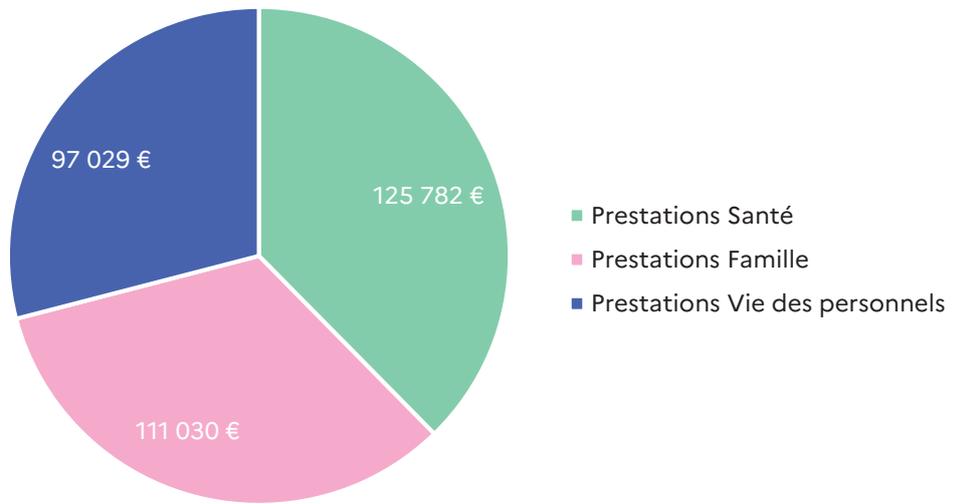
Nombre d'attributions de prestations d'action sociale en fonction de la catégorie et du statut

		Enseignants/E.C		A		B		C		TOTAL
		Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	
Sans condition de ressources	AEH	20	-	7	1	7	5	14	8	62
	Adultes handicapés	1	-	-	-	-	-	2	-	3
	Centre spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Aide à l'installation	2	-	-	-	1	-	-	-	3
	Prime Naissance	9	10	4	14	2	1	3	5	48
	Aide au départ à la retraite	8	1	4	2	10	1	15	-	41
	Forfait mobilités durables	155	28	56	36	35	11	19	7	347
Soumis à quotient familial	Séjour linguistique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	VVF - gîte	1	-	-	-	-	1	-	-	2
	Séjour éducatif	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	Colonie	3	-	3	-	2	1	3	-	12
	Centre aéré	1	-	6	2	14	6	16	10	55
	Etudes supérieures	3	1	6	1	13	3	23	7	57
	Etudes secondaires	6	-	5	-	12	1	22	4	50
	Etudes techniques ou professionnelles	-	-	-	-	-	-	1	1	2
	Vacances	4	-	12	5	26	7	46	24	124
	Frais de santé	7	1	10	2	21	10	47	30	128
	Sport - Culture	5	0	10	1	18	4	33	14	85
TOTAL	225	41	123	64	162	51	244	110	1 020	
		266		187		213		354		

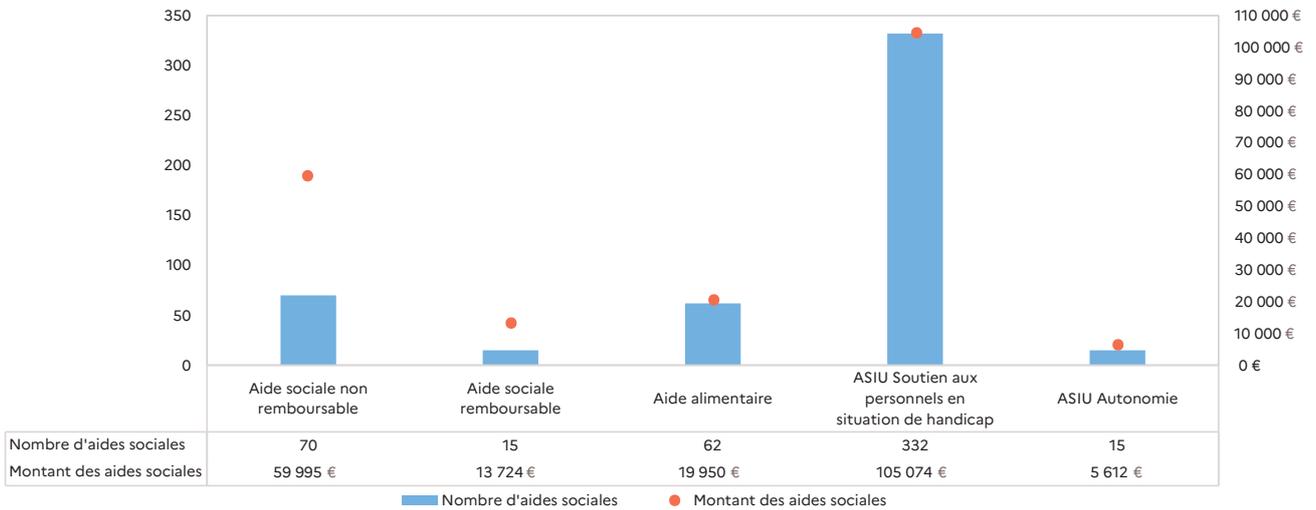
Nombre d'attributions de prestations d'action sociale selon le sexe



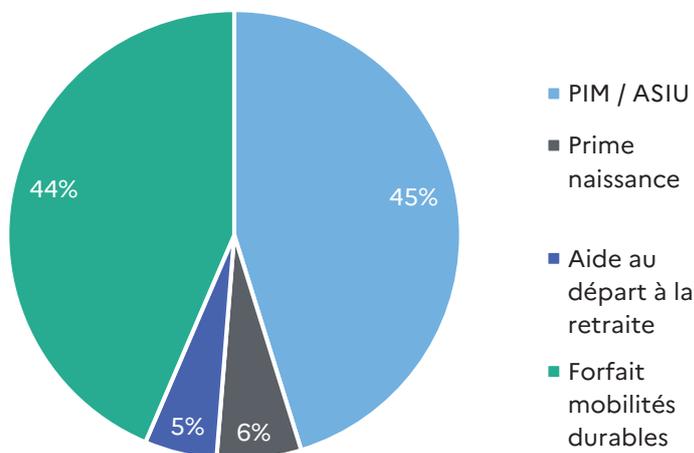
Nombre d'attributions de prestations d'action sociale par domaine d'activité (hors aides soumises à l'évaluation sociale étudiées en CSE)



Nombre et montant des aides sociales attribuées en CSE



Nombre de familles bénéficiaires d'action sociale (hors attributions en CSE)



Bilan social 2021

	H	F	Enseignants EC	BIATSS	Extérieurs	Total enfants accueillis	Nombre d'unités vendues	Nb Suv	Nb Non Sub	Dossiers reçus	Montants
Crèches	13	20	14	9	10	37	-	-	-	-	204 754 €
Centre de Loisirs Maternel	12	28	15	17	9	41	-	-	-	41	Dépense : 20 092 € et Recette : 10 933 €
Centre de loisirs Primaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Séjours	11	12	10	13	2	25	25	-	-	-	Dépense : 6 920 € et Recette : 5 746 €
Billetterie permanente	63	167	49	173	11	-	2 180	217	1 963	-	12 438 €
Billetterie sur commande	33	111	28	115	2	-	938	-	938	-	12 189 €
Billetterie subventionnée	19	97	29	87	-	-	484	455	29	-	17 882 €
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vacances solidaires	21	61	6	76	-	-	139	-	-	-	74 531 €
Sorties culturelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Culture	8	13	9	12	-	-	66	-	-	-	2 106 €
Ventes groupées	10	61	11	59	1	-	392	-	-	-	10 156 €
Fête de Noël	-	-	-	-	-	1 465 dont 720 enfants	-	-	-	-	49 000 € (dont acompte de 14 700€ sur 2020)
Cartes Cadhoc distribuées	NC	NC	NC	NC	NC	-	3 564	-	-	-	69 142 €

	"Enseignants EC"		BIATSS					
			A		B		C	
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
Crèches	13	1	5	-	3	1	-	-
Centre de Loisirs Maternel	15	4	5	-	6	2	2	-
Centre de loisirs Primaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Séjours	10	-	1	-	8	2	1	-
Billetterie permanente	46	3	35	24	43	12	35	21
Billetterie sur commande	26	2	31	13	27	5	31	12
Billetterie subventionnée	27	2	15	13	20	6	18	15
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-
Vacances solidaires	4	2	11	6	15	7	20	17
Sorties culturelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Culture	9	-	2	1	3	1	4	1
Ventes groupées	9	2	18	4	15	7	9	6
Fête de Noël	-	-	-	-	-	-	-	-
Journées à thème	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Marchés	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

Externes	CNRS	Retraités	Etudiants	CROUS	INSPé
Crèches	-	-	7	1	2
Centre de Loisirs Maternels	9	-	-	-	1
Billetterie permanente	-	9	-	-	2
Billetterie sur commande	-	1	-	-	1

Externes	CS	PDB	Siège	Moulin	Santé	Tourcoing	Roubaix	IAE	Autres
Crèches	21	5	-	3	-	-	1	3	-
Centre de Loisirs Maternels	26	6	-	-	-	-	-	-	-
Centre de loisirs Primaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Séjours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Billetterie permanente	105	44	27	6	40	3	1	1	2
Billetterie sur commande	56	23	15	11	27	2	1	2	5
Billetterie subventionnée	39	17	4	7	28	6	5	1	9
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vacances solidaires	33	20	6	2	15	-	2	4	-
Sorties culturelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Culture	12	4	2	-	3	-	-	-	-
Ventes groupées	29	12	12	2	15	-	-	-	-

QF des bénéficiaires Indiquer le nb de déclarants	QF ≤ 4 765€	4 766€ ≤ QF ≤ 7 625€	7 626€ ≤ QF ≤ 10 100€	"0 100€ ≤ QF ≤ 12399€	"12 400€ ≤ QF ≤ 14 000€"	QF > 14 000€
Vacances solidaires	8	17	19	20	5	13

AGE des bénéficiaires	Enfants du personnel	Personnels Indiquer le nb de déclarants			
		< 29 ans	30 < 39 ans	40 < 49 ans	< 50 ans
Crèches	23	5	16	10	2
Centre de loisirs Maternels	41	-	10	27	4
Vacances solidaires	126	8	25	30	19
Culture	-	-	3	11	7
Ventes groupées	-	9	18	25	20
Journées à thème	-	NC	NC	NC	NC
Marchés	-	NC	NC	NC	NC

AGE des bénéficiaires	Enfants du personnel	Personnels Indiquer le nb de déclarants			
		< 29 ans	30 < 39 ans	40 < 49 ans	< 50 ans
Billetterie permanente	-	12	39	83	85
Billetterie sur commande	157	9	29	61	44
Billetterie subventionnée	62	13	34	47	22

H. La formation des personnels

1 - Bilan de l'activité formation des personnels titulaires et contractuels

	2021		
	F	H	TOTAL
Inscriptions	3 965	1 958	5 923
Participations aux actions de formation	3 669	1 788	5 457
Stagiaires (1)	1998	1201	3 199
Heures stagiaires (2)	29 812	15 766	45 578

(1) Un stagiaire est comptabilisé une fois même si il a suivi plusieurs formations, hors congés de formation, bilans de compétences et VAE

(2) Les heures stagiaires sont obtenues par le produit du nombre d'heures de formation pour une action par le nombre de stagiaires présents

	2021
Jours de formation par agent formé (moyenne)	1,9
Actions	328
Sessions	603
Jours de formation	6 077

	2021
Moyens financiers alloués par l'université	800 000 €

	2021		
	F	H	TOTAL
Axe 1 : Accompagner les changements structurels et organisationnels			
Management des équipes et des activités	122	43	165
Axe 2 : Développer et consolider les compétences liées aux métiers et à leurs évolutions			
Applications de gestion	269	49	318
Appui à la recherche scientifique	79	32	111
Appui à l'enseignement	102	105	207
Bureautique et environnement numérique de travail	267	106	373
Comptabilité finances	149	41	190
Développement personnel et communication	225	77	302
Formations transverses	888	259	1 147
Gestion des études et accompagnement des étudiants	32	14	46
Langues	104	95	199
Maintenance des bâtiments et gestion du patrimoine	2	2	4
Informatique	54	81	135
Axe 3 : Contribuer à l'accompagnement des parcours professionnels des personnels			
Connaissance de l'université	773	329	1 102
Préparation concours et accompagnement	268	84	352
Axe 4 : Contribuer au développement de la responsabilité sociale et sociétale de l'université			
Prévention santé et qualité de vie au travail	608	622	1 230
Développement durable	9	5	14
Qualité certification	14	14	28
TOTAL	3 965	1 958	5 923

	2021							
	Formations diplômantes		Validations d'acquis de l'expérience		Bilans de compétences		Congés de formation professionnelle	
	F	H	F	H	F	H	F	H
BIATSS Cat A	2	2	-	-	-	-	1	1
BIATSS Cat B	3	1	1	-	-	-	2	-
BIATSS Cat C	-	1	1	-	2	-	2	-
Enseignants	-	5	-	-	-	-	2	-
TOTAL	5	9	2	0	2	0	7	1

2 - Accompagnement des parcours professionnels

	Accompagnements réalisés	dont Accompagnements spécifiques*	dont Accompagnements évolution statutaire
Initiative de l'agent	254	40	214
Situations contraintes	39	39	0
H	61	18	43
F	232	61	171
Biatss	281	74	207
Enseignants	12	5	7
Catégorie A	107	34	73
Catégorie B	52	16	36
Catégorie C	134	29	105
Titulaires	171	71	100
Contractuels	122	8	114
Services centraux	110	32	78
Services communs	12	5	7
Composantes	171	42	129
TOTAL	293	79	214

* Bilan professionnel, conseil et aide à la mobilité, accompagnement au retour à l'emploi, coaching ou accompagnement en situation de travail, accompagnement d'anticipation de fin de contrat, coaching ou accompagnement managérial

I. La culture

Préambule

Dans le cadre de sa politique culturelle, l'Université de Lille propose, tout au long de l'année universitaire, une offre riche et diversifiée : expositions, spectacle vivant, rencontres scientifiques et littéraires, résidences d'artistes, sur l'ensemble des campus.

Ces manifestations – qui se déroulent au sein des équipements culturels dédiés, des espaces universitaires ou hors les murs – privilégient le croisement des publics, les échanges avec le monde culturel régional et les universités françaises.

L'Université s'attache aussi à proposer aux étudiants et à ses personnels un large choix d'ateliers gratuits de pratique artistique encadrés par des artistes professionnels.

Pour mémoire, la politique culturelle de l'université se développe autour des axes suivants :

- * La construction d'une identité culturelle commune : un service, la Direction culture, une programmation commune, un conseil culture
- * Une politique culturelle à destination des publics étudiant, personnel, extérieur
- * Des manifestations culturelles sur tous les sites de l'Université y compris les sites délocalisés, dans les structures dédiées mais aussi au cœur des espaces d'enseignement
- * Une politique d'accompagnement et de qualification des pratiques culturelles étudiantes
- * Des actions culturelles fortement adossées aux formations et à la recherche
- * Une programmation qui privilégie l'interdisciplinarité, le dialogue entre les arts et les sciences
- * Des opérations visant à diffuser la Culture scientifique en direction du public étudiant
- * Un travail de conservation et de valorisation du patrimoine scientifique de l'Université
- * Une politique qui s'appuie sur des réseaux culturels et participe au rayonnement national et international de l'Université de Lille (membre des réseaux AMCSTI et A+U+C)

Le principe de gratuité de toutes les actions culturelles a été voté, suite à l'adoption de la loi ORE. La mise en place d'un dispositif « atout culture » permet aux étudiants de bénéficier d'avantages négociés auprès de nombreux acteurs culturels qui dépasse largement un simple avantage tarifaire : « visites insolites », rencontres avec des professionnels, approche des métiers culturels, avant-premières etc....

1 - Missions

Mettre en oeuvre les nouvelles orientations de la politique culturelle de l'Université de Lille à savoir :

- Mêler les publics, favoriser l'interdisciplinarité et le dialogue entre les arts et les sciences
- Dynamiser la culture scientifique et valoriser le patrimoine scientifique
- Développer les actions culturelles sur tous les campus, dans les structures dédiées et les espaces non dédiés
- Accompagner et révéler les talents étudiants

- Conforter et développer les partenariats avec les structures culturelles, les universités au niveau national et international

2 - La programmation culturelle

La programmation culturelle est organisée par semestre. Elle est pluri-disciplinaire et se déploie sur l'ensemble des campus, en priorité sur les équipements dédiés, mais aussi dans les espaces non dédiés.

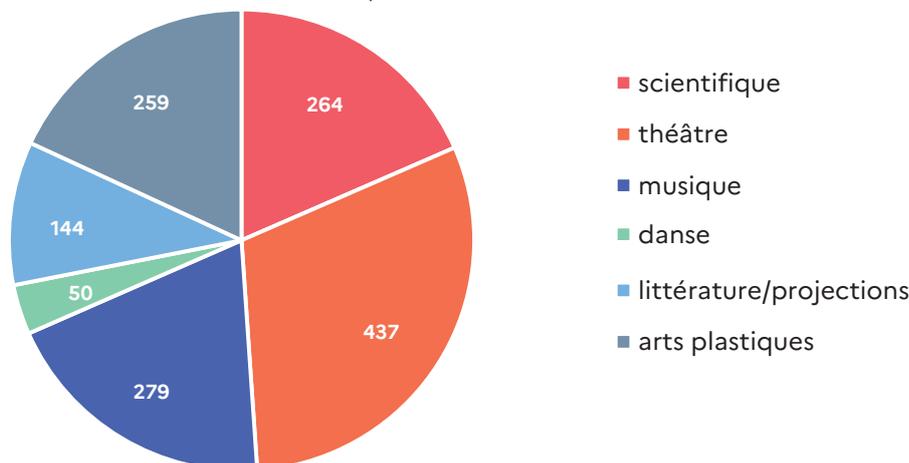
Certes comme la plupart des acteurs culturels nous avons connus des difficultés d'organisation, de pilotage à vue, au gré des différentes mesures gouvernementales. Cependant, nous avons à cœur de maintenir coûte que coûte, une programmation de qualité par respect pour les artistes et des ateliers pour permettre aux étudiants de sortir de la morosité de leur quotidien. Les bouleversements de l'année 2021 ont principalement impacté les périodes suivantes :

De janvier à Mai 21 : Afin de pouvoir continuer à partager de la culture ensemble et de maintenir du lien, des projets ont vu le jour sous de nouvelles formes. C'est ainsi que nous avons réussi à maintenir un grand nombre d'événements en les adaptant (festival de spectacle vivant, les ateliers de pratique artistique, spectacle de danse VITRIOL...). Et quand cela n'était pas possible, nous avons mis un point d'honneur à reporter les artistes sur la saison prochaine. (Restes d'opérette ...). D'autre part, le festival interuniversitaire de spectacle vivant a été entièrement repensé et une programmation «en distanciel» a été proposée dès que cela était possible (enregistrement, captations...).

Septembre 21 : Afin de pouvoir pallier les incertitudes de l'automne 21, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, l'ensemble des spectacles ont été soit proposés à l'extérieur ou dans la salle du Kino (jauge à 356 places) permettant ainsi d'assurer les mesures de distanciation. C'est ainsi que la rentrée culturelle du 21 septembre a rayonné hors les murs et principalement en extérieur. (12 événements sur l'ensemble des sites universitaires). Cette rentrée culturelle a été également marquée par le renforcement de partenariats forts, tels que celui tissé avec la ville de Villeneuve d'Ascq et l'Université Complutense de Madrid, autour de l'exposition patrimoniale « Les incroyables objets du Dr Auzoux », visible à la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq.

- A partir de novembre 2021, suite au classement de la Russie en zone rouge, l'Orchestre National du Baïkal a été contraint d'annuler sa venue en France et l'ensemble des spectacles programmés à l'Université ont été ainsi annulés. (1 concert, 1 spectacle de danse et 1 Master-class).

En conclusion, L'année 2021 a été placée sous le signe du renouveau appelant la culture à se réinventer. Suite à la réouverture progressive des lieux de culture, nous avons constaté dès septembre 21 de grosses difficultés à nous projeter avec toujours énormément d'incertitude ressentie sur la fréquentation effective du public. En effet, la perception du risque sanitaire et l'impact du pass sanitaire sont restés très forts au détriment de la fréquentation culturelle.



3 - Les ateliers des pratiques artistiques

Sur les 30 ateliers de pratique mis en place réunissant près de 400 étudiants, 21 ont pu être repensés pédagogiquement et se sont déroulés en distanciel.

4 - Les équipements

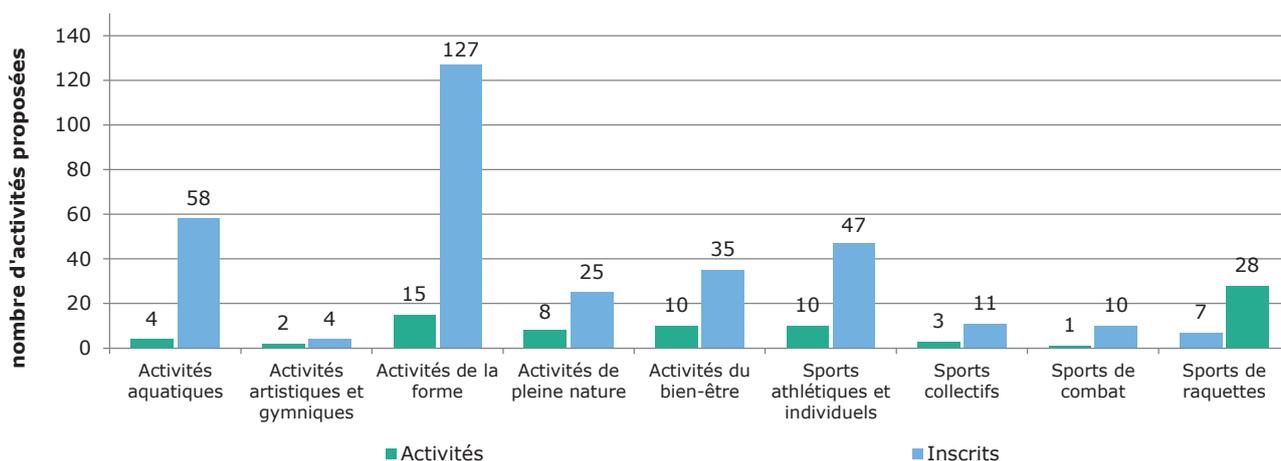
La Direction Culture dispose de 5 salles de spectacle ou amphithéâtre, de 2 galeries d'exposition, de studios de répétition et d'un café culturel. L'ensemble des équipements accueille également de nombreuses manifestations inhérentes à la vie institutionnelle de l'université : cérémonies des retraités, palmes académiques... Les jauges se déclinent de la manière suivante :- 356 places assises pour la salle du Kino- 84 places assises pour le Théâtre des Passerelles- 160 places assises pour l'amphi de l'Espace Culture- 85 places assises pour l'Antre-2 ou 120 places debout- 50 places assises salle de spectacle en Faculté de Médecine.

J. Activités sportives à destination des personnels

1 - Activités proposées

Activités / Sites	Cite scientifique	Moulin Ronchin Debeyre	Pont de bois	Sante	Roubaix	Autre	TOTAL
Activités aquatiques	-	4	-	-	-	-	4
Activités artistiques et gymniques	1	1	-	-	-	-	2
Activités de la forme	4	2	3	5	1	-	15
Activités de pleine nature	-	1	-	4	-	3	8
Activités du bien-être	-	7	1	2	-	-	10
Sports athlétiques et individuels	3	4	1	1	-	1	10
Sports collectifs	1	-	-	1	1	-	3
Sports de combat	1	-	-	-	-	-	1
Sports de raquettes	1	4	1	-	-	1	7
TOTAL	11	23	6	13	2	5	60

2 - Répartition par activité des inscrits



3 - Répartition par activité des inscrits/présents

	Inscrits			Présents		
	H	F	Total	H	F	Total
Activités aquatiques	28	30	58	-	-	-
Activités artistiques et gymniques	1	3	4	-	1	1
Activités de la forme	45	82	127	1	2	3
Activités de pleine nature	14	11	25	6	7	13
Activités du bien-être	4	31	35	2	12	14
Sports athlétiques et individuels	29	18	47	4	-	4
Sports collectifs	10	1	11	-	-	-
Sports de combat	7	3	10	2	2	4
Sports de raquettes	20	8	28	5	1	6
TOTAL	158	187	345	20	25	45



ANNEXES



SIGLES

A

AAE	Attaché d'administration de l'Etat
AARIS	Application d'accompagnement et de recueil d'informations sociales
ACP	Assemblée Constitutive Provisoire
ADJENES	Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
ADMENESR	Administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
AENES	Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
ANT	Agent Non Titulaire
APAE	Attaché Principal d'Administration de l'Etat
APAENES	Attaché Principal d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
ARE	Allocation Retour Emploi
AS	Accident de Service
ASI	Assistant Ingénieur
ASSAE	Assistant de service social et Assistants de Service Social Principal des Administrations de l'Etat
ASIU	Aide Sociale Individuelle de l'Université
AT	Accident de travail
ATEC	Adjoint Technique des Etablissements d'enseignement
ATER	Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
ATI	Allocation temporaire d'invalidité
ATRF	Adjoint Technique de Recherche et Formation

B

BAIP	Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
BAP	Branche d'Activité Professionnelle
BIATSS	Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé
BIB	Bibliothécaire ou filière Bibliothèque
BIBAS	Bibliothécaire Assistant Spécialisé
BOE	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
BTS	Brevet de Technicien Supérieur

C

CA	Conseil d'Administration
CAF	Capacité AutoFinancement
CAP	Commission Administrative Paritaire
CAS	Compte d'Affectation Spéciale
CCP	Commission Consultative Paritaire
CCPANT	Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CET	Compte Epargne Temps
CFP	Congé de Formation Professionnelle
CFVU	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

CG	Congés
CHSCT	Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail.
CL	Classe
CLD	Congé Longue Durée
CLEX	Classe exceptionnelle
CLIL	Centre de langues de l'Université de Lille
CLM	Congé Longue Maladie
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CNU	Conseil National des Universités
ComUE	Communauté d'universités et d'établissements
CPE	Commission Paritaire d'Etablissement
CRCT	Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CS	Conseil Scientifique
CSE	Comité Social et Economique
CSG	Contribution Sociale Généralisée
CT	Comité Technique
CTSSAE	Conseillers techniques de service social des Administrations de l'Etat
CTRHU	Congés des enseignants-chercheurs contractuels hospitalo-universitaires

D

DEUST	Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques
DEST	Direction de l'environnement social au travail
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DGS	Directeur Général des Services
DGSA	Directeur Général des Services Adjoint
DRH	Direction des Relations Humaines
DUER	Document Unique d'Evaluation des Risques
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie

E

EA	Equipe d'accueil
ENSAM	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers
ENSCL	Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille
EPS	Education Physique et Sportive
EPSCP	Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
ERP	Etablissement Recevant du Public
ETP	Equivalent Temps Plein
ETPT	Equivalent Temps Plein Travaillé

F

FIE	Fiche individuelles d'exposition
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

G

GIPA	Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
-------------	--

H

HARPEGE	HARmonisation PERsonnel GEstion (système d'informations RH)
HCL	Hors classe
HDR	Habilitation à Diriger des Recherches
HU	Hospitalo universitaire

I

IAE	Institut d'Administration des Entreprises
IDV	Indemnité de départ volontaire
IFSE	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
IGE RF	Ingénieur d'Etudes de Recherche et de Formation
IGR RF	Ingénieur de Recherche et de Formation
IJSS	Indemnités journalières de Sécurité sociale
IKV	Indemnité Kilométrique Vélo
INFENES	Infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
INM	Indice Nouveau Majoré
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IPC	Indice des prix à la consommation
ITRF	Personnels Ingénieurs et Techniques de Recherche et de Formation
IUT	Institut Universitaire de Technologie

L

LA	Liste d'aptitude
-----------	------------------

M

MAG	Magasinier de bibliothèque
MCF	Maître de Conférences
MCPH	Maître de conférences - Praticien hospitalier
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MP	Maladie professionnelle

N

NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
------------	----------------------------------

O

ODIF	Observatoire de la Direction des Formations
-------------	---

P

PACTE	Parcours d'accès aux carrières des fonctions publiques territoriales, hospitalières et d'Etat
PAST	Professeur Associé à Temps Partiel
PCA	Prime de charges administratives
PEDR	Prime d'encadrement doctoral et de recherche
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive

PHU	Professeur Hospitalo Universitaire
PIM	Prestations InterMinistérielles
PLP	Professeur de Lycée Professionnel
PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
PR	Professeur des Universités
PRAG	Professeur Agrégé
PRCE	Professeur Certifié
PRES	Prime de recherche et d'enseignement supérieur
PRP	Prime de responsabilités pédagogiques
PUPH	Professeur des universités-praticien hospitalier

R

RAFP	Retraite additionnelle de la fonction publique
RH	Ressources humaines
RPS	Risques Psychosociaux

S

SAENES	Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
SAIC	Service d'Activités Industrielles et Commerciales
SCAS	Service Commun des Affaires Sociales
SCD	Service Commun de la Documentation
SHON	Surface hors œuvre nette
SHS	Science humaine et sociale
SRIAS	Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale
SSIAP	Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
ST	Sciences et technologies
SUAIO	Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
SUMPPS	Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
SURN	Surnombre

T

TA	Tableau d'avancement
TCH	Technicien
TIB	Traitement indiciaire brut
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TOS	Techniciens, Ouvriers et de Service

U

UFR	Unité de Formation et de Recherche
UMR	Unité Mixte de Recherche

V

VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VVF	Village Vacances Français

LIBELLÉS DES SECTIONS

CNU

Libellés des sections CNU

Droit, économie et gestion

Droit et science politique

- 01 - Droit privé et sciences criminelles
- 02 - Droit public
- 03 - Histoire du droit et des institutions
- 04 - Science politique

Sciences économique et de gestion

- 05 - Sciences économiques
- 06 - Sciences de gestion

Lettres et sciences humaines

Langues et littératures

- 07 - Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
- 08 - Langues et littératures anciennes
- 09 - Langue et littérature française
- 10 - Littératures comparées
- 11 - Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
- 12 - Langues et littératures germaniques et scandinaves
- 13 - Langues et littératures slaves
- 14 - Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
- 15 - Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques

Sciences humaines

- 16 - Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
- 17 - Philosophie
- 18 - Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
- 19 - Sociologie, démographie
- 20 - Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique
- 21 - Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux
- 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
- 23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale
- 24 - Aménagement de l'espace, urbanisme

Sciences

Mathématiques et informatique

- 25 - Mathématiques
- 26 - Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
- 27 - Informatique

Physique

- 28 - Milieux denses et matériaux
- 29 - Constituants élémentaires
- 30 - Milieux dilués et optique

Chimie

- 31 - Chimie théorique, physique, analytique
- 32 - Chimie organique, minérale, industrielle
- 33 - Chimie des matériaux

Science de la terre

- 34 - Astronomie, astrophysique
- 35 - Structure et évolution de la terre et des autres planètes
- 36 - Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieure, paléobiosphère
- 37 - Météorologie, océanographie physique de l'environnement

Sciences de l'ingénieur

- 60 - Mécanique, génie mécanique, génie civil
- 61 - Génie informatique, automatique et traitement du signal
- 62 - Energétique, génie des procédés
- 63 - Génie électrique, électronique, photonique et systèmes

Biologie et biochimie

- 64 - Biochimie et biologie moléculaire
- 65 - Biologie cellulaire
- 67 - Biologie des populations et écologie
- 68 - Biologie des organismes
- 69 - Neurosciences

Pluridisciplinaire

- 70 - Sciences de l'éducation
- 71 - Sciences de l'information et de la communication
- 72 - Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
- 73 - Cultures et langues régionales
- 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Pharmacie (mono-appartenants)

- 85 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé
- 86 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé
- 87 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

Medecine

- 42 - Morphologie et morphogenèse
- 43 - Biophysique et imagerie Médecin
- 44 Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie et nutrition
- 45 - Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène
- 46 - Santé publique, environnement et société
- 47 - Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie
- 48 - Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie et thérapeutique
- 49 - Pathologie nerveuse et musculaire, pathologie mentale, handicap et rééducation
- 50 - Pathologie ostéo-articulaire, dermatologie et chirurgie plastique
- 51 - Pathologie cardiorespiratoire et vasculaire
- 52 - Maladies des appareils digestif et urinaire
- 53 - Médecine interne, gériatrie et chirurgie générale
- 54 - Développement et pathologie de l'enfant, gynécologie-obstétrique, endocrinologie et reproduction

Odontologie

- 56 - Développement, croissance et prévention
- 57 - Chirurgie orale ; parodontologie ; biologie orale
- 58 - Réhabilitation orale

Pharmacie (bi-appartenants)

- 80 - Personnels enseignants et hospitalier de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé
- 81 - Personnels enseignants et hospitalier de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé
- 82 - Personnels enseignants et hospitalier de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

DÉFINITIONS

Agent non titulaire de l'Etat (ANT)

Agent public au service de l'État et n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (exemple : contractuel, auxiliaire...).

Parmi les agents non titulaires, il convient de distinguer :

- Les agents contractuels recrutés sur des postes issus du budget de l'État (Art. L712.9 du Code de l'éducation^b).

Parmi ceux-ci, on fera la distinction :

- Selon la nature du poste sur lequel ils sont recrutés (AENES, ITRF, Bibliothèques, enseignant....)
- Selon la catégorie A, B ou C de ce poste

- Les agents contractuels recrutés sur les ressources propres de l'Université.

Parmi ceux-ci, on trouvera :

- Des contractuels relevant du droit public. On les distinguera selon leur niveau de responsabilité exprimé au travers la catégorie (A, B ou C),
- Des contractuels de droit privé (Contrat Unique d'Insertion).

Il convient également de distinguer les agents sous contrat à durée déterminée (CDD) des agents sous contrat à durée indéterminée (CDI).

Agents temporaires vacataires (ATV)

Ce sont des étudiants âgés de moins de 28 ans, inscrits en vue de la préparation d'un diplôme de troisième cycle de l'enseignement supérieur ou des retraités Ils sont recrutés pour assurer des heures d'enseignement.

Allocation Temporaire d'Invalidité

Prestation attribuée au fonctionnaire présentant une invalidité permanente, partielle (IPP) suite à un accident de service ou à une maladie imputable au service.

ARE

Allocation d'aide au retour à l'emploi.

Associés

Personnels enseignants à temps plein ou mi temps non titulaires ayant une expérience professionnelle en rapport avec la spécialité enseignée autre que celle d'enseignement et recrutés sur un poste vacant d'enseignant chercheur ou de PAST pour une durée de 6 mois à 3 ans (renouvelable 3 ans).

Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER)

Enseignants contractuels dont les obligations de service sont celles des enseignants chercheurs. Ils sont recrutés le plus souvent en vue de préparer leur doctorat et se présenter aux concours de recrutement de l'Enseignement Supérieur. Ils peuvent être aussi fonctionnaires de catégorie A, étrangers et sont recrutés sur un support vacant de titulaire ou un support d'ATER.

Avancement au titre de l'établissement

Avancement au choix des Enseignants Chercheurs. L'Université dispose d'un certain nombre de possibilités d'avancement de grade et ce sont les instances de l'établissement qui les attribuent aux agents remplissant les conditions.

Avancement au titre du CNU

Avancement au choix pour les Enseignants Chercheurs. Le Conseil National des Universités (CNU) dispose au niveau national d'un contingent d'avancements de grade et il les attribue au choix aux agents remplissant les conditions.

Avancement de grade

Avancement d'un grade à un grade immédiatement supérieur par voie d'inscription à un tableau d'avancement, établi après avis de l'instance compétente (CAP, conseil) ou éventuellement, après une sélection par voie d'examen professionnel, selon le statut particulier du corps.

Bilan social

La loi n° 77-769 du 12 juillet 1977 introduit la notion de bilan social en droit français et le rend obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés.

Puis, la loi « Hoeffel » du 27 décembre 1994 l'étend aux collectivités territoriales, sous la forme d'un « rapport sur l'état de la collectivité ». Pour les Universités, la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des Universités prévoit qu'un bilan de la politique sociale de l'établissement [...] soit présenté chaque année » au comité technique paritaire.

La notion de bilan social est définie précisément à l'article L 438-3 du code du travail.

« Le bilan social récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes ».

Le bilan social est un état des lieux de la situation du personnel dans un établissement.

Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel et de leurs conditions de travail. Il permet ensuite de repérer les problèmes et dysfonctionnements pour y remédier et d'anticiper une politique de gestion des ressources humaines. Le bilan social se doit d'être un outil d'information des personnels et d'aide à la décision, favorisant ainsi le dialogue social. D'après la loi, il comporte sept rubriques apportant des informations sur :

- l'emploi (les effectifs),
- les rémunérations et les charges accessoires,
- les conditions d'hygiène et de sécurité,
- les conditions de travail,
- la formation,
- les relations professionnelles,
- les autres conditions de vie relevant de l'entreprise.

Obligation d'emploi

Les employeurs sont tenus d'employer, à temps plein ou à temps partiel, 6% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Branches d'activité professionnelle (B.A.P)

- A Sciences du vivant
- B Sciences chimiques et sciences des matériaux
- C Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
- D Sciences Humaines et Sociales
- E Informatique, Statistique et Calcul Scientifique
- F Information, Documentation, Culture, Communication, Edition, TICE (TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation)
- G Patrimoine, logistique, prévention et restauration
- J Gestion et pilotage

La branche d'activité professionnelle correspond à un domaine de compétence, conçu autour d'un regroupement de disciplines scientifiques, de technologies utilisées, de méthode de gestion.

L'outil permettant d'avoir accès à la nomenclature des BAP et emplois types est REFERENS : Référentiel des emplois types de la recherche et de l'enseignement supérieur (Referens 3 actuellement en vigueur).

Capacité d'AutoFinancement

La Capacité d'AutoFinancement représente les ressources dégagées par l'établissement en vue de financer les investissements. Il s'agit d'un solde de trésorerie, après réalisation de tous les encaissements et décaissements d'un exercice.

Catégories

Tous les personnels de la fonction publique sont classés en 3 catégories hiérarchiques, désignées par les lettres A, B et C :

- La catégorie A correspond aux fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction,
- La catégorie B correspond aux fonctions d'application et de mise en œuvre de procédures,
- La catégorie C correspond aux fonctions techniques et d'exécution.

Les personnels BIATSS sont répartis entre ces 3 catégories.

L'ensemble des personnels enseignants présents à l'Université relèvent de la catégorie A.

Chargés d'Enseignement vacataires (CEV)	Personnes choisies en raison de leurs compétences dans les domaines scientifiques, culturels ou professionnels, qui exercent, en dehors de leur activité de chargé d'enseignement, une activité professionnelle (dirigeant d'entreprise, travailleur indépendant....) Ils peuvent assurer des cours, des travaux dirigés ou des travaux pratiques.
Charges patronales	Elles sont calculées sur la base des éléments de rémunération. L'employeur verse ces cotisations à différents organismes et services de l'Etat. Le montant le plus élevé est constitué des cotisations pension civile des fonctionnaires (retraite). Parmi ces cotisations, on trouve également : l'assurance maladie, le versement transport, l'aide au logement...
Chevron	Subdivision d'un échelon dont l'échelle indiciaire brute est supérieure à 1015. Il est constitué d'une échelle lettre (de A à G) et d'un chiffre (de 1 à 3) qui la subdivise.
Concours externe	Concours ouverts aux candidats titulaires de diplômes ou de titres (à l'exception de certains concours de catégorie C) dont la liste est fixée réglementairement.
Concours interne	Concours ouvert aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, justifiant d'une ancienneté de service public dont la durée est fixée réglementairement et éventuellement de l'appartenance à un corps, cadre d'emploi ou catégorie donnée.
Congé de formation professionnelle (CFP)	Ce congé permet aux fonctionnaires et aux agents non titulaires de parfaire leur formation professionnelle. Il peut être accordé pour préparer un concours, un examen ou pour effectuer une reconversion (durée maximale 12 mois).
Congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)	Congé de 6 mois ou 1 an, accordé sur leur demande aux enseignants-chercheurs. Le bénéficiaire est déchargé de son enseignement mais continue à percevoir son traitement.
Congés bonifiés	Ils sont accordés aux fonctionnaires titulaires originaires d'un Département d'Outre Mer exerçant leurs fonctions sur le territoire métropolitain. La durée totale du congé bonifié est de 65 jours consécutifs.
Conseil National des Universités (CNU)	Il se prononce sur les mesures individuelles relatives au recrutement et à la carrière des enseignants chercheurs. Il est organisé en sections, dont certaines en sous sections. Les sections sont regroupées en groupes de sections.
Corps	Ensemble de fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades. Les corps sont classés selon le niveau de recrutement, en catégories A, B, ou C.
Cours complémentaires	Il s'agit des cours complémentaires d'enseignement effectués par les enseignants au-delà de leur service statutaire ou les vacataires d'enseignement. Ils peuvent être financés soit sur les ressources propres des composantes, soit sur la dotation de l'université.
Décharge syndicales	Une décharge syndicale est la situation pendant laquelle un agent est autorisé à exercer une activité syndicale sur un crédit d'absence pendant tout ou parti de son temps de travail normal.
Délégation	Modalité de service dont bénéficie un enseignant-chercheur mis à disposition d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche en France ou à l'étranger, d'une institution internationale ou d'une entreprise (par son employeur). L'enseignant-chercheur placé en délégation continue à percevoir sa rémunération et à bénéficier de l'ensemble des droits attachés à la position d'activité
Détachement	Position du fonctionnaire placé en activité hors de son corps d'origine mais continuant à bénéficier, dans ce corps, de ses droits à avancement et à la retraite. Il est prononcé à la demande du fonctionnaire ou d'office. Il est subordonné à l'existence d'un emploi d'accueil.
Disponibilité	Position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration ou de son service d'origine, cesse de bénéficier de ses droits à traitement, à l'avancement et à la retraite. La disponibilité est prononcée soit à la demande de l'intéressé (pour convenances personnelles, pour suivre son conjoint.....) soit d'office à l'expiration d'un congé (maladie, longue maladie ou longue durée).
Doctorant contractuel	Etudiant inscrit en thèse et bénéficiant d'un contrat de travail de 3 ans établi en application des dispositions réglementaires du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009. Le service confié au doctorant est soit exclusivement consacré à ses activités de recherche soit réparti entre les travaux de recherche et une autre activité (enseignement, missions d'expertise...).

Dotation aux amortissements

L'amortissement est la constatation comptable d'une dépréciation d'un investissement résultant de l'usage (temps : critère physique), du changement de technologie (critère technique) ou de tout autre cause dont les effets sont irréversibles. La dotation aux amortissements est une charge de l'exercice qui correspond à la consommation en valeur que l'on fait d'un investissement (puisque un investissement se consomme sur plusieurs années). Il s'agit ainsi de répartir la valeur du bien sur sa durée d'utilisation.

Echelon

Subdivision du grade. Il peut être lui-même divisé en chevrons.

Emploi

L'emploi est un moyen inscrit au budget de l'Etat, valant autorisation de recrutement et moyen de paiement.

Chaque établissement gère un plafond d'emplois voté par le conseil d'administration. On y distingue :

- les emplois délégués relevant du budget de l'Etat (ex titre 2) et permettant de rémunérer des agents fonctionnaires ou contractuels,
- les emplois subventionnés relevant du budget de l'Etat (ex titre 3), occupés par des agents contractuels rémunérés sur la part masse salariale de la subvention pour charges de service public octroyé par le ministère,
- les emplois gagés, occupés par des fonctionnaires et financés sur ressources propres de l'établissement.

Le stock est complété par les emplois sur ressources propres de l'Etablissement. S'agissant des emplois de fonctionnaire, un emploi est considéré comme vacant s'il n'est pas occupé par un titulaire.

Equivalent temps plein (ETP)

La notion d'ETP représente pour chaque agent la comptabilisation de sa quotité de temps travail : une personne travaillant à mi-temps sera comptabilisée pour 0,5 ETP. L'effectif exprimé en ETP est ainsi inférieur au nombre d'agents.

Equivalent temps plein travaillé (ETPT)

L'ETPT est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds. Ce décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année. Effectifs physiques x quotité de temps de travail x période d'activité dans l'année = ETPT

À titre d'exemple :

- Un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT
- Un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT
- Un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (exemples : recrutement à mi-année, CDD de 6 mois) correspond à 0,4 ETPT (0,8 x 6/12)

La quotité de temps de travail retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent et non la fraction de la rémunération à temps complet perçue par l'agent (qui est généralement supérieure).

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est le surplus des ressources stables sur les emplois stables.

Les emplois stables représentent les investissements réalisés ; les ressources stables correspondent aux financements de long terme (résultat de l'exercice, subventions d'investissement, réserve (bénéfice accumulé sur plusieurs années)).

Grade

Subdivision hiérarchique du corps fixé par le statut particulier duquel il relève. La hiérarchie des grades dans chaque corps, le nombre d'échelons dans chaque grade, les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur sont fixées par les statuts particuliers.

HARPEGE

Harmonisation de la gestion des personnels : c'est un outil national de gestion des personnels et des emplois.

Heure équivalent travaux dirigés (HETD)

Permet de mesurer le potentiel d'enseignement que représentent les personnels par rapport à leurs obligations d'enseignement. Les statuts des différents corps d'enseignants prévoient le nombre d'heures d'enseignement (HETD) qui doivent être assurées dans l'année universitaire par l'agent :

- Enseignants chercheurs (PR, MC, ASS) : 192 HETD
- Enseignants du second degré (PRAG, PRCE et PEPS) : 384 HETD
- Contractuels d'enseignement : 384 HETD
- ATER et enseignants associés temps plein : 192 HETD
- ATER et enseignants associés mi-temps : 96 HETD
- Lecteurs : 200 HETD
- Doctorants contractuels avec mission d'enseignement : 64 HETD

Indice Nouveau Majoré

Nombre de points d'indice de la fonction publique permettant de déterminer le traitement brut de chaque agent. La valeur mensuelle d'un point d'indice depuis Février 2017 est égal à 4,686 € (brut)

Invités

Ce titre est conféré par arrêté du Président à des personnalités de nationalité française ou étrangère exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche et recrutées pour une période d'un mois à un an.

Jours calendaires

Correspond à une semaine soit 7 jours.

Lecteurs et maîtres de langue

Enseignants non titulaires en général étrangers devant postuler au titre de leur langue maternelle. Le contrat est de 1 an renouvelable.

Liste d'aptitude

Liste des agents proposés pour un passage à un corps supérieur et retenue par le Ministre ou le recteur après avis de la C.A.P. compétente. Elle exige la détention d'un grade et d'une ancienneté dans ce dernier.

Mutation par mobilité externe

Changement d'établissement d'affectation.

Mutation par mobilité interne

Changement de service au sein du même établissement.

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Ajout d'un certain nombre de points d'indice à la rémunération d'un agent lorsque celui-ci occupe un poste à responsabilité ou nécessitant une technicité particulière.

PACTE

Parcours d'accès aux carrières Territoriales, hospitalières et de l'Etat. Formation en alternance 1 ou 2 ans pour les jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés et qui débouche sur un recrutement en qualité de fonctionnaire titulaire.

Plafond d'emplois

Nombre maximum d'emplois dont la rémunération par l'établissement est autorisée, dans la limite du respect de la masse salariale. Il est défini en équivalent temps plein travaillé (ETPT). Il est voté par le Conseil d'Administration (CA). Le plafond d'emploi global se compose de deux sous-plafonds :

Plafond « État »

Nombre autorisé par le MESR et inscrit au budget de l'État dans la loi de finances ; il correspond aux emplois financés pour tout ou partie par l'État.

Plafond « Ressources Propres »

Créé par vote du CA ; il correspond aux emplois financés par l'établissement sur ses ressources propres (contrats de recherche, revenus de la formation continue, etc.).

Position

Un fonctionnaire est obligatoirement placé à un instant donné dans une des quatre positions définies par le statut de la fonction publique: activité, disponibilité, détachement, congé parental.

PPCR

Le parcours professionnels, carrières et rémunérations a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière.

Prestations sociales

Il s'agit d'éléments particuliers de la paie tels que le versement des allocations chômage, la prise en charge partielle des frais liés au transport Domicile-Travail, les sommes versées aux agents placés en congé de longue durée...

Promotion	Progression dans la carrière, à l'ancienneté, au choix, par examen professionnel ou par concours.
Quotité d'affectation	Part de quotité de travail d'un agent attribuée à la structure.
Quotité de temps partiel	Seuls les agents ayant une quotité de recrutement de 100% (implicite pour les fonctionnaires ou déterminée par le contrat de travail) peuvent prétendre à une période de temps partiel pour une quotité de 50, 60, 70, 80 ou 90%.
Rémunérations accessoires	Elles incluent l'ensemble des éléments de rémunération qui ont le caractère d'indemnité ou de prime et sont octroyées en complément de la rémunération principale sur la base du texte réglementaire spécifique qui institue chacune d'entre elles.
Rémunérations principales	Il s'agit des éléments de rémunération de base de chaque agent composés du traitement indiciaire (en fonction du corps, du grade et de l'échelon d'appartenance ou des termes du contrat), de l'indemnité de résidence (résidence administrative) et du supplément familial de traitement (lié au nombre d'enfants à charge). S'ajoute éventuellement la rémunération issue de l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire.
Section CNU	Discipline d'enseignement ou de recherche pour les enseignants-chercheurs du supérieur relevant d'une nomenclature nationale.
Services communs	Services universitaires créés par les statuts de l'université dirigé par un Directeur. La Loi en fait obligation pour l'organisation des bibliothèques et des centres de documentation, pour les activités sportives.
Statut	Règles régissant un corps ou un ensemble de corps.
Subvention d'exploitation	Aide financière apportée par l'Etat, par un organisme public ou une collectivité territoriale, sans contrepartie, permettant à celui qui la reçoit de régler des dépenses de fonctionnement (donc hors gros travaux d'investissement ou acquisition d'immeuble ou de terrain).
Surnombre enseignant	Modalité particulière: après l'âge de la retraite, il peut être accordé aux professeurs d'université (ainsi qu'à certains agents des grands établissements de corps équivalents) une prolongation d'activité de trois ans maximum appelée surnombre.
Tableau d'avancement	Liste des agents proposés à un grade supérieur et retenus par l'autorité compétente après consultation de l'instance (le plus souvent une CAPN ou une CAPA).
Temps incomplet	Un agent contractuel est à temps incomplet si sa quotité de recrutement indiquée sur le contrat de travail est inférieure à 100%, indépendamment du choix de l'agent.
Temps partiel	Un agent qui n'est ni à temps plein ni à temps incomplet est à temps partiel. Sa quotité de temps partiel correspond à sa quotité de travail et est toujours inférieure à 100%. Il peut être de Droit (pour élever un enfant de moins de 3 ans par exemple) ou sur autorisation du chef d'établissement. La quotité de service peut être de 50%, 60%, 70%, 80% et 90%.
Temps partiel thérapeutique	Un temps partiel thérapeutique fait suite à un congé de longue maladie, un congé de longue durée ou un congé pour accident de service. Pendant 3 mois (renouvelable dans la limite d'1 an) le fonctionnaire exerce ses fonctions à temps partiel tout en percevant l'intégralité de sa rémunération afin de faciliter la reprise d'activité.
Vacataire	Personnel contractuel recruté ponctuellement pour faire face à un besoin qui ne peut être couvert par les fonctionnaires. Il existe des vacataires qui assurent des enseignements et des vacataires qui assurent des tâches administratives.
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Procédure qui s'inscrit dans le développement de l'accueil des adultes dans l'enseignement supérieur. La démarche vise à reconnaître la valeur formative des expériences professionnelles et sociales des individus et à leur permettre sur cette base d'accéder à un cursus de l'enseignement supérieur. Ils sont dispensés de certains modules ou unités de valeur.

